Collection
«Études et recherches»
Volume 5

À propos des garderies

Situation des garderies au Québec en 1985

France Dumais

avec la collaboration de
Suzanne Bouchard et
Michèle Dorbes

Québec

À propos des garderies

Situation des garderies au Québec en 1985

RÉALISATION
Office des services de garde à l'enfance
Direction de la Recherche et des communications

SUPERVISION ET APPROBATION DES TRAVAUX
Renée Spain

RÉDACTION
France Dumais
avec la collaboration de
Suzanne Bouchard et Michèle Dorbes

COLLABORATION SPÉCIALE
Carole De Gagné

TRAITEMENT DE TEXTES
Suzanne Bourgeois
Louisette Juneau

COORDINATION DE L'ÉDITION
Denise Trudel

Dépôt légal - 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-16855-0

© Gouvernement du Québec, 1986.

AVANT-PROPOS

Le premier ouvrage publié par l'Office des services de garde à l'enfance dans sa collection "Études et recherches" faisait un état de la situation des garderies au Québec en 1981. Les données contenues dans ce rapport intitulé Des garderies malgré tout ont été largement diffusées et quiconque avait besoin d'un portrait statistique pouvait y puiser des informations utiles sur l'un ou l'autre des aspects suivants: caractéristiques générales des garderies, clientèle, personnel, programme d'activités, locaux, données financières et gestion.

Depuis 1981, la situation d'ensemble des garderies a changé. L'Office, qui assume une large part de responsabilité dans l'évolution du dossier de la garde des enfants au Québec, se doit de faire le point régulièrement pour évaluer les changements survenus. C'est pourquoi, en mars 1985, toutes les garderies étaient invitées à fournir des informations complémentaires au rapport d'activités qu'elles soumettent chaque année. Une fois recueillies et analysées, ces données nous ont semblé devoir faire l'objet d'une publication.

À l'heure où prolifèrent les comités qui se prononcent sur le système à développer pour la garde des enfants, alors que les pressions exercées par des groupes d'intérêt s'intensifient en faveur d'un réseau de services diversifiés et de bonne qualité, au moment où les divers paliers de gouvernement mènent parallèlement leur réflexion sur les modalités d'organisation, de distribution et de financement des services de garde, il nous est apparu que des informations à jour pouvaient être utiles pour nourrir les nécessaires débats et les discussions souvent vives à propos des garderies.

À propos des garderies contient donc un grand nombre de données objectives recueillies et traitées avec rigueur. À cet égard il faut souligner ici le travail soutenu de l'auteure principale France Dumais qui, avec les avis de Carole De Gagné, laquelle avait élaboré le questionnaire d'enquête et procédé à un premier traitement informatique des résultats, a structuré le travail puis rédigé la majeure partie des textes. Le chapitre quatre sur la clientèle des garderies est dû principalement à Suzanne Bouchard alors que Michèle Dorbes a analysé la banque de données portant sur les éducatrices et éducateurs puis écrit la section du chapitre deux portant sur le personnel de garde en garderie et la section du chapitre trois portant sur la conformité au règlement.

La valeur de cette étude est due non seulement aux personnes qui ont contribué à sa réalisation mais aussi à toutes celles qui, dans les garderies, ont pris le temps de participer à l'enquête.

Nous espérons que les personnes ayant un pouvoir politique décisionnel y trouveront quelques pièces pour compléter dans un avenir très prochain le casse-tête commencé il y a quelque temps déjà et qui, malgré les difficultés, mérite tout de même d'être achevé pour le bénéfice des enfants dont notre société ne saurait se passer.

La directrice de la Direction
de la recherche et des communications

Renée Spain.

Renée Spain

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1: MÉTHODOLOGIE 5

1.1 Instrument utilisé 5
1.1.1 Construction du questionnaire 5
1.1.2 Structure du questionnaire 6
1.2 Cadre d'analyse 8
1.3 Participation des garderies à l'enquête selon les quatre caractéristiques importantes 10
1.3.1 Participation des garderies selon le type d'incorporation 11
1.3.2 Participation des garderies selon la région administrative 12
1.3.3 Participation des garderies selon la capacité d'accueil au permis 14
1.3.4 Participation des garderies selon l'année d'ouverture 15
1.4 Informations supplémentaires portant sur les garderies existantes au 31 mars 1985 16
1.5 Traitement des données 18
1.5.1 Codification des données 18
1.5.2 Limites du questionnaire 18

CHAPITRE 2: PERSONNEL DES GARDERIES 19

2.1 Personnel de direction de la garderie 19
2.1.1 Caractéristiques générales 19
2.1.1.1 Titre utilisé 20
2.1.1.2 Temps de travail réservé aux enfants 25
2.1.2 Formation et expérience 31
2.1.2.1 Scolarité 32
2.1.2.1.1 Niveau d'études complétées 32
2.1.2.1.2 Champ d'études complétées 35

2.1.2.2 Expérience à titre de personnel de direction et de personnel de garde..... 39
2.1.3 Conditions salariales..... 45

RÉSUMÉ 50

2.2 Personnel de garde en garderie 51
2.2.1 Qualifications..... 52
2.2.1.1 Niveau de scolarité..... 52
2.2.1.2 Champ d'études..... 54
2.2.1.3 Expérience de travail..... 57
2.2.2 Conditions de travail..... 59
2.2.2.1 Statut d'emploi..... 59
2.2.2.2 Salaire horaire..... 61
2.2.2.3 Contrats de travail..... 67

RÉSUMÉ 69

CHAPITRE 3: LES GARDERIES ET LA GESTION DU PERSONNEL DE GARDE 71

3.1 Conformité au règlement 71
3.1.1 Ratio du personnel de garde ayant les qualifications requises..... 72
3.1.2 Ratio personnel de garde/enfants..... 73
3.2 Roulement du personnel de garde régulier à temps plein et à temps partiel 74
3.3 Contrats de travail 84

RÉSUMÉ 93

CHAPITRE 4: LA CLIENTÈLE DES GARDERIES 95

4.1 Le taux d'occupation des garderies au cours de la dernière semaine de mars 1985 96
4.2 Les modalités de fréquentation de la clientèle 97
4.3 L'âge des enfants 104
4.4 Enfants de familles monoparentales 106
4.5 Les enfants des communautés culturelles dans les garderies 108

4.6 Critères de sélection dans le choix de la clientèle 111
4.6.1 Critères de sélection dans le choix des familles..... 111
4.6.2 Critères de sélection dans le choix des enfants..... 113
4.7 Liste d'attente 114
4.8 Refus d'enfants faute de place 120

RÉSUMÉ 121

CHAPITRE 5: LOCAL DES GARDERIES 125

5.1 Mode d'occupation 125
5.2 Type de locateurs 127
5.3 Conditions de location 135

RÉSUMÉ 137

CHAPITRE 6: TARIFS EN VIGUEUR DANS LES GARDERIES 139

6.1 Tarifs quotidiens et tarifs particuliers 139
6.1.1 Tarifs quotidiens par enfant..... 139
6.1.2 Tarifs pour le deuxième enfant d'une même famille..... 141
6.1.3 Conditions de paiement particulières..... 143
6.2 Frais d'inscription 149
6.2.1 Coût des frais d'inscription par enfant et par famille..... 149
6.2.2 Mise en vigueur des frais d'inscription..... 152

RÉSUMÉ 156

CHAPITRE 7: FONCTIONNEMENT INTERNE DES GARDERIES 159

7.1 Comités internes 159
7.1.1 Nombre de comités internes..... 160
7.1.2 Types de comités internes..... 163
7.1.3 Nombre total de réunions pour les comités internes..... 165
7.2 Nombre d'activités avec les parents 167
7.3 Services complémentaires offerts par les garderies 170
7.3.1 Périodes de fermeture..... 170
7.3.2 Services de soir et de fin de semaine..... 172
7.4 Nombre de jours d'activités et langue d'usage 172

RÉSUMÉ 176

CHAPITRE 8: ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES GARDERIES ENTRE 1981 ET 1985 179

8.1 Évolution dans l'utilisation des critères de sélection de la clientèle et des listes d'attente 179
8.2 Évolution des conditions de location 181
8.3 Évolution des tarifs 183
8.4 Évolution des services complémentaires et de la langue en usage 184

CONCLUSION 187

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE 1: MÉTHODOLOGIE 5

Tableau 1.1 Distribution des garderies existantes et répondantes selon le type d'incorporation au 31 mars 1985 11

Tableau 1.2 Distribution des garderies existantes et répondantes selon la région au 31 mars 1985 13

Tableau 1.3 Distribution des garderies existantes et répondantes selon la capacité d'accueil au permis au 31 mars 1985 14

Tableau 1.4 Distribution des garderies répondantes selon l'année d'ouverture au 31 mars 1985 16

Tableau 1.5 Distribution des garderies existantes selon le type d'incorporation et la région au 31 mars 1985 17

CHAPITRE 2: PERSONNEL DE LA GARDERIE 19

Tableau 2.1 Distribution des garderies selon l'âge du personnel de direction et le type d'incorporation 19

Tableau 2.2 Distribution des garderies selon le titre utilisé par le personnel de direction 20

Tableau 2.3 Distribution des garderies selon le titre du personnel de direction et la région 23

Tableau 2.4 Distribution des garderies selon le titre du personnel de direction et la capacité d'accueil 24

Tableau 2.5 Distribution des garderies selon le pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants 25

Tableau 2.6 Distribution des garderies selon le pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants et le type d'incorporation 26

Tableau 2.7 Distribution des garderies selon le pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants et la région 28

Tableau 2.8 Distribution des garderies selon le pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants et la capacité d'accueil 29

Tableau 2.9 Distribution des garderies selon le pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants et l'année d'ouverture 30

Tableau 2.10 Distribution des garderies selon le niveau d'études complétées par le personnel de direction 32

Tableau 2.11 Distribution des garderies selon le niveau d'études complétées par le personnel de direction et le type d'incorporation 33

Tableau 2.12 Distribution des garderies selon le niveau d'études complétées par le personnel de direction et l'année d'ouverture 34

Tableau 2.13 Distribution des garderies selon le champ d'études complétées par le personnel de direction 36

Tableau 2.14 Distribution des garderies selon le champ d'études du personnel de direction et la région 37

Tableau 2.15 Distribution des garderies selon le champ d'études du personnel de direction et la capacité d'accueil 38

Tableau 2.16 Distribution des garderies selon le champ d'études du personnel de direction et le pourcentage de son temps réservé à des activités auprès des enfants 38

Tableau 2.17 Distribution des garderies selon l'expérience du personnel de direction à ce titre et à celui de personnel de garde 40

Tableau 2.18 Distribution des garderies selon l'expérience combinée du personnel de direction à titre de personnel de direction et à titre de personnel de garde 41

Tableau 2.19 Distribution des garderies selon l'expérience du personnel de direction et le type d'incorporation 43

Tableau 2.20 Distribution des garderies selon l'expérience du personnel de direction à titre de personnel de direction et de personnel de garde et son pourcentage de temps de travail réservé aux enfants 44

Tableau 2.21 Distribution des garderies selon le salaire horaire du personnel de direction 46

Tableau 2.22 Distribution des garderies selon le salaire horaire du personnel de direction et le type d'incorporation 47

Tableau 2.23 Distribution des garderies selon le salaire horaire du personnel de direction et la capacité d'accueil 49

Tableau 2.24 Distribution des garderies selon le salaire horaire du personnel de direction et l'année d'ouverture 49

Tableau 2.25 Distribution du personnel éducateur selon le niveau de scolarité et le type de garderie au 31 mars 1985 53

Tableau 2.26 Distribution des éducatrices selon les régions et le type de formation 55

Tableau 2.27 Distribution des éducatrices selon leur expérience et le type de garderies qui les emploient 57

Tableau 2.28 Distribution des éducatrices selon leur expérience et la pertinence de leur formation 58

Tableau 2.29 Distribution des éducatrices selon le statut d'emploi (situation au 31 mars 1985) 60

Tableau 2.30 Distribution du personnel de garde selon le statut d'emploi et l'expérience Situation au 31 mars 1985 61

Tableau 2.31 Distribution des éducatrices par tranche de salaire horaire et par type de formation Situation au 31 mars 1985 63

Tableau 2.32 Salaires horaires des éducatrices selon les régions 66

Tableau 2.33 Distribution des éducatrices selon leur contrat de travail et par type de garderie 67

Tableau 2.34 Salaires horaires moyens selon le contrat de travail 68

CHAPITRE 3: LES GARDERIES ET LA GESTION DU PERSONNEL DE GARDE 71

Tableau 3.1 Distribution des garderies selon le taux de roulement du personnel de garde régulier à temps plein et à temps partiel 75

Talbeau 3.2 Taux de roulement moyens du personnel de garde régulier à temps plein et à temps partiel selon le type d'incorporation 76

Tableau 3.3 Distribution des garderies selon le taux de roulement du personnel de garde à temps plein et à temps partiel et le type d'incorporation 78

Tableau 3.4 Distribution des garderies selon le roulement du personnel de garde à temps plein et la région 80

Tableau 3.5 Distribution des garderies selon le taux de roulement du personnel de garde à temps plein, la capacité d'accueil et l'année d'ouverture 81

Tableau 3.6 Distribution des garderies selon le taux de roulement du personnel de garde à temps plein, et les tranches de salaire moyen du personnel de garde 82

Tableau 3.7 Distribution des garderies selon le taux de roulement du personnel de garde à temps plein et le pourcentage de personnel de garde ayant trois ans et plus d'expérience 83

Tableau 3.8 Distribution des garderies selon les contrats de travail établis à l'égard du personnel de garde 85

Tableau 3.9 Distribution des garderies selon les contrats de travail établis à l'égard du personnel de garde et le type d'incorporation 86

Tableau 3.10 Distribution des garderies selon les contrats de travail établis à l'égard du personnel de garde et la région 88

Tableau 3.11 Distribution des garderies selon les contrats de travail établis à l'égard du personnel de garde et la capacité d'accueil 89

Tableau 3.12 Distribution des garderies selon les contrats de travail établis à l'égard du personnel de garde et l'année d'ouverture 91

Tableau 3.13 Distribution des garderies selon les contrats de travail établis à l'égard du personnel de garde et le taux de roulement du personnel de garde à temps plein 93

CHAPITRE 4: LA CLIENTÈLE DES GARDERIES 95

Tableau 4.1 Distribution des garderies selon le taux d'occupation 97

Tableau 4.2 Répartition des enfants selon le nombre de jours de fréquentation 98

Tableau 4.3 Composition de la clientèle des garderies selon le type d'incorporation 101

Tableau 4.4 Composition de la clientèle des garderies selon leur région administrative 101

Tableau 4.5 Composition de la clientèle des garderies selon leur capacité d'accueil 102

Tableau 4.6 Composition de la clientèle des garderies selon leur année d'ouverture 102

Tableau 4.7 Distribution des enfants selon leur âge 105

Tableau 4.8 Proportion de la clientèle appartenant à des familles monoparentales selon le type d'incorporation de la garderie 106

Tableau 4.9 Proportion de la clientèle appartenant à des familles monoparentales selon la région 107

Tableau 4.10 Proportion de la clientèle appartenant à des familles monoparentales en fonction de la capacité d'accueil 108

Tableau 4.11 Proportion de la clientèle provenant des communautés culturelles selon la région 110

Tableau 4.12 Proportion de la clientèle des communautés culturelles dans les garderies selon le type d'incorporation de la garderie 110

Tableau 4.13 Proportion de la clientèle des communautés culturelles selon la capacité d'accueil des garderies 111

Tableau 4.14 Distribution des garderies selon les critères de sélection dans le choix des enfants 113

Tableau 4.15 Distribution des garderies selon le nombre d'enfants sur la liste d'attente 115

Tableau 4.16 Distribution des garderies selon le nombre d'enfants sur la liste d'attente et le type d'incorporation 116

Tableau 4.17 Distribution des garderies selon le nombre d'enfants sur la liste d'attente et la région 117

Tableau 4.18 Distribution des garderies selon le nombre d'enfants sur la liste d'attente et la capacité d'accueil 118

Tableau 4.19 Distribution des garderies selon le nombre d'enfants sur la liste d'attente et l'année d'ouverture 119

Tableau 4.20 Distribution des garderies sans liste d'attente selon qu'elles refusent ou non des enfants et selon le type d'incorporation 120

Tableau 4.21 Distribution des garderies sans liste d'attente selon qu'elles refusent ou non des enfants et selon l'année d'ouverture 121

CHAPITRE 5: LOCAL DES GARDERIES 125

Tableau 5.1 Distribution des garderies propriétaires et locataires selon le type d'incorporation, la région et la capacité d'accueil 126

Tableau 5.2 Distribution des garderies locataires selon le locateur 128

Tableau 5.3 Distribution des garderies locataires selon le locateur et le type d'incorporation 130

Tableau 5.4 Distribution des garderies locataires selon le locateur et la région 131

Tableau 5.5 Distribution des garderies locataires selon le locateur et la capacité d'accueil au permis 133

Tableau 5.6 Distribution des garderies locataires selon le locateur et l'année d'ouverture 134

Tableau 5.7 Distribution des garderies locataires selon la durée du bail et la région 136

CHAPITRE 6: TARIFS EN VIGUEUR DANS LES GARDERIES 139

Tableau 6.1 Tarifs quotidiens pour la garde d'un enfant dans les garderies répondantes selon le type d'incorporation, la région, la capacité d'accueil 140

Tableau 6.2 Distribution des garderies selon le tarif fixé pour le deuxième enfant d'une même famille et le type d'incorporation 142

Tableau 6.3 Distribution des garderies selon le tarif fixé pour le deuxième enfant d'une même famille et la région 144

Tableau 6.4 Distribution des garderies selon les conditions de paiement et le type d'incorporation 146

Tableau 6.5 Distribution des garderies selon les conditions de paiement et la région 148

Tableau 6.6 Distribution des garderies selon les conditions de paiement durant l'absence des enfants en cas de vacances et de maladie 149

Tableau 6.7 Distribution des garderies selon les frais d'inscription exigés par enfant et par famille 150

Tableau 6.8 Frais d'inscription par enfant dans les garderies répondantes selon le type d'incorporation et la région 151

Tableau 6.9 Frais d'inscription par famille dans les garderies selon le type d'incorporation et la région 152

Tableau 6.10 Distribution des garderies selon l'existence de frais d'inscription et le type d'incorporation 153

Tableau 6.11 Distribution des garderies selon l'existence de frais d'inscription et la région 155

Tableau 6.12 Distribution des garderies selon la mise en vigueur des frais d'inscription 156

CHAPITRE 7: FONCTIONNEMENT INTERNE DES GARDERIES 159

Tableau 7.1 Distribution des garderies selon le nombre de comités internes 160

Tableau 7.2 Distribution des garderies selon le nombre de comités internes et la capacité d'accueil 162

Tableau 7.3 Fréquence d'apparition des différents types de comités internes dans l'ensemble des garderies qui organisent moins de quatre comités et pourcentage de garderies concernées 164

Tableau 7.4 Distribution des garderies selon le nombre total de réunions pour les comités internes et le nombre de comités internes 166

Tableau 7.5 Distribution des garderies selon le nombre total de réunions pour les comités internes et le type d'incorporation 167

Tableau 7.6 Distribution des garderies selon le nombre d'activités avec les parents 168

Tableau 7.7 Distribution des garderies selon la période de fermeture 171

Tableau 7.8 Distribution des garderies selon la période de fermeture et le type d'incorporation 171

Tableau 7.9 Distribution des garderies selon la période de fermeture et la région 173

Tableau 7.10 Nombre moyen de jours d'activités durant l'exercice financier 1984-1985 selon la capacité d'accueil et l'année d'ouverture 174

Tableau 7.11 Distribution des garderies selon la langue en usage et le type d'incorporation 175

LISTE DES FIGURES

CHAPITRE 2: PERSONNEL DES GARDERIES 19

Figure 2.1 Histogramme de la distribution des garderies selon le titre du personnel de direction et le type d'incorporation 22

Figure 2.2 Distribution des éducatrices selon leur salaire horaire dans l'ensemble des garderies 64

Figure 2.3 Distribution des éducatrices selon leur salaire horaire dans les garderies non subventionnées 64

Figure 2.4 Distribution des éducatrices selon leur salaire horaire dans les garderies subventionnées 64

CHAPITRE 4: LA CLIENTÈLE DES GARDERIES 95

Figure 4.1 Distribution des garderies selon la proportion d'enfants à temps plein 99

Figure 4.2 Distribution des garderies selon la proportion d'enfants à mi-temps 99

Figure 4.3 Distribution des garderies selon la proportion d'enfants à temps partiel 99

CHAPITRE 7: FONCTIONNEMENT INTERNE DES GARDERIES 159

Figure 7.1 Histogramme de la distribution des garderies selon le nombre de comités internes et le type d'incorporation 161

Figure 7.2 Histogramme de la distribution des garderies selon le nombre d'activités avec les parents et le type d'incorporation 169

INTRODUCTION

Afin d'améliorer la planification de ses interventions en matière de politique, de réglementation, de support technique et professionnel ou de développement de nouveaux services, l'Office des services de garde à l'enfance a décidé en 1985 de mener une enquête visant à connaître le personnel, la clientèle, les locaux, la tarification et le fonctionnement interne des garderies.

Depuis la parution de Des garderies malgré tout[1] en 1981, aucune enquête de cette nature n'avait été menée. Le présent document vise à décrire la situation des garderies en 1985 et identifiera les changements survenus entre les deux enquêtes.

Il s'adresse à tous ceux et celles qui s'intéressent aux services de garde en garderie, et tout particulièrement au personnel de direction, au personnel de garde qui travaillent dans le milieu et aux parents qui utilisent ces services.

La méthodologie de l'enquête fait l'objet du premier chapitre qui se divise en cinq parties. La première partie présente le questionnaire (Informations complémentaires au rapport d'activités), les différentes étapes de sa construction et sa structure. La deuxième décrit le cadre d'analyse; quatre caractéristiques importantes ont servi d'éléments de base à l'analyse: le type d'incorporation, la région administrative, la capacité d'accueil au permis

---

1 BROUILLET, C., Céline MERCIER et Réjean TESSIER. Des garderies malgré tout. Situation des garderies au Québec en 1981. Québec. Office des services de garde à l'enfance, 1981, 229 p. (Collection "Etudes et recherches" volume 1).

et l'année d'ouverture de la garderie. La troisième partie traite des taux de participation à l'enquête selon les quatre caractéristiques mentionnées ci-dessus. La quatrième partie apporte des informations supplémentaires sur les garderies existantes au 31 mars 1985 et la cinquième traite sommairement de la codification des données et des limites du questionnaire.

Le personnel des garderies fait l'objet du second chapitre. Une première partie concerne le personnel de direction et présente d'abord ses caractéristiques générales, c'est-à-dire son âge, le titre qu'il utilise, le temps qu'il réserve à des activités auprès des enfants; elle donne ensuite des renseignements sur sa formation et sur son expérience à titre de personnel de direction et de personnel de garde; elle aborde finalement ses conditions salariales. La deuxième partie de ce chapitre décrit le personnel de garde en examinant ses qualifications, c'est-à-dire son niveau de scolarité et son champ d'études complétées, puis ses conditions de travail notamment son statut d'emploi, son salaire horaire et ses contrats de travail.

Le troisième chapitre tente de tracer le profil des garderies sous l'angle de la gestion du personnel de garde. Une première section aborde les questions relatives au sujet des ratios prescrits par le Règlement sur les services de garde en garderie, la seconde tente d'évaluer la mobilité du personnel (taux de roulement) et la troisième donne des informations supplémentaires sur ses contrats de travail.

La clientèle des garderies est décrite dans le quatrième chapitre qui présente successivement le taux d'occupation des garderies, les modalités de fréquentation et l'âge des enfants, et quelques caractéristiques des familles desservies. Les critères de sélection en vigueur pour le choix de cette clientèle y sont aussi analysés.

Les questions relatives au local des garderies sont abordées au cinquième chapitre. Quoique peu volumineux, ce chapitre donne des informations intéressantes sur les différents locateurs des garderies et leurs conditions de location.

Le sixième chapitre analyse les tarifs en vigueur dans les garderies. Une première section permet d'évaluer les tarifs quotidiens pour la garde d'un enfant et du deuxième enfant d'une même famille; elle permet aussi de déterminer le paiement exigé lors de situations particulières (ex.: absence des enfants en cas de vacances et de maladie). Une deuxième section traite des frais d'inscription dans le réseau.

Le fonctionnement interne des garderies est décrit au septième chapitre. Une première partie examine les comités internes, selon leur nombre et leur type. Une seconde partie traite du nombre d'activités auxquelles les parents sont invités à participer. Une troisième porte sur les services complémentaires offerts par les garderies (garde de soir et de week-end). Une dernière partie présente le nombre de jours d'activités pendant l'exercice financier 1984-1985 et la langue d'usage de la garderie.

Le huitième chapitre est consacré à l'évolution de la situation des garderies entre 1981 (année de l'enquête Des garderies malgré tout) et 1985 (année de la présente enquête) à partir de données jugées comparables.

CHAPITRE 1

MÉTHODOLOGIE

1.1 Instrument utilisé

1.1.1 Construction du questionnaire

La première version du questionnaire Informations complémentaires au rapport d'activités a été élaborée à partir des enquêtes déjà menées auprès des garderies en 1980[1] et en 1981[2], puis soumise à la consultation de représentants des diverses instances de l'Office (Comité de direction, Recherche et communications, Développement et consolidation, Secrétariat général).

La version modifiée du questionnaire a ensuite été envoyée dans dix garderies sous forme d'un pré-test. Pour assurer une certaine représentativité, celles-ci ont été sélectionnées à partir de critères précis[3]: le type d'incorporation (à but lucratif, sans but lucratif), la région (centre, périphérie, éloignée), la capacité d'accueil au permis, la présence ou l'absence d'enfants de moins de 18 mois (poupons), la localisation (milieu de travail, dans le quartier) et l'année d'ouverture (récente, plus âgée)[4]. Le person-

1 Rapport statistique annuel (1979-1980) des garderies.

2 BROUILLET, C., Céline MERCIER et Réjean TESSIER. Des garderies malgré tout. Situation des garderies au Québec en 1981. Québec. Office des services de garde à l'enfance, 1981, 229 p. (Collection "Etudes et recherches" volume 1).

3 L'agente de recherche a obtenu la collaboration des agents de liaison de l'Office qui lui ont fourni le nom de dix-neuf garderies, dont neuf ont été éliminées en raison de l'absence du personnel de direction (en vacances).

4 Les termes type d'incorporation, capacité d'accueil au permis et année d'ouverture seront définis plus loin dans le document (voir section 1.2). Les garderies en milieu de travail seront traitées dans le quatrième chapitre.

nel de direction de la garderie avait un délai de trois semaines pour répondre au questionnaire et le faire parvenir à l'Office. Ses remarques et ses observations étaient également recueillies par téléphone.

Finalement, le questionnaire a été soumis au Secrétariat aux relations avec les citoyens et les citoyennes qui, après approbation de la version définitive, a permis l'impression et la diffusion dans l'ensemble des garderies du Québec.

1.1.2 Structure du questionnaire[1]

Le questionnaire comporte trente-trois questions, la plupart étant de type "fermées", les autres demandant d'inscrire certains renseignements supplémentaires. Les données recueillies représentent donc une source d'informations importante avec soixante-deux variables distinctes.

Les trente-trois questions abordent cinq thèmes principaux, nommément les caractéristiques générales des garderies, le personnel, les locaux, la clientèle desservie et le mode de tarification. Le présent rapport entend apporter des modifications à la séquence des thèmes mentionnés ci-dessus dans le but de faciliter la lecture et opte plutôt pour un traitement des données selon la logique suivante: description du personnel de direction et du personnel de garde, de la clientèle desservie, des locaux, des tarifs et du fonctionnement interne des garderies. Chacun de ces thèmes fera l'objet d'un chapitre distinct.

Le personnel des garderies fait l'objet des questions 5 à 15. Les huit premières questions décrivent le personnel de direction en charge de la gestion quotidienne de la garderie en termes de carac-

---

1 Informations complémentaires au rapport d'activités et Rapport d'activités annexé au rapport financier, présentés en annexe.

téristiques générales (titre, âge, temps de travail réservé à des activités auprès des enfants), de formation (niveau de scolarité et champ d'études complétées), d'expérience (en tant que personnel de direction ou de personnel de garde) et de conditions salariales. Les questions 13, 14 et 15 donnent un portrait détaillé du personnel de garde dans des termes relativement semblables à ceux du personnel de direction en y ajoutant les aspects du statut d'emploi (temps plein, temps partiel et occasionnel), du taux de roulement et des contrats de travail.

Les questions 19 à 28 concernent la clientèle desservie par les garderies et permettent d'identifier la répartition des enfants inscrits selon l'âge, les modalités de fréquentation, les caractéristiques des familles utilisatrices de la garderie, les critères de sélection retenus par les groupes promoteurs pour le choix des familles et des enfants, l'existence d'une liste d'attente et les refus d'enfants faute de place.

Certaines caractéristiques des locaux sont abordées aux questions 16, 17 et 18: leur superficie, les différents locateurs, la durée des baux et les conditions de résiliation.

Les questions 29 à 33 portent sur les tarifs, examinent les liens entre les tarifs et le revenu des parents, les montants exigés lors de l'absence des enfants malades ou en vacances, l'existence de tarifs préférentiels (présence d'un deuxième enfant d'une même famille) et de frais d'inscription.

Le fonctionnement interne des garderies abordé aux questions 3, 4, 19 et 20 du questionnaire traite des comités internes, de la participation des parents et du personnel de garde à ceux-ci, des activités proposées aux parents utilisateurs, des périodes de fermeture ainsi que des services complémentaires de soir et de week-end.

Parallèlement, le rapport d'activités annexé au rapport financier apporte des renseignements supplémentaires sur la situation des garderies au 31 mars 1985: la capacité d'accueil au permis, le nombre de places subventionnées, le tarif quotidien pour chaque enfant gardé à temps plein, le nombre de places occupées par les enfants de moins de 18 mois (pouponnières), le nombre d'enfants inscrits sur une liste d'attente, les heures d'ouverture du service de garde, le nombre de jours d'activités pendant l'exercice financier et la langue d'usage à la garderie.

1.2 Cadre d'analyse

Les analyses contenues dans ce rapport sont descriptives. Les réponses au questionnaire seront analysées selon quatre caractéristiques des garderies, soit le type d'incorporation, la région administrative où elle est située, la capacité d'accueil au permis et l'année d'ouverture.

Il existe deux types d'incorporation des services de garde en garderie au Québec: les garderies à but lucratif (B.L.) et celles sans but lucratif (S.B.L.). Les garderies sans but lucratif se distinguent également par le fait d'être admissibles ou non aux subventions directes de l'Office. Et pour être subventionnées (S.B.L.S.), les garderies sans but lucratif doivent présenter une majorité de parents au conseil d'administration. La présente étude opte donc pour une distinction de trois types de garderies, soit B.L., S.B.L. et S.B.L.S.[1] tout en conservant l'appellation type d'incorporation.

---

1 Pour fins d'analyse, les coopératives ont été regroupées dans les S.B.L.S. (à l'exception des tableaux 1.1 et 1.5) en raison de leur petit nombre dans l'échantillon (n=5), mais surtout en raison de leurs similarités, soit la présence d'une majorité de parents au conseil d'administration et le droit à une subvention directe de l'Office.

Les garderies sont habituellement regroupées selon la capacité d'accueil au permis: moins de 30 places[1], 31 à 45 places, 46 à 60 places, 61 places et plus.

La présente étude regroupe les années d'ouverture des garderies en trois groupes correspondant à des étapes importantes dans le développement du réseau des garderies: avant 1975, entre 1975 et 1980, entre 1981 et 1985[2]. L'année 1974 correspond à l'instauration du plan Bacon donnant droit à une aide financière aux parents et à une subvention de démarrage aux garderies sans but lucratif. Celle de 1975 coïncide avec la création du Service des garderies, alors que 1981 marque les tout débuts de l'Office des services de garde à l'enfance.

D'une manière générale, aucun test statistique n'a été effectué de sorte que les variations notées dans les distributions de fréquence des garderies - même celles qui semblent importantes - ne sont pas forcément statistiquement significatives; elles peuvent être dues aux seules fluctuations d'échantillonnage.

Toutefois les sections portant sur le personnel de garde (2.2), la clientèle des garderies (4.1 à 4.5), les tarifs quotidiens pour la garde d'un enfant (6.1.1) et le nombre de jours d'activités pendant l'exercice financier 1984-1985 (7.4) ont fait l'objet d'analyses de variances; ces analyses ont pour but d'isoler les variations statistiquement significatives, c'est-à-dire les différences qui traduisent une influence réelle de la caractéristique qui a conduit à distinguer divers groupes de garderies.

---

1 Seuls les services recevant dix enfants et plus doivent obtenir un permis de l'Office.

2 Cette dernière année n'inclut que les garderies mises en opération entre le 1er janvier et le 31 mars.

1.3 Participation des garderies à l'enquête selon les quatre caractéristiques importantes

Cette section a pour but de déterminer le niveau de participation des garderies à l'enquête à partir des données colligées sur les garderies existantes et répondantes au 31 mars 1985. La distribution des garderies existantes selon le type d'incorporation, la région et la capacité d'accueil au permis[1] va d'abord permettre de décrire globalement l'état de la situation du réseau à cette date. Quant à la distribution des garderies répondantes pour ces mêmes variables (en y ajoutant celle de l'année d'ouverture), elle va permettre de déterminer la représentativité de l'échantillon par rapport à la population recensée à la même date.

Le questionnaire a été envoyé aux 600 garderies du Québec à la fin de l'exercice financier de 1985, soit le 31 mars. Joint au rapport financier, il ne constituait pas une exigence administrative, mais une note rappelait aux garderies l'importance de leur participation. Quatre cent dix-neuf d'entre elles y ont répondu, ce qui correspond à un taux global de participation de 69,8%.

1.3.1. Participation des garderies selon le type d'incorporation

Le tableau 1.1 présente d'une part la distribution des garderies existantes au 31 mars 1985 selon le type d'incorporation, d'autre part la répartition des garderies répondantes à l'enquête selon cette même caractéristique, et finalement leur taux de participation.

---

1 Les données sur l'année d'ouverture des garderies existantes n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport, il est impossible par conséquent de calculer le taux de participation des garderies à l'enquête pour cette caractéristique. Seule la distribution des garderies répondantes selon l'année d'ouverture sera présentée à l'intérieur de ce chapitre.

Parmi les 600 garderies en opération le 31 mars 1985 au Québec, 438 sont des S.B.L.S. Ce sont donc 73,0% des garderies qui sont gérées par les parents. Les 128 B.L. sont relativement moins importantes en proportion avec 21,3%. Les garderies S.B.L. comptent 34 établissements, soit 5,7% de l'ensemble.

TABLEAU 1.1

Distribution des garderies existantes et répondantes selon le type d'incorporation au 31 mars 1985

Type d'incorporation	Garderies existantes N	%	Garderies répondantes F	%	Taux de participation (%)
B.L.	128	21,3	62	14,8	48,4
S.B.L.	34	5,7	22	5,3	64,7
S.B.L.S.	432	72,0	330	78,8	76,4
COOP	6	1,0	5	1,2	83,3
Sous-total S.B.L.S.	438	73,0	335	80,0	75,5
Total	600	100,0	419	100,0	69,8

Examinons maintenant la répartition des garderies répondantes selon le type d'incorporation: la plupart des garderies qui ont répondu au questionnaire sont des S.B.L.S. (80,0% de l'ensemble). Les B.L. et S.B.L. correspondent respectivement à 14,8% et 5,3% des répondants. Enfin, l'analyse du taux de participation présenté au même tableau révèle que les S.B.L.S. et S.B.L. ont des taux de participation très élevés, soit respectivement 75,5% et 64,7%. Les B.L. ont un taux inférieur, correspondant toutefois à près de la moitié de leurs établissements (48,4%). En raison du caractère facultatif du questionnaire, ces taux apparaissent satisfaisants. Les B.L. sont toutefois sous-représentées dans l'échantillon.

1.3.2 Participation des garderies selon la région administrative

La distribution de la population totale des garderies selon la région au 31 mars 1985 (tableau 1.2) révèle que la région de Montréal-Laval regroupe près de la moitié des garderies en opération au Québec (44,7%). D'autres régions comme celles de Québec et de la Montérégie disposent de services moins nombreux avec des proportions respectives de 14,0% et 13,5%. Dans les neuf autres régions on retrouve des pourcentages nettement plus faibles entre 0,2% et 6,3% de l'ensemble des garderies québécoises.

L'examen du tableau 1.2 indique une répartition relativement similaire des garderies répondantes. Il y a effectivement une concentration assez importante des répondants dans les régions de Montréal-Laval, de Québec et de la Montérégie évaluée à 39,4%, 16,0% et 13,8% de l'ensemble. Les autres régions offrent des proportions de 1,0% (Côte-Nord) à 7,2% (Laurentides-Lanaudière) de l'ensemble des répondants. Quant à la seule garderie située dans la région du Nouveau-Québec, elle ne fait pas partie de l'ensemble des répondants.

Dans l'analyse des résultats de l'enquête, les disparités régionales devront être considérées avec réserve compte tenu des effectifs très restreints de certaines régions.

TABLEAU 1.2

Distribution des garderies existantes
et répondantes selon la région
au 31 mars 1985

Région	Garderies existantes		Garderies répondantes		Taux de participation (%)
	N	%	F	%	
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	14	2,3	14	3,3	100,0
02 Saguenay-Lac-St-Jean	14	2,3	11	2,6	78,6
03 Québec	84	14,0	67	16,0	79,8
04 Trois-Rivières	28	4,7	24	5,7	85,7
05 Estrie	32	5,3	21	5,0	65,6
06A Montréal-Laval	268	44,7	165	39,4	61,6
06B Laurentides-Lanaudière	38	6,3	30	7,2	78,9
06C Montérégie	81	13,5	58	13,8	71,6
07 Outaouais	24	4,0	17	4,1	70,8
08 Abitibi-Témiscamingue	10	1,7	8	1,9	80,0
09 Côte-Nord	6	1,0	4	1,0	66,7
10 Nouveau-Québec	1	0,2	--	--	--
Total	600	100,0	419	100,0	69,8

Le taux de participation à l'enquête varie de 61,6% à 100,0% selon la région. Les régions représentées à 80,0% et plus sont l'Abitibi-Témiscamingue (80,0%), les Trois-Rivières (85,7%) et le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (100,0%). Les régions où la représentation est plus faible sont celles de Montréal-Laval (61,6%), de l'Estrie (65,6%) et de la Côte-Nord (66,7%).

1.3.3 Participation des garderies selon la capacité d'accueil au permis

Comme le démontre le tableau 1.3, la capacité d'accueil la plus répandue dans l'ensemble des garderies québécoises est celle de 31 à 45 places (31,2%), suivie des 46 à 60 places (28,2%), donnant ainsi une représentation majoritaire de 59,4% aux garderies moyennes. Les petites garderies de 30 places et moins sont présentes dans une proportion de 24,3%. Les grandes garderies sont les moins nombreuses dans l'ensemble (n=98) et ne représentent que 16,3% de la population. Cette constatation n'est pas surprenante compte tenu que l'Office n'émet plus de permis pour les garderies de plus de 60 places et ce, depuis octobre 1983[1].

TABLEAU 1.3

Distribution des garderies existantes et répondantes selon la capacité d'accueil au permis au 31 mars 1985

Capacité d'accueil au permis	Garderies existantes		Garderies répondantes		Taux de participation (%)
	N	%	F	%	
30 places et plus	146	24,3	94	22,4	64,4
31 à 45 places	187	31,2	139	33,2	74,3
46 à 60 places	169	28,2	123	29,4	72,8
61 places et plus	98	16,3	63	15,0	64,3
Total	600	100,0	419	100,0	69,8

1 En vertu d'un règlement émis par l'Office le 19 octobre 1983, les garderies de 60 places et plus ne sont plus autorisées. Celles dont le permis a été accordé avant cette date conservent toutefois leurs droits acquis (Règlement sur les services de garde en garderie, Extrait de la Gazette officielle du Québec, section III, article 14, 23 avril 1985).

Dans l'ensemble des garderies répondantes (tableau 1.3), les garderies de taille moyenne sont plus nombreuses que les petites et les grandes garderies. On compte en effet 139 garderies de 31 à 45 places (33,2%) et 123 garderies de 46 à 60 places (29,4%) contre 94 garderies de 30 places et moins (22,4%) ainsi que 63 garderies de 61 places et plus (15,0%).

Les taux de participation varient entre 64,3% et 74,3%, les taux les plus élevés relevant des garderies moyennes.

En somme, compte tenu du taux de participation relativement élevé des garderies selon chaque type d'incorporation, chaque région et chaque capacité d'accueil, il est permis de considérer les données de l'échantillon comme étant représentatives de la population des garderies du Québec.

1.3.4 Participation des garderies selon l'année d'ouverture

Tel que mentionné antérieurement, les données de la population selon l'année d'ouverture n'étant pas disponibles, il est impossible de calculer le taux de participation des garderies à l'enquête pour cette caractéristique. Néanmoins, le tableau 1.4 présente la distribution des garderies qui ont répondu à l'enquête selon l'année au cours de laquelle elles ont obtenu leur permis d'opérer. On y constate que la moitié des garderies répondantes (50,1%) ont ouvert leurs portes entre 1975 et 1980. Les garderies récentes - mises en opération depuis 1981 - représentent pour leur part 31,3% de l'ensemble. Quant aux garderies développées avant 1975, elles sont les moins nombreuses (18,6%).

TABLEAU 1.4

Distribution des garderies répondantes
selon l'année d'ouverture
au 31 mars 1985

Année d'ouverture	Garderies répondantes	
	F	%
Avant 1975	78	18,6
1975-1980	210	50,1
1981-1985	131	31,3
Total	419	100,0

1.4 Informations supplémentaires portant sur les garderies existantes au 31 mars 1985

Des informations supplémentaires portant sur les 600 garderies existantes au 31 mars 1985 vont permettre de déterminer la répartition des garderies selon la région et le type d'incorporation.

La distribution des garderies existantes selon le type d'incorporation et la région présentée au tableau 1.5 démontre que les garderies S.B.L.S. sont présentes dans toutes les régions du Québec contrairement aux garderies B.L. et S.B.L. qui sont concentrées dans les régions de Montréal-Laval, des Laurentides-Lanaudière et de la Montérégie: 106 garderies B.L. sur 128, soit 82,8%; cette part s'élève à 91,1% dans le cas des garderies S.B.L. pour les seules régions de Montréal-Laval et de la Montérégie (31 garderies sur 34). Ainsi tous les types d'incorporation ne sont pas également présents dans les régions.

TABLEAU 1.5

Distribution des garderies existantes selon le type d'incorporation et la région au 31 mars 1985

Type d'incorporation / Région	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		COOP		Sous-total S.B.L.S.		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	--	--	--	--	14	3,2	--	--	14	3,2	14	2,3
02 Saguenay-Lac-St-Jean	1	0,8	--	--	13	3,0	--	--	13	3,0	14	2,3
03 Québec	14	10,9	2	5,9	66	15,3	2	33,3	68	15,5	84	14,0
04 Trois-Rivières	1	0,8	1	2,9	26	6,0	--	--	26	5,9	28	4,7
05 Estrie	4	3,1	--	--	28	6,5	--	--	28	6,4	32	5,3
06A Montréal-Laval	79	61,7	25	73,5	164	38,0	--	--	164	37,4	268	44,7
06B Laurentides-Lanaudière	6	4,7	--	--	32	7,4	--	--	32	7,3	38	6,3
06C Montérégie	21	16,4	6	17,6	51	11,8	3	50,0	54	12,3	81	13,5
07 Outaouais	2	1,6	--	--	21	4,9	1	16,7	22	5,0	24	4,0
08 Abitibi-Témiscamingue	--	--	--	--	10	2,3	--	--	10	2,3	10	1,7
09 Côte-Nord	--	--	--	--	6	1,4	--	--	6	1,4	6	1,0
10 Nouveau-Québec	--	--	--	--	1	0,2	--	--	1	0,2	1	0,2
Total	128	21,3	34	5,7	432	72,0	6	1,0	438	73,0	600	100,0

1.5 Traitement des données

1.5.1 Codification des données

Tous les questionnaires remplis (419) ont été codifiés et compilés à l'aide du logiciel Statistical Package for the Social Sciences (S.P.S.S.).

1.5.2 Limites du questionnaire

Une seule question a été exclue de l'analyse en raison d'un nombre élevé de non-réponses. Cette question 16 porte sur la superficie des locaux.

CHAPITRE 2

PERSONNEL DES GARDERIES

Ce chapitre présente la description du personnel de direction selon l'âge, le titre utilisé, le temps de travail réservé aux enfants, le niveau de scolarité, le champ d'études complétées, le nombre d'années d'expérience et les conditions salariales. Les éducatrices et les éducateurs sont ensuite décrits dans des termes relativement semblables.

2.1 Personnel de direction de la garderie

2.1.1 Caractéristiques générales

Parmi les 413 garderies qui ont répondu à la question 11, 385 signalent avoir une femme en charge de la gestion quotidienne, soit une proportion de 93,2% de l'ensemble. L'emploi du féminin sera donc utilisé dans cette section. Dans l'ensemble des garderies, 36,5% des responsables sont âgées de 25 à 30 ans, 22,9% de 31 à 35 ans et 30,5% de 36 à 55 ans. Le personnel de direction des S.B.L. est proportionnellement plus âgé que dans les autres types de garderies; tandis qu'à l'opposé, celui des S.B.L.S. est proportionnellement plus jeune.

TABLEAU 2.1

Distribution des garderies selon l'âge
du personnel de direction et le type d'incorporation

ANS	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
Moins de 25	7	11,9	-	-	20	6,2	27	6,7
25-30	15	25,4	1	4,5	132	40,6	148	36,5
31-35	10	16,9	4	18,2	79	24,3	93	22,9
36-55	24	40,7	13	59,1	87	26,8	124	30,5
56 et plus	3	5,1	4	18,2	7	2,2	14	3,4

2.1.1.1 Titre utilisé

À la question 5, les répondants doivent préciser le titre de la personne qui assume la responsabilité de la gestion quotidienne de la garderie. Les titres de coordonnatrice, directrice et responsable sont couramment utilisés dans le milieu et donc déjà proposés dans les choix de réponses. Dans les autres cas, les répondants sont amenés à préciser le titre de la personne qui assume cette fonction.

Tel qu'illustré au tableau 2.2, 91,4% des garderies répondantes ont une personne en charge de la gestion quotidienne. Les fonctions de responsabilité sont assumées par une directrice dans une proportion de 44,5%, une coordonnatrice dans 31,3% des cas, une responsable dans 15,6% des cas. Il est peu fréquent que des personnes avec un titre différent (non codifié) soient en charge de la garderie (f= 21), que cette responsabilité soit exercée par deux personnes (f= 11) ou alors qu'aucune personne ne soit responsable (f=4) et ces

TABLEAU 2.2

Distribution des garderies selon
le titre utilisé par le personnel de direction

Titre du personnel de direction	F	%
Coordonnatrice	131	31,3
Directrice	186	44,5
Responsable	65	15,6
Sous-total (1 responsable)	382	91,4
Autres (non codifié)	21	5,0
2 responsables	11	2,6
Aucun responsable	4	1,0
Total	418	100,0

trente-six répondants seront exclus des analyses subséquentes. En d'autres mots, toutes les analyses impliquant le personnel de direction ne tiendront compte que des garderies où une directrice, une coordonnatrice et une responsable sont en charge de la gestion.

Le titre porté par le personnel de direction varie selon le type d'incorporation (figure 2.1). La très grande majorité des garderies B.L. (76,8%) confère le poste de responsabilité à une directrice. Les S.B.L. ont elles aussi en général une directrice à leur tête mais dans une proportion relativement moins élevée (68,2%); on y rencontre ensuite des responsables (22,7%) et peu de coordonnatrices (9,1%). Dans les S.B.L.S., les directrices et les coordonnatrices se répartissent la responsabilité de 42,1% et 40,5% des garderies, laissant la gestion à une responsable dans 17,4% des cas.

Le titre varie aussi selon les régions. Ainsi, le tableau 2.3 révèle que les garderies de la Montérégie sont généralement dirigées par une directrice (70,4%) alors qu'elles sont en minorité dans la région du Saquenay-Lac St-Jean (20,0%). Dans cette dernière région, il y a proportionnellement plus de garderies où le titre de responsable est utilisé (50,0%) comparativement aux autres régions. Enfin, les garderies de la région des Laurentides-Lanaudière ont la particularité d'être en majorité dirigées par une coordonnatrice (65,5%).

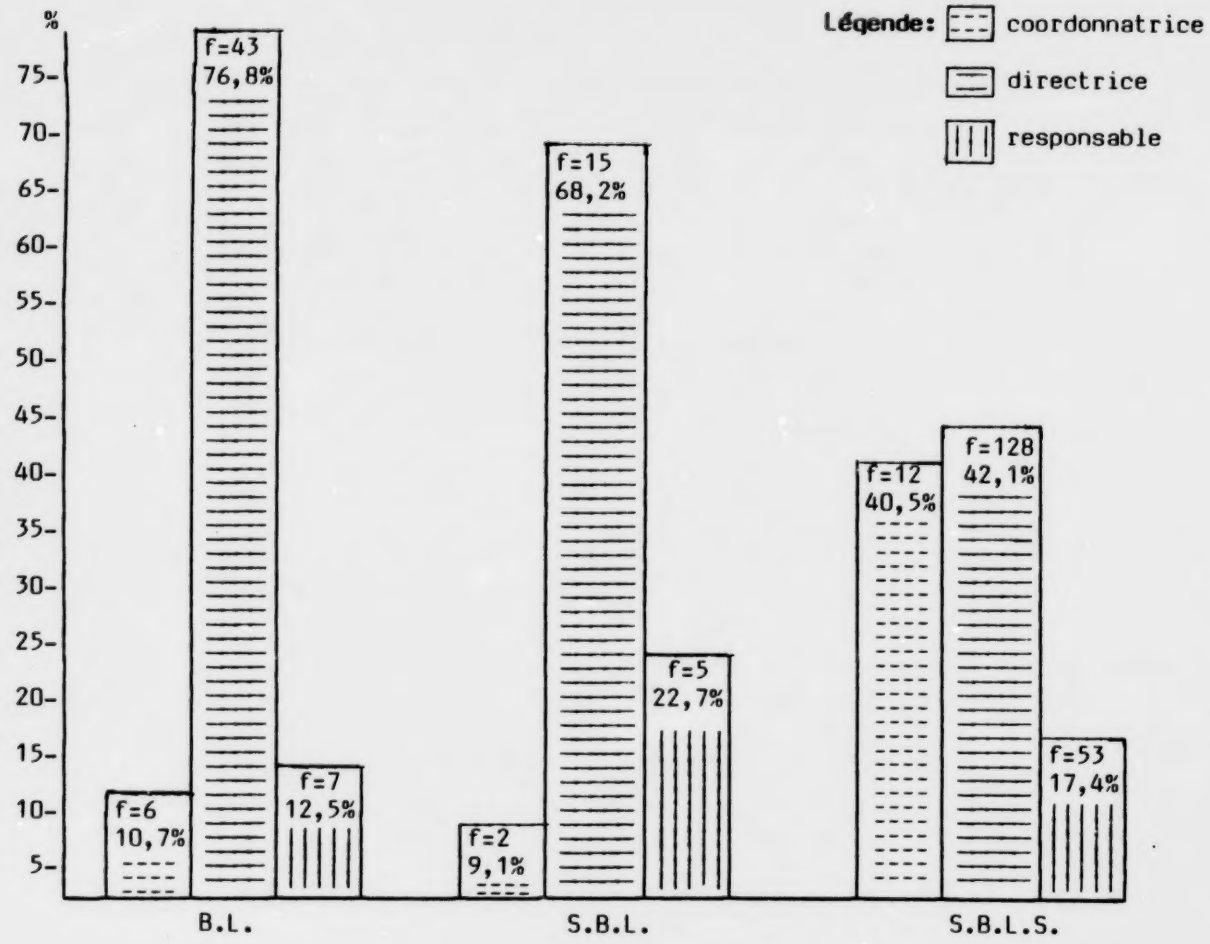

Figure 2.1 Histogramme de la distribution des garderies selon le titre du personnel de direction et le type d'incorporation

TABLEAU 2.3

Distribution des garderies selon
le titre du personnel de direction et la région

Titre du personnel de direction \ Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie		02 Saguenay-Lac-St-Jean		03 Québec		04 Trois-Rivières		05 Estrie		6A Montréal-Laval		6B Laurentides-Lanaudière		6C Montérégie		07 Outaouais		08 Abitibi-Témiscaminque		09 Côte-Nord		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Coordonnatrice	6	42,9	3	30,0	34	59,7	7	29,2	5	31,3	37	24,5	19	65,5	9	16,7	7	43,8	1	14,3	3	75,0	131	34,3
Directrice	6	42,9	2	20,0	17	29,8	12	50,0	6	37,4	84	55,6	8	27,6	38	70,4	8	50,0	4	57,1	1	25,0	186	48,7
Responsable	2	14,2	5	50,0	6	10,5	5	20,8	5	31,3	30	19,9	2	6,9	7	12,9	1	6,2	2	28,6	-	-	65	17,0
Total	14	100,0	10	100,0	57	100,0	24	100,0	16	100,0	151	100,0	29	100,0	54	100,0	16	100,0	7	100,0	4	100,0	382	100,0

Les trois groupes de garderies établis selon la capacité d'accueil privilégient l'emploi de directrices (tableau 2.4) et c'est dans les grandes garderies que le titre est le plus fréquemment rencontré (60,3%). On note quelques différences dans le deuxième titre le plus fréquemment utilisé. Les garderies moyennes et grandes accordent le titre de coordonnatrice à leur personnel de direction dans respectivement 39,1% et 29,3% des cas. Les petites garderies optent plutôt pour le titre de responsable dans une proportion de 29,1%.

TABLEAU 2.4

Distribution des garderies selon le titre du personnel de direction et la capacité d'accueil

Titre du personnel de direction \ Capacité d'accueil	30 places et moins		31 à 60 places		61 places et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Coordonnatrice	21	24,4	93	39,1	17	29,3	131	34,3
Directrice	40	46,5	111	46,6	35	60,3	186	48,7
Responsable	25	29,1	34	14,3	6	10,3	65	17,0
Total	86	100,0	238	100,0	58	100,0	382	100,0

2.1.1.2 Temps de travail réservé aux enfants

La sixième question demande au personnel de direction de préciser le pourcentage de son temps de travail consacré à des activités auprès des enfants. Il peut arriver par exemple qu'un membre du personnel de garde soit absent et qu'aucune autre éducatrice (ou éducateur) ne soit disponible pour le remplacer. Le personnel de direction peut alors agir à titre de "remplaçant" en vue d'assurer une présence auprès des enfants. Il peut arriver aussi que celui-ci choisisse délibérément d'être auprès des enfants.

Le tableau 2.5 présente la distribution des garderies selon le pourcentage de temps du personnel de direction réservé aux enfants. Si dans 73,9% des garderies le personnel de direction s'implique auprès des enfants en lui réservant au moins 10% de son temps, la pratique la plus fréquente (33,4%) consiste à consacrer entre 10% et 25% du temps de travail de la directrice à l'éducation des enfants. Remarquons néanmoins que dans 17,1% des garderies le personnel de direction est gestionnaire à plein temps.

TABLEAU 2.5

Distribution des garderies selon le pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants

Pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants	F	%
Aucun	64	17,1
1% à 9%	37	9,9
10% à 25%	125	33,4
26% à 40%	45	12,0
41% à 60%	46	12,3
61% et plus	57	15,2
Sous-total (10% et plus)	273	73,9
Total	374	100,0

TABLEAU 2.6

Distribution des garderies selon le pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants et le type d'incorporation

Type d'incorporation / % de temps réservé aux enfants	B.L. F	B.L. %	S.B.L. F	S.B.L. %	S.B.L.S. F	S.B.L.S. %	Total F	Total %
Aucun	-	-	2	10,5	62	20,7	64	17,1
1% à 9%	1	1,8	1	5,3	35	11,7	37	9,9
10% à 40%	17	30,9	5	26,3	148	49,3	170	45,5
41% et plus	37	67,3	11	57,9	55	18,3	103	27,5
Sous-total (10% et plus)	54	98,2	16	84,2	203	67,6	273	73,0
Total	55	100,0	19	100,0	300	100,0	374	100,0

Le pourcentage de temps réservé par le personnel de direction à des activités auprès des enfants varie selon le type d'incorporation comme le rapporte le tableau 2.6. Le personnel de direction de la quasi-totalité des B.L. réserve 10% ou plus de son temps aux enfants. Cette attitude est aussi généralisée dans les S.B.L. mais à un niveau inférieur, soit 84,2%. Les S.B.L.S. présentent une proportion inférieure à celle des deux autres types d'incorporation, soit 67,6% de son personnel de direction qui consacre 10% ou plus de son temps aux enfants.

D'autre part, les B.L. et les S.B.L. se distinguent des S.B.L.S. par une augmentation de leur représentation parallèlement au pourcentage de temps du personnel de direction réservé aux enfants. En fait, le personnel de direction peu ou pas impliqué est représenté dans 1,8% des B.L. et passe à des niveaux de représentation de 30,9% et 67,3% dans les garderies où le personnel s'implique davantage. Chez les S.B.L. les niveaux de représentation passent de 15,8% (garderies où le personnel est peu ou pas impliqué) à 26,3% (impliqué modérément) et 57,9% (très impliqué). Par contre, chez les S.B.L.S. ces niveaux de représentation passent de 32,4% à 49,3% pour ensuite diminuer à 18,3%.

Le tableau 2.7 présente des différences selon les régions. Même si ces résultats doivent être interprétés avec une extrême prudence compte tenu du nombre restreint de certains effectifs, notons que dans certaines régions le personnel de direction est fréquemment chargé de la seule gestion; c'est le cas de la région de Trois-Rivières où plus d'une garderie sur trois est dirigée par une responsable qui n'a aucun rôle éducateur. Dans d'autres régions, les fonctions de direction sont nécessairement associées à des contacts avec les enfants; c'est particulièrement le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Estrie où respectivement 50% et 43,8% du personnel de direction consacrent 41% et plus de leur temps à des activités auprès des enfants.

TABLEAU 2.7

Distribution des garderies selon le pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants et la région

% temps réservé aux enfants \ Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie		02 Saguenay-Lac-St-Jean		03 Québec		04 Trois-Rivières		05 Estrie		6A Montréal-Laval		6B Laurentides-Lanaudière		6C Montérégie		07 Outaouais		08 Abitibi-Témiscaminque		09 Côte-Nord		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucun	3	21,4	1	10,0	16	28,1	9	37,5	3	18,8	20	13,7	3	10,7	9	17,0	--	--	--	--	--	--	64	17,1
1% à 9%	2	14,3	-	-	2	3,5	2	8,3	1	6,2	15	10,3	4	14,3	6	11,3	1	6,7	3	42,8	1	25,0	37	9,9
10% à 40%	4	28,6	4	40,0	26	45,6	10	41,7	5	31,2	65	44,5	13	46,4	23	43,4	14	93,3	3	42,8	3	75,0	170	45,5
41% et plus	5	35,7	5	50,0	13	22,8	3	12,5	7	43,8	46	31,5	8	28,6	15	28,3	--	--	1	14,3	--	--	103	27,5
Sous-total (10% et plus)	9	64,3	9	90,0	39	68,4	13	54,2	12	75,0	111	76,0	21	75,0	38	71,7	14	93,3	4	57,1	3	75,0	273	73,0
Total	14	100,0	10	100,0	57	100,0	24	100,0	16	100,0	146	100,0	28	100,0	53	100,0	15	100,0	7	100,0	4	100,0	374	100,0

Le pourcentage de temps consacré aux enfants varie selon la capacité d'accueil comme l'indique le tableau 2.8. Les petites garderies de 30 places et moins signalent plus fréquemment que leur personnel de direction consacre du temps aux enfants. En outre, elles sont d'autant plus nombreuses que le temps consacré à l'éducation est important; ainsi, plus de la moitié (57,6%) de leurs services présente du personnel de direction très impliqué auprès des enfants. Il est probable que cette situation soit reliée à l'allègement des tâches administratives du personnel de direction dans les garderies de cette taille.

TABLEAU 2.8

Distribution des garderies selon le pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants et la capacité d'accueil

Capacité d'accueil / % de temps réservé aux enfants	30 places et moins		31 à 45 places		46 à 60 places		61 places et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucun	5	5,9	19	16,0	28	24,8	12	21,1	64	17,1
1% à 9%	6	7,1	8	6,7	16	14,2	7	12,3	37	9,9
10% à 40%	25	29,4	66	55,5	53	46,9	26	45,6	170	45,5
41% et plus	49	57,6	26	21,8	16	14,1	12	21,0	103	27,5
Sous-total (10% et plus)	74	87,0	92	77,3	69	61,0	38	66,6	273	73,0
Total	85	100,0	119	100,0	113	100,0	57	100,0	374	100,0

Le tableau 2.9 révèle finalement des différences selon l'année d'ouverture. Les garderies les plus anciennes et les plus récentes auraient ainsi une représentation proportionnellement plus élevée de services où le personnel de direction se réserve du temps auprès des enfants, soit respectivement 80,8% et 78,1%, comparativement à 66,3% pour les garderies ouvertes entre 1975 et 1980. L'autre fait à noter est que parmi les garderies les plus anciennes, la proportion de services où le personnel se réserve beaucoup de temps auprès des enfants est plus élevée que parmi toutes les autres garderies ouvertes après: 42,2% contre 19,5% (garderies ouvertes entre 1975 et 1980), et 32,5% (garderies ouvertes entre 1981 et 1985).

TABLEAU 2.9

Distribution des garderies selon le pourcentage de temps de travail du personnel de direction réservé aux enfants et l'année d'ouverture

Année d'ouverture / % de temps réservé aux enfants	Avant 1975		1975-1980		1981-1985		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucun	10	15,6	41	21,6	13	10,8	64	17,1
1% à 9%	4	6,3	23	12,1	10	8,3	37	9,9
10% à 40%	23	35,9	89	46,8	58	48,3	170	45,5
41% et plus	27	42,2	37	19,5	39	32,5	103	27,5
Sous-total (10% et plus)	50	78,1	126	66,3	97	80,8	273	73,0
Total	64	100,0	190	100,0	120	100,0	374	100,0

On verra plus loin (sections 2.1.2.1 et 2.1.2.2) dans quelle mesure la formation dans le domaine de la petite enfance et le nombre d'années d'expérience du personnel de direction (avec des enfants) peuvent être reliés à leur pourcentage de temps de travail réservé à des activités auprès des enfants.

En bref, l'implication du personnel de direction dans des activités auprès des enfants est notée dans la grande majorité des garderies, dans une proportion plus élevée de B.L. et de garderies à petite capacité d'accueil.

2.1.2 Formation et expérience

Le Règlement sur les services de garde en garderie adopté le 19 octobre 1983 ne prévoit aucune exigence particulière en matière de qualification du personnel de direction des garderies; par contre, l'article 9 exige de la part d'au moins un membre du personnel de garde sur trois une formation de niveau collégial ou universitaire dans un champ d'études touchant spécifiquement le domaine de la petite enfance. Jusqu'au 19 octobre 1988, l'Office reconnaît une expérience minimale de trois ans auprès de groupes d'enfants d'âge préscolaire[1]. Même si ces exigences ne s'appliquent qu'au personnel de garde, il est intéressant de savoir si le personnel de direction des garderies est recruté parmi les éducateurs et s'il est formé dans les disciplines reliées à la petite enfance.

---

1 Le deuxième paragraphe de l'article 9 stipule qu'"après un délai de cinq ans de l'entrée en vigueur du présent règlement, cette personne devra également être détentrice d'une attestation d'études collégiales en techniques de garderie". En d'autres mots, à compter d'octobre 1988, l'expérience seule ne suffira plus. Dans toutes les garderies, au moins un membre du personnel de garde sur trois devra détenir une formation minimale en petite enfance.

2.1.2.1 Scolarité

2.1.2.1.1 Niveau d'études complétées

Le tableau 2.10 présente la distribution des garderies selon le niveau d'études complétées par le personnel de direction. Ainsi, 85,8% des 379 garderies ayant répondu à la question 8 ont à leur direction une personne qui a atteint un niveau de scolarité post-secondaire. Près de la moitié des garderies répondantes, soit 44,1%, est gérée par des personnes détenant un diplôme universitaire, la plupart d'entre elles détenant un baccalauréat (34,0%). Les garderies où la gestionnaire responsable a complété des études collégiales sont relativement moins nombreuses, représentant 38,5% de l'ensemble.

TABLEAU 2.10

Distribution des garderies selon le niveau d'études complétées par le personnel de direction

Niveau d'études complétées par le personnel de direction	F	%
Primaire	6	1,6
Secondaire	48	12,7
Attestation d'études collégiales	23	6,0
Certificat d'études collégiales	9	2,4
Diplôme d'études collégiales	114	30,1
Sous-total (niveau collégial)	146	38,5
Certificat	31	8,2
Baccalauréat	129	34,0
Maîtrise	7	1,9
Sous-total (niveau universitaire)	167	44,1
Autres (non codifié)	12	3,2
Total	379	100,0

Le niveau de scolarité complété se distingue nettement chez les S.B.L. comparativement aux B.L. et aux S.B.L.S. En effet, tel que le montre le tableau 2.11, les garderies S.B.L. ont une proportion beaucoup plus élevée de personnel de direction n'ayant pas atteint le niveau collégial, soit 37,5%, alors que pour les B.L. cette proportion est de 16,7% et pour les S.B.L.S. de 13,2%. En outre, dans les S.B.L. la proportion de diplômes universitaires est nettement plus faible que dans les autres types d'incorporation, soit 18,8% contre 42,6% dans les B.L. et 47,6% dans les S.B.L.S. En somme, le personnel de direction des S.B.L. est généralement moins scolarisé que celui des autres types d'incorporation.

TABLEAU 2.11

Distribution des garderies selon le niveau d'études complétées par le personnel de direction et le type d'incorporation

Niveau d'études complétées par personnel de direction \ Type d'incorporation	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Primaire et secondaire	9	16,7	6	37,5	39	13,2	54	14,8
Collégial	22	40,7	7	43,7	116	39,2	145	39,6
Universitaire	23	42,6	3	18,8	141	47,6	167	45,6
Total	54	100,0	16	100,0	296	100,0	366	100,0

Le niveau d'études complétées par le personnel de direction varie également selon l'année d'ouverture des garderies. Il semble ef-

fectivement d'après le tableau 2.12 que les garderies les plus anciennes se distinguent des autres par une proportion plus élevée de services où le personnel de direction n'a obtenu qu'un diplôme de niveau primaire et secondaire: dans les garderies mises en opération avant 1975, cette proportion est de 22,6%; elle diminue à 13,5% dans les garderies ouvertes entre 1975 et 1980 et à 12,6% dans les plus récentes. L'obtention d'un diplôme de niveau collégial viendrait expliquer ce phénomène (dans les garderies plus récentes) plutôt que l'obtention d'un diplôme de niveau universitaire. En effet, alors que les proportions de garderies dont le personnel de direction a complété un niveau universitaire n'ont pour ainsi dire pas changé selon l'année d'ouverture (demeurant toujours aux environs de 45,0%), ce sont les proportions de garderies où celui-ci a complété un niveau collégial qui ont nettement augmenté depuis 1975. Les garderies les plus anciennes ont en proportion 30,6% de leurs établissements où le personnel de direction a atteint ce niveau, alors que chez les garderies plus récentes, cette proportion s'élève à 41,6% (1975-1980) et 41,2% (1981-1985).

TABLEAU 2.12

Distribution des garderies selon le niveau d'études complétées par le personnel de direction et l'année d'ouverture

Niveau d'études complétées par personnel de direction \ Année d'ouverture	Avant 1975		1975-1980		1981-1985		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Primaire et secondaire	14	22,6	25	13,5	15	12,6	54	14,8
Collégial	19	30,6	77	41,6	49	41,2	145	39,6
Universitaire	29	46,8	83	44,9	55	46,2	167	45,6
Total	62	100,0	185	100,0	119	100,0	366	100,0

En somme, au 31 mars 1985, la grande majorité des garderies répondantes avaient à leur direction du personnel ayant atteint le niveau collégial. Mais il semble que les garderies S.B.L. de même que les garderies ouvertes avant 1975 soient moins représentées que les autres à ce sujet.

2.1.2.1.2 Champ d'études complétées

En général le personnel de direction cumule des fonctions de gestion et d'éducation. Il est donc intéressant de vérifier dans quelle mesure la formation de ce personnel correspond à celle reconnue pour le personnel de garde. Les seuls programmes reconnus aux fins de l'article 9 du Règlement sur les services de garde en garderie sont le diplôme et le certificat d'études collégiales en techniques de garderie (ou techniques d'éducation en services de garde) et le baccalauréat en éducation préscolaire, en préscolaire-élémentaire avec spécialisation au préscolaire et en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant. Ces programmes comportent tous une spécialisation dans le domaine de la petite enfance.

Le tableau 2.13 présente les champs d'études complétées par le personnel de direction des garderies répondantes (n=363) avec leur fréquence d'apparition et leur proportion dans l'ensemble. La moitié des garderies répondantes (50,4%) sont gérées par du personnel formé en éducation préscolaire ou en préscolaire-élémentaire (25,9%), en techniques de garderie (19,8%) ou en psychologie (4,7%). On ne sait toutefois pas si tous les diplômes en psychologie et en préscolaire-élémentaire comportent la spécialisation requise pour satisfaire aux exigences de l'article 9.

L'autre moitié des répondantes, soit 49,6%, est constituée de diplômées universitaires ayant complété un autre champ d'études que

ceux mentionnés précédemment (16,8%), de diplômées de niveau collégial en techniques d'éducation spécialisée (6,3%), en sciences humaines (3,6%), en techniques infirmières (1,9%), en techniques d'assistance sociale (0,8%), en techniques de loisirs (0,8%) ou dans un autre programme de niveau collégial (5,5%), et enfin de puéricultrices (1,9%), d'infirmières auxiliaires (0,5%) et d'autres diplômées de niveau secondaire (11,3%).

TABLEAU 2.13

Distribution des garderies selon le champ d'études complétées par le personnel de direction

Champ d'études du personnel de direction	F	%
Techniques de garderie	72	19,8
Éducation préscolaire et préscolaire élémentaire	94	25,9
Psychologie	17	4,7
Sous-total (domaine de la petite enfance)	183	50,4
Autre (universitaire)	61	16,8
Autre (secondaire)	41	11,3
Techniques d'éducation spécialisée	23	6,3
Autre (collégial)	20	5,5
D.E.C. en sciences humaines	13	3,6
Puériculture	7	1,9
Techniques infirmières	7	1,9
Techniques d'assistance sociale	3	0,8
Techniques de loisirs	3	0,8
Infirmière auxiliaire	2	0,5
Sous-total (autres domaines)	180	49,6
Total	363	100,0

Plusieurs régions s'écartent de la moyenne que nous venons de présenter. Ainsi au tableau 2.14, la formation du personnel de direction n'est pas reliée au domaine de la petite enfance dans 76,9% des garderies de la région de l'Estrie et 100,0% des garderies de

l'Abitibi-Témiscaminque. Les garderies des régions des Laurentides-Lanaudière, de Québec et de l'Outaouais se distinguent au contraire par les proportions les plus élevées de leurs établissements où ce type de diplôme est rencontré, soit 59,3%, 56,4% et 56,2%.

TABLEAU 2.14

Distribution des garderies selon le champ d'études du personnel de direction et la région

Champ d'études du personnel de direction / Région	Domaine de la petite enfance		Autres domaines		Total	
	F	%	F	%	F	%
01 Bas-St-Laurent Gaspésie	7	50,0	7	50,0	14	100,0
02 Saguenay-Lac-St-Jean	3	33,3	6	66,7	9	100,0
03 Québec	31	56,4	24	43,6	55	100,0
04 Trois-Rivières	12	52,2	11	47,8	23	100,0
05 Estrie	3	23,1	10	76,9	13	100,0
6A Montréal-Laval	78	53,4	68	46,6	146	100,0
6B Laurentides-Lanaudière	16	59,3	11	40,7	27	100,0
6C Montérégie	22	43,1	29	56,9	51	100,0
07 Outaouais	9	56,2	7	43,8	16	100,0
08 Abitibi-Témiscaminque	--	--	5	100,0	5	100,0
09 Côte-Nord	2	50,0	2	50,0	4	100,0
Total	183	50,4	180	49,6	363	100,0

La distribution du personnel de direction selon le champ d'études varie peu selon la capacité d'accueil des garderies (tableau 2.15).

TABLEAU 2.15

Distribution des garderies selon
le champ d'études du personnel de direction
et la capacité d'accueil

Capacité d'accueil \ Champ d'études du personnel de direction	Domaine de la petite enfance		Autres domaines		Total	
	F	%	F	%	F	%
30 places et moins	39	48,7	41	51,3	80	100,0
31 à 45 places	57	48,7	60	51,3	117	100,0
46 à 60 places	56	50,5	55	49,5	111	100,0
61 places et plus	31	56,4	24	43,6	55	100,0
Total	183	50,4	180	49,6	363	100,0

TABLEAU 2.16

Distribution des garderies selon le champ d'études
du personnel de direction et le pourcentage de son
temps réservé à des activités auprès des enfants

% temps réservé aux enfants \ Champ d'études du personnel de direction	Domaine de la petite enfance		Autres domaines		Total	
	F	%	F	%	F	%
Aucun	28	15,6	29	16,6	57	16,1
1% à 9%	16	8,9	18	10,3	34	9,6
10% à 40%	82	45,5	86	49,1	168	47,3
41% et plus	54	30,0	42	24,0	96	27,0
Sous-total (10% et plus)	136	75,5	128	73,1	264	74,3
Total	180	100,0	175	100,0	355	100,0

Le tableau 2.16 démontre que de façon générale le pourcentage de temps réservé par le personnel de direction auprès des enfants n'est pas relié à sa formation. En effet, le personnel de direction consacre du temps (10% et plus) auprès des enfants dans près de 75,0% des garderies, qu'il ait une formation dans le domaine de la petite enfance ou dans un autre domaine.

2.1.2.2 Expérience à titre de personnel de direction et de personnel de garde

Les données concernant le nombre d'années d'expérience du personnel de direction à ce titre et à celui de personnel de garde ont été recueillies à partir de la question 7 du questionnaire.

Il est bon de rappeler que les analyses de cette section impliquent encore une fois les garderies où une seule personne est responsable de la gestion, soit une directrice, une coordonnatrice ou une responsable.

Le tableau 2.17 présente la distribution des garderies selon le nombre d'années d'expérience du personnel de direction à ce titre et à celui de personnel de garde dans les services de garde. Dans l'ensemble des réponses, le nombre d'années d'expérience varie entre moins d'un an (voire aucune) à plus de 10 ans. Cependant, dans les analyses, une expérience proprement dite ne sera considérée que dans les cas où le personnel de direction a occupé un poste de gestionnaire ou d'éducatrice depuis au moins un an. Ainsi, les garderies sont généralement dirigées par une personne ayant acquis de l'expérience en gestion et en éducation dans les services de garde. En effet, 90,1% des garderies qui ont répondu à la septième question présentent du personnel de direction avec expérience d'un an et plus à ce titre, et 85,2% à titre d'éducateur. La plupart d'entre elles ont à leur tête du personnel ayant entre 1 et 4 ans d'expérience (51,2% à la direction et 47,6% en tant qu'éducateur).

Il est important de noter aussi que dans près de 40,0% des garderies, le personnel de direction a une expérience prolongée de cinq ans et plus.

TABLEAU 2.17

Distribution des garderies selon
l'expérience du personnel de direction
à ce titre et à celui de personnel de garde

Expérience du personnel de direction	A titre de personnel de direction		A titre de personnel de garde	
	F	%	F	%
Aucune et moins d'un an	36	9,9	46	14,8
1 à 4 ans	187	51,2	148	47,6
5 ans et plus	142	38,9	117	37,6
Sous-total (avec expérience)	329	90,1	265	85,2
Total	365	100,0	311	100,0

Dans quelle mesure les services de garde en garderie bénéficient-ils d'une "double expérience" de la part du personnel de direction? Le tableau 2.18 tente de répondre à cette question en combinant l'expérience du personnel de direction à ce titre et à celui de personnel de garde. (En raison de leur nombre très restreint, les garderies où le personnel de direction a moins d'un an d'expérience à titre de personnel de garde (n=9) ont été regroupées avec celles où il n'a aucune expérience à ce titre (n=37); elles définissent une "expérience de moins d'un an".) D'après les résultats, il semble d'abord que dans les cas où le personnel de direction a moins d'un an d'expérience à titre de gestionnaire, les garderies peuvent attester de leur connaissance du milieu des garderies parce

que le personnel de direction y a collaboré à titre d'éducatrice et d'éducateur. En effet, dans ce groupe 89,7% signalent leur expérience à titre de personnel de garde depuis au moins un an, dont 72,4% entre un et quatre ans et 17,3% avec cinq ans et plus. Ensuite, dans les garderies où l'expérience de gestion est évaluée entre un et quatre ans, 84,3% du personnel de direction a au moins un an d'expérience en tant qu'éducateur. Quant aux garderies où le personnel de direction a accumulé une expérience de cinq ans et plus en gestion, la moitié (50,5%) cumule à celle-ci une expérience prolongée en éducation.

TABLEAU 2.18

Distribution des garderies selon l'expérience combinée du personnel de direction à titre de personnel de direction et à titre de personnel de garde

Expérience du personnel de direction à titre de personnel de garde / Expérience du personnel de direction	Moins d'un an		1 à 4 ans		5 ans et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Moins d'un an	3	10,3	25	15,7	14	12,8	42	14,1
1 à 4 ans	21	72,4	83	52,2	40	36,7	144	48,5
5 ans et plus	5	17,3	51	32,1	55	50,5	111	37,4
Total	29	100,0	159	100,0	109	100,0	297	100,0

Il semble que le nombre d'années d'expérience du personnel de direction à ce titre varie sensiblement selon le type d'incorporation. Le tableau 2.19 indique que la majorité des S.B.L. a à sa direction une personne ayant cinq ans et plus d'expérience de la gestion, soit 68,7%. La moitié (50,0%) des B.L. présente du personnel de direction avec ce niveau d'expérience et l'autre moitié (46,2%) signale un niveau d'expérience inférieur situé entre un et quatre ans. Le personnel de direction des S.B.L.S. est relativement moins expérimenté dans la gestion: il n'a pas de véritable expérience à ce titre (ayant cumulé moins d'un an) dans près de 10,0% de leurs services; et quand il cumule de l'expérience à proprement parler, celle-ci se situe plus souvent entre un et quatre ans (54,4%) qu'à cinq ans et plus (36,0%).

Concernant l'expérience du personnel de direction à titre de personnel de garde, les variations entre les types d'incorporation sont encore plus marquées. Les S.B.L. n'ont pour ainsi dire que du personnel de direction très expérimenté en tant qu'éducateur puisque 94,4% de leurs membres signalent une expérience de cinq ans et plus à ce titre. Ce niveau d'expérience est relevé moins fréquemment dans les B.L. mais toutefois dans une proportion importante, soit 62,8%. Quant aux S.B.L.S., l'expérience la plus fréquemment relevée est celle entre un et quatre ans dans un peu plus de la moitié de leurs services (53,6%).

Rappelons que l'âge du personnel de direction varie beaucoup avec le type d'incorporation et qu'il y a un lien naturel entre l'âge et l'expérience.

TABLEAU 2.19

Distribution des garderies selon
l'expérience du personnel de direction
et le type d'incorporation

Expérience du personnel de direction \ Type d'incorporation	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
A titre de personnel de direction								
Moins d'un an	2	3,8	1	6,3	28	9,6	31	8,6
1 à 4 ans	24	46,2	4	25,0	159	54,4	187	51,9
5 ans et plus	26	50,0	11	68,7	105	36,0	142	39,4
Total	52	100,0	16	100,0	292	100,0	360	100,0
A titre de personnel de garde								
Moins d'un an	3	7,0	--	--	43	17,2	46	14.8
1 à 4 ans	13	30,2	1	5,6	134	53,6	148	47,6
5 ans et plus	27	62,8	17	94,4	73	29,2	117	37,6
Total	43	100,0	18	100,0	250	100,0	311	100,0

Il est intéressant de constater au tableau 2.20 que le temps réservé par le personnel de direction à des activités auprès des enfants varie selon son niveau d'expérience à ce titre et à celui de personnel de garde. Dans l'ensemble, les garderies avec personnel de direction sans véritable expérience en gestion (moins d'un an) signalent du temps réservé aux enfants (10% et plus) dans une propor-

tion supérieure aux autres, soit 83,9% comparativement à 73,4% (garderies avec personnel expérimenté depuis un à quatre ans) et 70,4% (des garderies avec personnel expérimenté depuis au moins cinq ans). Cela dit, qu'il soit très peu expérimenté (moins d'un an) ou très expérimenté (cinq ans et plus) en gestion, le personnel de direction réserve beaucoup de temps aux enfants (41% et plus) dans une proportion relativement semblable de garderies, soit de façon respective 35,5% et 31,7%.

TABLEAU 2.20

Distribution des garderies selon l'expérience du personnel de direction à titre de personnel de direction et de personnel de garde et son pourcentage de temps de travail réservé aux enfants

Expérience du personnel de direction / % de temps réservé aux enfants	Aucun et 1% à 9%		10% à 40%		41% et plus		Sous-total (10% et plus)		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
A titre de personnel de direction										
Moins d'un an	5	16,1	15	48,4	11	35,5	26	83,9	31	100,0
1 à 4 ans	49	26,6	91	49,5	44	23,9	135	73,4	184	100,0
5 ans et plus	42	29,6	55	38,7	45	31,7	100	70,4	142	100,0
Total	96	26,9	161	45,1	100	28,0	261	73,1	357	100,0
A titre de personnel de garde										
Moins d'un an	20	43,5	20	43,5	6	13,0	26	56,5	46	100,0
1 à 4 ans	39	26,7	73	50,0	34	23,3	107	73,4	146	100,0
5 ans et plus	12	10,5	52	45,6	50	43,9	102	89,5	114	100,0
Total	71	23,2	145	47,4	90	29,4	235	76,8	306	100,0

Toujours selon le tableau 2.20, les proportions totales de garderies où le personnel de direction réserve du temps auprès des enfants augmentent de façon importante selon son expérience à titre de personnel de garde. Ainsi, 10% et plus de temps réservé aux enfants est observé dans 56,5% des garderies où le personnel de direction n'a pas véritablement d'expérience à titre de personnel de garde (moins d'un an); cette proportion de garderies augmente à 73,4% quand l'expérience se situe entre un et quatre ans, et atteint 89,5% quand l'expérience est encore plus prolongée. En outre, les garderies avec du personnel de direction non expérimenté à ce titre (moins d'un an) réservent pour ainsi dire rarement plus de 40% de son temps à ce genre d'activités (6 garderies sur 46). À l'opposé, 43,9% des garderies avec du personnel de direction très expérimenté (5 ans et plus), y consacre une très grande partie de son temps (c'est-à-dire 41% et plus).

En somme, la très grande majorité des garderies bénéficie d'une double expérience de son personnel de direction. Ceci présente l'avantage d'avoir des gestionnaires qui connaissent bien le milieu des services de garde et accorde beaucoup de souplesse quant à l'organisation de leur temps entre leurs fonctions de gestion et d'éducation. Ces deux fonctions n'étant pas cloisonnées, l'accès possible au poste de direction de la garderie élargit la perspective de carrière des éducatrices et éducateurs intéressés à la gestion.

2.1.3 Conditions salariales

Les conditions salariales du personnel de direction sont abordées brièvement à l'intérieur de la question 10. Les informations qui y sont recueillies permettent de présenter l'éventail des salaires horaires attribués au personnel de direction (tableau 2.21). Ces salaires varient de 6,50 $ - et parfois moins - à plus de 12,51 $.

Un salaire inférieur à 9,51 $/heure est attribué au personnel de direction de la moitié des garderies (49,9%), alors que l'autre moitié (50,1%) accorde des salaires plus élevés. Ce sont les garderies où le salaire horaire du gestionnaire responsable se situe entre 8,51 $ et 9,50 $ qui sont le plus représentées (22,3% de l'ensemble).

TABLEAU 2.21

Distribution des garderies selon le salaire horaire du personnel de direction

Salaire horaire du personnel de direction	F	%	
6,50$ et moins	19	5,5	
6,51$ à 7,50$	23	6,7	49,9%
7,51$ à 8,50$	53	15,4	
8,51$ à 9,50$	77	22,3	
9,51$ à 10,50$	52	15,0	
10,51$ à 11,50$	46	13,3	50,1%
11,51$ à 12,50$	31	9,0	
12,51$ et plus	44	12,8	
Total	345	100,0	

Le salaire horaire du personnel de direction varie selon le type d'incorporation. D'après le tableau 2.22, le personnel de direction des B.L. et des S.B.L. gagne rarement plus de 11,50 $ (signalé dans 2,9% des B.L. et 7,7% des S.B.L.), alors que dans les S.B.L.S., de tels salaires sont accordés dans 24,5% de leurs services. En fait dans la très grande majorité des B.L. (82,4%), le salaire horaire du personnel de direction se situe dans les tranches les plus basses de 9,50 $ et moins.

TABLEAU 2.22

Distribution des garderies selon le salaire horaire du personnel de direction et le type d'incorporation

Salaire horaire du personnel de direction \ Type d'incorporation	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
7,50 $ et moins	14	41,2	2	15,3	26	8,7	42	12,2
7,51 $ à 9,50 $	14	41,2	5	38,5	111	37,3	130	37,7
9,51 $ à 11,50 $	5	14,7	5	38,5	88	29,5	98	28,4
11,51 $ et plus	1	2,9	1	7,7	73	24,5	75	21,7
Total	34	100,0	13	100,0	298	100,0	345	100,0

Le salaire horaire du personnel de direction varie également selon les régions. La région de l'Outaouais se distingue par une représentation très élevée de services (53,3%) où le salaire est supérieur à 11,50 $, alors que dans d'autres régions comme celles du Saguenay-Lac-St-Jean, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord, de tels salaires ne sont jamais offerts. Les garderies de la région de la Montérégie ont la particularité d'avoir une forte représentation (27,6%) de salaires les plus bas situés à 7,50 $ et moins.

Selon le tableau 2.23, les salaires augmentent avec la capacité d'accueil: presque inexistants dans les petites garderies (4,1%), les salaires de 11,51 $ et plus sont accordés dans près de 20% des garderies moyennes (31 à 45 places et 46 à 60 places) et dans près de la moitié des grandes garderies (47,1%). Près de deux petites garderies sur trois (74,0%) offrent des salaires de 9,50 $ et moins. De tels salaires sont moins fréquents dans les garderies à plus grande capacité puisqu'ils concernent 52,3% des garderies de 31 à 45 places, 40,9% des garderies de 46 à 60 places et 29,4% des garderies de 61 places et plus.

Le salaire horaire du personnel de direction varie finalement selon l'année d'ouverture (tableau 2.24). Ainsi, plus la mise en opération est récente, plus la représentation des salaires les plus élevés diminue: 31,4% des garderies ouvertes avant 1975 offrent à son personnel de direction des salaires de 11,51 $ et plus; cette proportion s'abaisse à 24,9% des garderies ouvertes entre 1975 et 1980 et à 11,9% des garderies ouvertes à partir de 1981. En outre, les garderies les plus récentes offrent dans une majorité de 67,9% les salaires situés en dessous de 9,51 $ comparativement aux autres garderies plus anciennes où ces salaires sont notés dans une proportion d'un peu plus de 40,0% de services.

TABLEAU 2.23

Distribution des garderies selon le salaire horaire du personnel de direction et la capacité d'accueil

Capacité d'accueil / Salaire horaire personnel de direction	30 places et moins		31 à 45 places		46 à 60 places		61 places et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
7,50 $ et moins	18	24,7	9	8,1	9	8,2	6	11,8	42	12,2
7,51 $ à 9,50 $	36	49,3	49	44,2	36	32,7	9	17,6	130	37,7
9,51 $ à 11,50 $	16	21,9	30	27,0	40	36,4	12	23,5	98	28,4
11,51 $ et plus	3	4,1	23	20,7	25	22,7	24	47,1	75	21,7
Total	73	100,0	111	100,0	110	100,0	51	100,0	345	100,0

TABLEAU 2.24

Distribution des garderies selon le salaire horaire du personnel de direction et l'année d'ouverture

Année d'ouverture / Salaire horaire du personnel de direction	Avant 1975		1975-1980		1981-1985		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
7,50 $ et moins	6	11,7	8	4,3	28	25,7	42	12,2
7,51 $ à 9,50 $	16	31,4	68	36,7	46	42,2	130	37,7
9,51 $ à 11,50$	13	25,5	63	34,1	22	20,2	98	28,4
11,51 $ et plus	16	31,4	46	24,9	13	11,9	75	21,7
Total	51	100,0	185	100,0	109	100,0	345	100,0

RÉSUMÉ

Le personnel de direction des garderies est essentiellement féminin et relativement jeune puisque la tranche d'âge la plus fréquemment rencontrée est celle des 25 à 30 ans.

Le portrait de ce personnel varie selon les divers types d'incorporation et permet généralement de distinguer les garderies S.B.L.S. des deux autres groupes.

Le titre de directrice est fréquemment utilisé dans l'ensemble du réseau mais il a nettement la faveur des B.L. et S.B.L.; le personnel de direction est aussi plus âgé dans ces deux derniers groupes de garderies que dans les S.B.L.S. La plupart des responsables de garderie ont atteint ou dépassé un niveau de scolarité collégial. Toutefois le personnel de direction des S.B.L. est moins scolarisé. On remarque aussi des niveaux de scolarité plus faibles dans les garderies ouvertes avant 1975.

Si l'on examine le champ d'études, on constate que 50,4% des garderies sont dirigées par des personnes formées dans le domaine de la petite enfance. D'une manière générale le personnel de direction cumule à des degrés divers des fonctions de gestion et d'éducation; c'est dans les B.L. puis dans les S.B.L. que la proportion de responsables ayant un fort contenu de travail éducatif est la plus élevée. Le temps de travail consacré à des activités auprès des enfants est aussi plus élevé dans les petites garderies; les tâches administratives y sont probablement moins lourdes. Notons que pour remplir cette double fonction l'aspect éducatif est privilégié et qu'il ne peut y avoir que très peu de responsables formées en gestion (au maximum 16,8%).

Ainsi la plupart des personnes qui dirigent les garderies sont recrutées parmi les éducatrices et éducateurs et leur apprentissage de la gestion se fera sur le tas.

C'est ainsi que l'on note une expérience double pour la plupart du personnel de direction. C'est dans les S.B.L.S. que l'expérience est la moins élevée surtout en ce qui concerne la gestion. Rappelons toutefois que le personnel y est plus jeune.

Les salaires sont par contre plus élevés dans les S.B.L.S. que dans les B.L. et S.B.L.

Le taux de rémunération augmente avec la capacité d'accueil et donc avec les fonctions de gestion. Enfin les salaires les moins élevés sont accordés par les garderies les plus récentes.

2.2 Personnel de garde en garderie

Les réponses à la question 13 du questionnaire Informations complémentaires au rapport d'activités permettent d'analyser un échantillon de 3 500 éducatrices et éducateurs employés dans les 419 garderies à l'étude. Le personnel de garde est essentiellement féminin[1] (93,4% de femmes) et jeune (71,4% des travailleuses ont 30 ans ou moins et l'âge moyen est de 28,8 ans). Les garderies subventionnées emploient 86% des individus de l'échantillon alors qu'elles représentent 80% des garderies étudiées. L'octroi de subventions peut conditionner le comportement des garderies en matière de sélection et de gestion du personnel.

---

1 Ainsi, il sera fréquemment question d'éducatrices par la suite.

Deux aspects pour établir le profil du personnel de garde (les qualifications et les conditions de travail) sont retenus et la distinction entre garderies subventionnées et non subventionnées (regroupant donc B.L. et S.B.L.) est adoptée afin de voir si les caractéristiques précitées diffèrent sensiblement d'un groupe à l'autre.

Enfin les qualifications sont examinées à l'aide des variables suivantes: le niveau de scolarité, le champ d'études et l'expérience de travail à titre d'éducatrice. Certaines conditions de travail individuelles ou collectives, notamment le statut d'emploi, le salaire horaire et le type de contrat de travail en vigueur dans la garderie retiennent l'attention.

2.2.1 Qualifications

2.2.1.1 Niveau de scolarité

La scolarité moyenne pour ce groupe d'employés est de près de quatorze ans (13,94). Le plus fort pourcentage d'entre eux (24,2%) se retrouve dans la catégorie ayant poursuivi quinze ans d'études mais 5,5% n'ont pas dépassé le niveau primaire. Le tableau 2.25 présente la distribution du personnel selon le niveau de scolarité; ainsi près du tiers d'entre eux (32,2%) n'a pas atteint le niveau collégial. Près d'une éducatrice sur cinq (19,5%) détient un diplôme universitaire. Enfin les collèges assurent actuellement la formation de près de la moitié des éducatrices des garderies (48,3%): 5,1% des employés y ont obtenu une attestation d'études (AEC), 2,5% un certificat d'études (CEC) et 40,7% un diplôme d'études collégiales (DEC).

TABLEAU 2.25

Distribution du personnel de garde selon le niveau de scolarité et le type de garderie au 31 mars 1985

Niveau de scolarité \ Type de garderie	Garderies non subventionnées		Garderies subventionnées		Total	
	N	%	N	%	N	%
Secondaire ou moins	155	35,0	863	31,7	1 018	32,2
Attestation d'études collégiales	29	6,5	131	4,8	160	5,1
Certificat d'études collégiales ou brevet b	10	2,3	69	2,5	79	2,5
Diplôme d'études collégiales ou brevet a	144	32,5	1 145	42,1	1 289	40,7
Diplôme universitaire	105	23,7	513	18,9	618	19,5
Total	443	100,0	2 721	100,0	3 164	100,0

La distribution des éducatrices par niveau de scolarité varie peu entre les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées; notons toutefois que le réseau subventionné semble privilégier davantage l'embauche des détenteurs d'un DEC.

Examinons maintenant le type de formation reçue par les éducatrices afin de déterminer l'adéquation des études à l'emploi exercé.

2.2.1.2 Champ d'études

Le Règlement sur les services de garde en garderie reconnaît la pertinence des disciplines suivantes: techniques de garderie, éducation préscolaire, préscolaire-élémentaire avec spécialisation au préscolaire et psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant. L'article 9 du règlement, promulgué en 1983, prévoit en outre les diplômes requis dans les champs d'études précités et un délai de cinq ans pendant lequel l'absence de formation pertinente peut être compensée par trois années d'expérience pertinente auprès de groupes d'enfants d'âge préscolaire. À partir de 1988, cette expérience devra être associée à une attestation d'études collégiales en techniques de garderie ou à un certificat universitaire en petite enfance. Ces exigences concernent au minimum un membre du personnel éducateur sur trois.

Le tableau 2.26 présente la distribution des éducatrices selon les régions et selon la pertinence de leur formation. Ainsi, 35,0% des éducatrices rejointes (1 167 sur 3 331) ont complété une formation pertinente. On reconnaît ici comme pertinent le diplôme (DEC), le certificat (CEC) et l'attestation (AEC) d'études collégiales en techniques de garderie et le baccalauréat en éducation préscolaire, en préscolaire-élémentaire et en psychologie[1].

Comme on peut remarquer dans le tableau 2.26 (première colonne), le pourcentage d'éducatrices ayant complété une formation pertinente se situe entre 12,2% et 50,2% selon les régions. Actuellement, seules les régions de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal ont plus du tiers de leur personnel de garde spécialisé en petite enfance avec des pourcentages respectifs de 50,2%, 47,5% et 35,9%.

1 Il est à noter que le pourcentage d'éducatrices qualifiées au sens du règlement est sans doute surévalué puisque tous les baccalauréats en préscolaire-élémentaire et en psychologie ne sont pas reconnus par l'Office et que l'AEC en techniques de garderie est reconnue uniquement lorsqu'elle s'accompagne d'une expérience pertinente de trois ans.

TABLEAU 2.26

Distribution des éducatrices selon les régions et le type de formation

Région \ Type de formation	Formation pertinente* complétée		Formation pertinente* en cours				Formation non pertinente		Total	
			AEC en techniques de garderie		Autre					
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	24	23,3	1	1,0	1	1,0	77	74,8	103	100,0
02 Saguenay-Lac-St-Jean	36	26,9	4	3,0	-	-	94	70,1	134	100,0
03 Québec	232	50,2	9	1,9	10	2,2	211	45,7	462	100,0
04 Trois-Rivières	96	47,5	15	7,4	3	1,5	88	43,6	202	100,0
05 Estrie	46	26,1	22	12,5	10	5,7	98	55,7	176	100,0
06A Montréal-Laval	467	35,9	49	3,8	63	4,8	721	55,5	1 300	100,0
06B Laurentides-Lanaudière	77	31,8	16	6,6	5	2,1	144	59,5	242	100,0
06C Montérégie	123	28,7	50	11,7	32	7,5	223	52,1	428	100,0
07 Outaouais	42	26,4	18	11,3	9	5,7	90	56,6	159	100,0
08 Abitibi-Témiscamingue	19	22,9	14	16,9	2	2,4	48	57,8	83	100,0
09 Côte-Nord	5	12,2	11	26,8	1	2,4	24	58,5	41	100,0
Total	1 167	35,0	209	6,3	136	4,1	1 818	54,6	3 330	100,0

* Programmes retenus: baccalauréats en éducation préscolaire, en préscolaire-élémentaire et en psychologie et programmes en techniques de garderie (DEC, CEC, AEC).

Cependant, 10,4% des éducatrices rejointes ont entrepris une formation dans le domaine de la petite enfance dont 6,3% sont inscrites à l'AEC en techniques de garderie. Si toutes terminent cette formation d'ici 1988, année où la seule expérience de trois ans ne suffira plus, le pourcentage d'éducatrices formées s'élèvera pour l'ensemble du Québec à 45,4%, ce qui globalement permettrait aux garderies de sélectionner leurs employés de façon à satisfaire aux exigences du règlement.

Mais la proportion d'éducatrices en cours de formation varie beaucoup selon la région. Par exemple, le pourcentage d'éducatrices inscrites à l'AEC en techniques de garderie varie de 1% dans la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie à 26,8% dans la région de la Côte-Nord. Les résultats actuels peuvent laisser croire que des problèmes de main-d'oeuvre subsistent dans les régions 1 et 2; toutefois, d'autres éléments d'information plus récents que l'enquête laissent entendre que les programmes de formation et de recyclage ont un succès croissant.

En supposant que toutes ces personnes complètent leur formation, trois groupes de régions peuvent être établis. Le premier groupe constitué des régions de Trois-Rivières, Québec et de la Montérégie dépasse la moyenne avec des pourcentages respectifs de 56,4%, 54,3% et 47,9%. À l'opposé, les régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie et du Saguenay-Lac St-Jean ont les résultats les plus faibles avec des pourcentages de 25,3% et 29,9%. Les six autres régions ont des résultats inférieurs à la moyenne globale mais supérieurs à 33%.

On ne note pas de différences significatives entre le réseau subventionné et le réseau non subventionné dans la distribution des éducatrices selon leur type de formation. Notons cependant qu'une proportion plus élevée d'éducatrices du réseau des garderies subventionnées sont inscrites à l'AEC en techniques de garderie (6,8% contre 3,3% dans le réseau non subventionné).

Quelle analyse peut-on faire maintenant de la situation des éducatrices en ce qui a trait à l'expérience de travail auprès de groupes d'enfants? Le paragraphe 2 de l'article 9 reconnaît qu'une expérience minimale de trois ans peut pallier le manque de formation; en 1988, cette expérience devra être associée à une attestation d'études collégiales en techniques de garderie.

2.2.1.3 Expérience de travail

La majorité des éducatrices de l'échantillon (51,2%) a une expérience de trois ans et plus auprès de groupes d'enfants.

Les membres du personnel éducateur ont travaillé en moyenne trois ans et demi en garderie. La distribution des employés du réseau subventionné selon leur expérience est assez voisine de celle des garderies non subventionnées (tableau 2.27).

TABLEAU 2.27
Distribution des éducatrices selon leur expérience et le type de garderies qui les emploient

Type de garderie / Expérience	Non subventionnée N	%	Subventionnée N	%	Total N	%
moins d'un an	48	9,7	371	13,4	419	12,8
d'un an à deux ans	106	21,3	558	20,1	664	20,3
deux ans à trois ans	73	14,7	439	15,8	512	15,7
trois ans et plus	270	54,3	1 404	50,6	1 674	51,2
Total	497	100,0	2 772	100,0	3 269	100,0

Les résultats présentés au tableau 2.28 ne traduisent pas non plus de différences importantes dans les distributions des éducatrices selon l'expérience de travail et le type de formation. Actuellement la pertinence de la formation ne semble pas liée à plus d'ancienneté chez les employés spécialisés des garderies. Pour le moment, l'expérience minimale de trois ans compense à elle seule le manque de diplômes pertinents. L'éducatrice a donc deux moyens de faire reconnaître sa compétence: l'obtention des diplômes requis ou l'acquisition de l'expérience minimale.

TABLEAU 2.28
Distribution des éducatrices selon leur expérience et la pertinence de leur formation

Formation / Expérience	Non pertinente		Pertinente complétée		En cours AEC		En cours Autre		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
moins de 1 an	254	13,9	134	11,4	24	11,9	15	11,2	427	12,8
de 1 à 2 ans	370	20,3	232	19,8	45	22,3	31	23,1	678	20,3
de 2 à 3 ans	264	14,5	196	16,7	43	21,3	29	21,6	532	16,0
3 ans et plus	935	51,3	610	52,0	90	44,6	59	44,0	1 694	50,9
Total	1 823	100	1 172	100	202	100	134	100	3 331	100
% ligne	54,7		35,2		6,1		4,0		100	

Dès 1988, cette expérience devant être associée à une attestation d'études collégiales en techniques de garderie, on peut s'attendre à des changements de comportements du personnel en faveur d'une spécialisation plus précoce (voire préalable à l'emploi). Pour l'instant soulignons que 1 172 éducatrices (35,2%) ont suivi des études pertinentes, 202 éducatrices (6,1%) ont entrepris une AEC en techniques de garderie et 1 823 (54,7%) ont une formation qui ne concerne pas la petite enfance. Néanmoins, 935 d'entre elles ont accumulé

trois ans d'expérience ou plus. Ainsi, 2 107 éducatrices sur 3 331 ayant répondu ont les qualifications requises, soit 63,25% de la main-d'oeuvre des garderies au 31 mars 1985. En 1988 l'expérience seule ne sera plus reconnue mais, sous l'hypothèse que les études en cours seront terminées, la proportion d'éducatrices ayant la formation reconnue pourrait atteindre 45,4%.

2.2.2 Conditions de travail

2.2.2.1 Statut d'emploi

Le personnel éducateur des garderies à l'étude est composé d'environ 10% d'employés occasionnels, de 70% d'employés réguliers travaillant à temps plein et de 20% d'employés réguliers travaillant à temps partiel. Les pourcentages sont respectivement de 6,5%, 74,4% et 19,1% dans les garderies non subventionnées et de 11,0%, 67,6% et 21,4% dans les garderies subventionnées.

Les jeunes de 25 ans ou moins (44,5% de la population) sont surreprésentés dans les emplois occasionnels puisqu'ils occupent 60% de ces emplois (tableau 2.29 A). À l'inverse 58,4% des emplois réguliers à temps plein sont occupés par des éducatrices de plus de 25 ans. En ce qui concerne les emplois à temps partiel, la relation avec l'âge des employés est plus difficile à établir: deux groupes sont légèrement sur-représentés dans ce type d'emploi, les jeunes de 20 ans et moins et les travailleurs de plus de 35 ans.

L'examen de la distribution des éducatrices selon le statut d'emploi et le type de formation (pertinente et non pertinente) révèle un lien entre l'absence de spécialisation et la sur-représentation des éducatrices dans les emplois occasionnels et à temps partiel avec des pourcentages respectifs de 64,9% et 63,8% (tableau 2.29 B).

TABLEAU 2.29
Distribution des éducatrices selon
le statut d'emploi
situation au 31 mars 1985

A) et l'âge des éducatrices

Âge \ Statut	Occasionnel N	%	Régulier temps plein N	%	Régulier temps partiel N	%	Total N	%
20 ans et moins	43	13,3	80	3,5	67	9,9	190	5,8
21 à 25 ans	151	46,7	869	38,1	248	36,8	1 268	38,7
26 à 30 ans	64	19,8	701	30,7	125	18,5	890	27,1
31 à 35 ans	31	9,6	244	10,7	78	11,6	353	10,8
36 ans et plus	34	10,5	388	17,0	156	23,1	578	17,6
Total	323	100,0	2 282	100,0	674	100,0	3 279	100,0
% ligne	9,9		69,6		20,6		100,0	

B) et le type de formation

Formation \ Statut	Occasionnel N	%	Régulier temps plein N	%	Régulier temps partiel N	%	Total N	%
non pertinente	226	64,9	1 156	49,1	453	63,8	1 835	53,8
pertinente	122	35,1	1 199	50,9	257	36,2	1 578	46,2
Total	348	100,0	2 355	100,0	710	100,0	3 413	100,0
% ligne	10,2		69,0		20,8		100,0	

Enfin, il existe un lien entre le statut d'emploi et l'expérience du personnel éducateur puisque 72,8% des emplois occasionnels sont occupés par des éducatrices ayant moins de deux ans d'expérience (tableau 2.30). Inversement 59,4% des employées régulières à temps plein ont plus de trois ans d'expérience.

TABLEAU 2.30
Distribution du personnel de garde selon le statut d'emploi et l'expérience situation au 31 mars 1985

Statut d'emploi / Expérience	Occasionnel N	Occasionnel %	Régulier temps plein N	Régulier temps plein %	Régulier temps partiel N	Régulier temps partiel %	Total N	Total %
moins de 1 an	120	38,8	179	7,6	125	18,2	424	12,7
1 an à 2 ans	105	34,0	380	16,2	191	27,8	676	20,2
2 ans à 3 ans	25	8,1	395	16,8	113	16,5	533	15,9
3 ans et plus	59	19,1	1 394	59,4	257	37,5	1 710	51,2
Total	309	100,0	2 348	100,0	686	100,0	3 343	100,0
% ligne	9,2		70,2		20,5		100,0	

2.2.2.2 Salaire horaire

La rémunération horaire moyenne est de 7,22 $ (écart-type = 1.579) et la médiane est égale à 7,12 $ (50% des employées touchent un salaire inférieur à ce montant). Globalement le personnel éducateur se distribue normalement en fonction du salaire horaire; les proportions d'éducatrices s'accroissent parallèlement aux tranches de

salaire horaire jusqu'à un maximum de 24,7% dans la fourchette de 7,00 $ à 8,00 $ de l'heure et décroissent ensuite (tableau 2.31). Soulignons toutefois des différences marquées entre les distributions du réseau subventionné et du réseau non subventionné où plus de 70% du personnel est concentré dans les trois premières tranches de salaire (figures 2.2, 2.3, 2.4).

Il existe un lien entre le statut d'emploi et le salaire horaire reçu: 48,2% du personnel occasionnel et 36,8% du personnel régulier à temps partiel touchent les salaires horaires de 6,00 $ et moins alors que cette tranche de salaire ne concerne que 18,3% du personnel régulier à temps plein. Mais cette relation ne peut se traduire dans les différences constatées puisque, rappelons-le, les éducatrices à temps plein sont sur-représentées dans les garderies non subventionnées (2.2.2.1).

De plus, les distributions des employées selon les caractéristiques retenues (formation et expérience) ne sont pas sensiblement différentes d'un groupe de garderies à l'autre.

Alors comment expliquer des différences aussi nettes dans les histogrammes?

L'expérience des éducatrices en garderie est un facteur important dans la détermination du salaire horaire. Comme on pouvait s'y attendre la rémunération augmente avec les années d'expérience (V de Cramer* = 0.275) mais cette relation est plus marquée dans le réseau subventionné (V=0.31) que dans le réseau non subventionné (V=0.24).

---

* Mesure dérivée du X^2 pour tenir compte du nombre d'observations et du nombre de catégories de chacune des variables. Varie entre 0 et 1. Plus V est élevé et plus la relation entre les variables est forte.

TABLEAU 2.31

Distribution des éducatrices par tranche de salaire horaire et par type de formation
Situation au 31 mars 1985

Salaire horaire \ Formation	Ensemble des garderies						Garderies non subventionnées			Garderies subventionnées		
	Non pertinente		pertinente		Total		Non pertinente	pertinente	Total	Non pertinente	pertinente	Total
	N	%	N	%	N	%	%	%	%	%	%	%
4,00 $ et moins	22	1,3	11	0,7	33	1,0	5,4	4,5	5,0	0,6	0,2	0,4
4,01 $ à 5,00 $	196	11,4	80	5,3	276	8,5	39,1	25,0	32,5	7,8	2,7	5,4
5,01 $ à 6,00 $	285	16,6	223	14,7	508	15,7	30,7	36,4	33,3	14,2	12,0	13,2
6,01 $ à 7,00 $	364	21,1	349	23,0	713	22,0	13,4	14,7	14,0	22,4	24,3	23,3
7,01 $ à 8,00 $	403	23,4	396	26,1	799	24,7	7,4	12,5	9,8	25,6	28,1	26,9
8,01 $ à 9,00 $	279	16,2	276	18,2	555	17,1	2,5	2,8	2,7	18,3	19,6	18,9
9,01 $ et plus	173	10,0	184	12,1	357	11,0	1,5	4,0	2,7	11,2	13,0	12,0
Total	1 722	100,0	1 519	100,0	3 241	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
% ligne	53,1		46,9		100,0		53,4	46,6	100,0	53,3	46,7	100,0

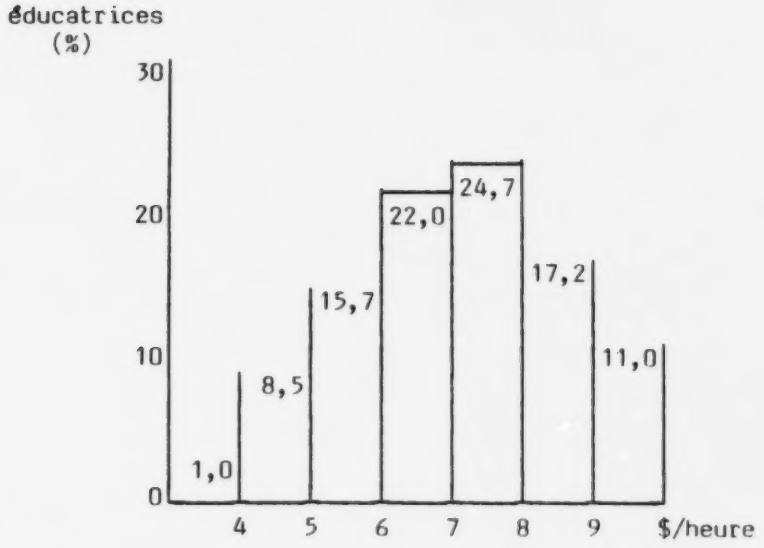

FIGURE 2.2 Distribution des éducatrices selon leur salaire horaire dans l'ensemble des garderies

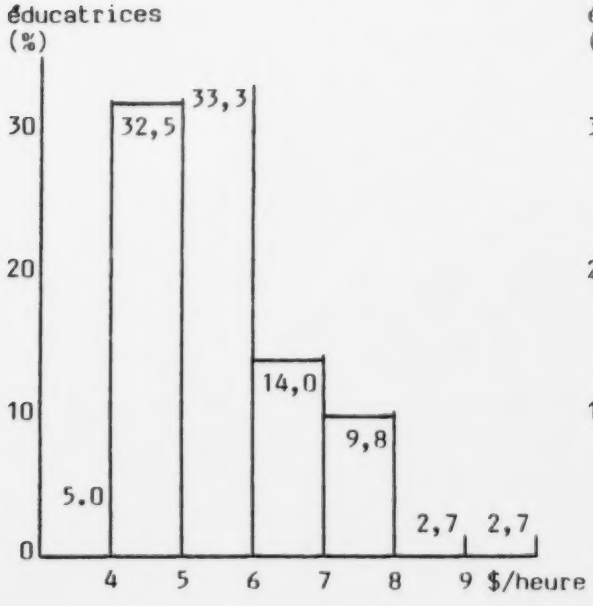

FIGURE 2.3 Distribution des éducatrices selon leur salaire horaire dans les garderies non subventionnées

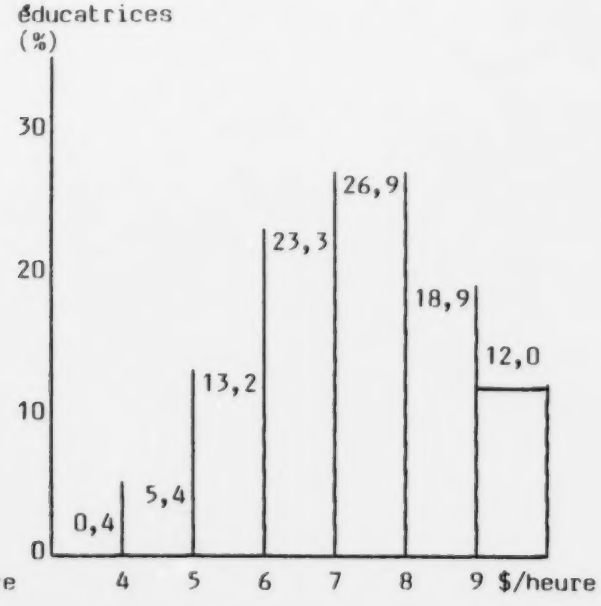

FIGURE 2.4 Distribution des éducatrices selon leur salaire horaire dans les garderies subventionnées

Il existe aussi un lien - quoique plus faible - entre le type de formation reçue par les éducatrices et leur salaire horaire puisque celles qui ont une formation pertinente peuvent prétendre à une rémunération plus élevée (V=0,130); encore une fois ce lien est plus net dans le groupe des garderies subventionnées et la qualification de la main-d'oeuvre semble donc y être mieux rétribuée.

L'explication des différences révélées par les histogrammes (distributions des éducatrices selon le salaire horaire dans les deux groupes de garderies) réside dans la façon de rétribuer la formation et l'expérience des éducatrices puisque les distributions des éducatrices selon ces caractéristiques dans les deux réseaux sont assez semblables.

Ce n'est qu'un élément d'explication et nous avons déjà signalé quelques différences régionales, notamment en ce qui concerne le type d'incorporation des garderies (dans certaines régions toutes les garderies appartiennent au groupe subventionné) et la formation des éducateurs. Ces différences entrent en ligne de compte dans les variations régionales de salaire horaire présentées au tableau 2.32.

Le salaire le plus élevé est observé dans la région de Québec, le plus faible dans celle de Montréal-Laval[1]. D'une manière générale on observe dans les régions urbaines des moyennes parmi les plus fortes associées à des indices de dispersion (écart-type) élevés. Inversement c'est dans la Côte-Nord que la moyenne des salaires horaires et l'écart-type sont les plus bas.

---

1 On observe quelques cas où les salaires sont extrêmement faibles de l'ordre de 0,50 $ de l'heure; ils correspondent au travail de bénévoles ou de stagiaires qui ne reçoivent pas de salaire à proprement parler mais plutôt une compensation pour les coûts reliés au travail (le transport notamment).

TABLEAU 2.32
Salaires horaires des éducatrices selon les régions

Région	N	Moyennes $	Écart-type $	Minimum $	Maximum $
01 Bas-St-Laurent	103	7,1157	1,3801	5,00	11,62
02 Saguenay-Lac-St-Jean	134	7,4824	1,3756	5,00	11,00
03 Québec	444	7,6327	1,7044	4,00	17,56
04 Trois-Rivières	204	7,0918	1,3668	4,36	10,76
05 Estrie	173	6,7929	1,2801	4,00	9,60
06A Montréal-Laval	1 206	7,3724	1,7216	0,50	15,00
06B Laurentides-Lanaudière	239	7,1176	1,2783	4,00	10,82
06C Montérégie	387	6,6110	1,2208	3,00	10,66
07 Outaouais	155	7,0108	1,7963	1,60	13,72
08 Abitibi-Témiscamingue	82	7,1133	1,2194	4,40	8,72
09 Côte-Nord	38	6,7345	0,7284	5,69	8,70
Total	3 165	7,2110	1,5779	0,50	17,56

2.2.2.3 Contrats de travail

Dans notre échantillon 22,5% des éducatrices et éducateurs sont liés à leur employeur par une convention collective avec un syndicat accrédité, 29,7% font l'objet d'une convention collective sans syndicat, 8,4% sont liés par un contrat individuel, 20,1% par contrat individuel avec résolution du conseil d'administration, 12,5% par entente verbale et 6,7% par diverses combinaisons des trois dernières catégories de contrats.

Des différences marquées existent entre le réseau subventionné et le réseau non subventionné dans les distributions des éducatrices selon leur contrat de travail (tableau 2.33).

TABLEAU 2.33
Distribution des éducatrices selon leur contrat de travail et par type de garderie

Type de garderie / Type de contrat	Garderies non subventionnées		Garderies subventionnées		Total	
	N	%	N	%	N	%
Convention collective avec syndicat	5	1,0	747	26,3	752	22,5
Convention collective sans syndicat	28	5,7	965	33,9	993	29,7
Contrat individuel	57	11,6	224	7,9	281	8,4
Contrat individuel avec résolution du conseil d'administration	5	1,0	666	23,4	671	20,1
Entente verbale	296	60,0	122	4,3	418	12,5
Autres	102	20,7	121	4,3	223	6,7
Total	493	100,0	2 845	100,0	3 338	100,0

Les employés syndiqués appartiennent au réseau subventionné. Alors que l'entente verbale est le mode privilégié pour établir les conditions de travail dans les garderies non subventionnées (60,0% des éducatrices sont sous entente verbale), ce mode ne concerne que 4,3% du personnel du réseau subventionné.

Le questionnaire complémentaire au rapport d'activités ne contient aucune question relative au contenu de ces contrats. Toutefois, il est possible d'établir une hiérarchie dans les contrats précités en matière salariale.

La moyenne salariale la plus élevée (7,94 $/heure) est garantie par les conventions collectives avec un syndicat accrédité, la plus faible concerne les employés dont les conditions de travail sont établies par entente verbale (5,99 $/heure). Non seulement la moyenne salariale des groupes d'employés syndiqués est la plus forte mais c'est aussi dans ce groupe que les salaires versés sont les moins dispersés avec un écart-type de 1,34 (tableau 2.34).

TABLEAU 2.34
Salaires horaires moyens selon le contrat de travail

	Effectifs	Moyenne $	Écart-type $
Convention collective avec syndicat	726	7,9484	1,3475
Convention collective sans syndicat	993	7,4241	1,4994
Contrat individuel	262	6,8795	1,4474
Contrat individuel avec résolution du conseil d'administration	675	6,9728	1,4613
Entente verbale	326	5,9971	1,4816
Contrat individuel d'entente verbale	135	6,6581	1,9083
Entente verbale et résolution du C.A.	43	6,7109	1,4634
Total	3 160	7,2134	1,5777

Les variations significatives du salaire horaire moyen nous permettent de classer les contrats que nous avons mentionnés en quatre groupes distincts.

Les conventions collectives avec un syndicat accrédité arrivent en tête avec une moyenne de 7,94 $ de l'heure. Les conventions collectives sans syndicat arrivent ensuite avec un salaire horaire moyen de 7,42 $. Les ententes verbales constituent le quatrième groupe et correspondent à la rémunération moyenne la plus faible 5,99 $/heure. Les autres contrats cités ne sont pas significativement différents deux à deux et ils constituent donc le troisième groupe.

RÉSUMÉ

Le personnel de garde des garderies est jeune, essentiellement féminin et généralement qualifié au sens du règlement puisque 63,25% ont actuellement un diplôme reconnu par l'Office ou trois ans d'expérience auprès des enfants d'âge préscolaire. En 1988, l'expérience seule ne sera plus reconnue mais, sous l'hypothèse que les études en cours seront terminées, la proportion d'éducatrices ayant la formation reconnue pourrait atteindre 45,4%.

Cette main-d'oeuvre occupe des emplois stables; environ 70% des employées travaillent régulièrement à temps plein.

À qualifications égales ces travailleuses seront mieux rémunérées dans le réseau de garderies subventionnées qui offre à cet égard les meilleurs contrats de travail.

CHAPITRE 3

LES GARDERIES ET LA GESTION DU PERSONNEL DE GARDE

Ce chapitre analyse le personnel de garde dans son cadre de travail. Les réponses au questionnaire permettent d'aborder trois dimensions de la gestion du personnel dans les garderies: les résultats de la sélection des travailleurs en matière de conformité au règlement (le respect des ratios imposés), le taux de roulement du personnel et les contrats régissant les conditions de travail.

3.1 Conformité au règlement

Les exigences de l'article 9 du règlement concernant les qualifications du personnel de garde ont été décrites précédemment.

Le Règlement sur les services de garde en garderie (article 11) fixe également les ratios personnel-enfants maxima. En garderie, le nombre d'enfants par membre du personnel de garde ne doit pas dépasser:

- 5 enfants présents et âgés de 17 mois et moins;
- 8 enfants présents et âgés de 18 mois et plus ne fréquentant pas une classe du niveau de la maternelle ou du primaire;
- 15 enfants présents fréquentant une classe du niveau de la maternelle ou du primaire.

3.1.1 Ratio du personnel de garde ayant les qualifications requises

À partir des réponses données à la question 13, nous avons calculé un ratio par garderie de la façon suivante:

$$R_1 = \frac{\text{Nombre d'éducateurs réguliers à temps plein ayant une formation pertinente ou l'expérience requise}}{\text{Nombre d'éducateurs réguliers à temps plein}}$$

Ce rapport a été établi à partir du personnel de garde régulier à temps plein qui représente 69% de la main-d'oeuvre. Ceci semblait plus représentatif du personnel des garderies si l'on fait l'hypothèse que le recours à l'embauche de personnel occasionnel est prévu pour compenser l'absence d'un employé régulier.

En ce qui concerne les employés réguliers à temps partiel, le manque de données sur la durée de leur travail ne permettait pas de pondérer leur apport; aussi ont-ils été exclus.

La pertinence de la formation correspond à la formation complétée dans les disciplines reconnues par le règlement.

Le ratio moyen obtenu est de 0.724 et on ne note pas de différences significatives dans les ratios moyens par région.

Dans 31% des garderies chaque membre du personnel de garde régulier à temps plein a les qualifications requises, c'est-à-dire une formation pertinente ou trois ans d'expérience, pour ces garderies $R_1=1$. D'autre part, 5% des garderies de l'échantillon ont un ratio nul, c'est-à-dire qu'aucun employé régulier à temps plein ne remplit les exigences de l'article 9. Dans ce groupe les garderies

non subventionnées sont sur-représentées (11,4%) par rapport aux garderies du réseau subventionné (3,4%). Le ratio calculé est inférieur à .33 (un sur trois) dans 9% des garderies. C'est donc dire que 91% des garderies respectent le ratio imposé par le règlement. La prise en compte des employés à temps partiel ou occasionnels pourrait encore élever le pourcentage.

3.1.2 Ratio personnel de garde/enfants

Nous avons calculé le ratio R_2 à partir du personnel de garde à plein temps (5 jours par semaine) et de la durée hebdomadaire de présence des enfants. Cette durée n'étant pas une variable continue (question 24) nous avons pondéré les réponses (c'est-à-dire le nombre d'enfants) par la valeur moyenne de l'intervalle de durée. Par exemple, pour les enfants ayant déclaré être présents trois jours à trois jours et demi dans la semaine de l'enquête, la pondération sera de 3.25.

La transformation en jours de présence du nombre d'éducateurs et du nombre d'enfants fréquentant la garderie a permis de calculer le ratio suivant:

$$R_2 = N/D$$

Où N= nombre d'éducateurs à temps plein X 5
et D= nq 24 a* X 5 + nq 24 b X 4.25 + nq 24 c X 3.25
+ nq 24 d X 2.25 + nq 24 e X 1.25 + nq 24 f X 0.5

Nous avons supposé que l'employé occasionnel remplace l'employé régulier lorsqu'il est absent. Aucune précision n'étant donnée dans le questionnaire quant à la durée du temps partiel, cette catégorie de travailleurs a été exclue du calcul du numérateur sous-estimant ainsi la valeur de R_2. Ainsi le nombre de garderies respectant le ratio réglementaire sera sous-évalué.

---

* nq 24 a = nombre de répondants de la catégorie "a" à la question 24.

Le ratio moyen est de 0.135; il est légèrement supérieur au ratio de 1/8 qui peut être pris comme référence; les enfants d'âge préscolaire auquel il s'applique constituent la grosse majorité de la clientèle des garderies (les poupons et les enfants d'âge scolaire sont moins nombreux en garderie).

La plupart des garderies ont un résultat supérieur au ratio de référence puisque pour 65,9% d'entre elles le ratio se situe entre 1/8 et 1/5 et pour 6,9% le ratio est supérieur à 1/5. Le ratio de un membre du personnel de garde pour huit enfants n'est pas respecté dans les garderies restantes (27,2%); dans ce groupe les garderies non subventionnées sont sur-représentées (37,7% contre 25,6%) bien qu'il n'y ait pas de différences significatives entre les ratios moyens des deux réseaux.

On ne note pas non plus de différences significatives dans les ratios moyens par région.

3.2 Roulement du personnel de garde régulier à temps plein et à temps partiel

La stabilité du personnel de garde est évaluée à partir des réponses à la question 14. Deux informations y sont fournies: la première précise combien d'éducatrices et d'éducateurs réguliers à temps plein ont quitté définitivement la garderie et ont été remplacés au cours de l'année (excluant les départs temporaires pour congé de maternité, de maladie ou d'études); la seconde nous décrit la même situation pour le personnel de garde régulier à temps partiel. A partir de ces informations, des taux de roulement pour chacune des deux catégories de personnel de garde régulier sont calculés (rapport du nombre de départs sur le nombre total d'employés); ainsi plus le taux est élevé, plus le personnel de garde change à l'intérieur de la garderie.

Le tableau 3.1 présente la distribution des garderies selon le taux de roulement du personnel de garde régulier à temps plein et à temps partiel. Les taux sont regroupés de façon à distinguer l'absence de roulement, d'un roulement faible (1% à 20%), modéré (21% à 40%) et élevé (41% et plus). Ainsi, l'absence de roulement du personnel de garde régulier à temps plein est notée dans 159 garderies, soit 41,2% de l'ensemble. Parmi les 227 garderies où un roulement de ce personnel est signalé, 143 (c'est-à-dire une majorité de 63,0%) le situe à un niveau faible et modéré qui ne dépasse pas 40%.

Le roulement du personnel de garde régulier à temps partiel décrit une réalité différente de la précédente (tableau 3.1). En effet, l'absence de roulement du personnel de garde régulier à temps partiel est remarquée dans près de 60,0% des garderies (f=189); dans les autres garderies où il y a roulement de ce personnel (f=129), le taux est souvent très élevé (71 garderies changent 81% et plus de leur personnel de garde régulier à temps partiel).

TABLEAU 3.1

Distribution des garderies selon le taux de roulement du personnel de garde régulier à temps plein et à temps partiel

Taux de roulement du personnel de garde	A temps plein		A temps partiel	
	F	%	F	%
Aucun	159	41,2	189	59,4
1% à 20%	75	19,4	13	4,1
21% à 40%	68	17,6	14	4,4
41% à 60%	31	8,0	23	7,2
61% à 80%	14	3,6	8	2,5
81% et plus	39	10,1	71	22,3
Sous-total (1% et plus)	227	58,8	129	40,6
Total	386	100,0	318	100,0

Des taux de roulement moyens ont été calculés pour chacun des types d'incorporation (tableau 3.2) et il en ressort des différences tant pour le personnel de garde régulier à temps plein que pour celui à temps partiel. Dans le premier cas, les B.L. ont un taux de roulement supérieur à celui des autres types d'incorporation, puisqu'en moyenne 37,1% de leur personnel de garde régulier à temps plein quitte définitivement leur poste durant l'année pour être remplacé par d'autres employées, alors que dans les S.B.L.S. et les S.B.L., le taux de roulement moyen se situe respectivement à 23,5% et 12,4%. Dans le cas du personnel régulier à temps partiel, les garderies S.B.L.S. et les garderies B.L. ont en moyenne des taux de roulement relativement semblables (respectivement 30,5% et 32,6%) et se distinguent nettement des S.B.L. dont le taux de roulement moyen se situe à un faible niveau de 9,3%.

TABLEAU 3.2

Taux de roulement moyens du personnel de garde régulier à temps plein et à temps partiel selon le type d'incorporation

Type d'incorporation / Taux de roulement du personnel régulier (%)	B.L.	S.B.L.	S.B.L.S.
A temps plein	37,1	12,4	23,5
A temps partiel	32,6	9,3	30,5

Le tableau 3.3 donne des informations supplémentaires sur les taux de roulement du personnel de garde régulier à temps plein et à temps partiel dans les trois types d'incorporation. Il révèle que 72,7% des garderies S.B.L. n'ont pas modifié leur personnel de garde régulier à temps plein entre le mois d'avril 1984 et le mois de mars 1985, alors que le phénomène n'a été signalé que dans 39,5% des S.B.L.S. et 38,2% des B.L. Dans les B.L. d'autre part, le roulement s'est effectué à un niveau tel que 19 garderies sur 35 (54,3%) ont vu 41% et plus de leur personnel de garde régulier à temps plein quitter définitivement le service.

Le tableau 3.3 révèle aussi que les S.B.L. se distinguent par l'extrême stabilité de leur personnel de garde régulier à temps partiel. En effet, 90,5% des garderies S.B.L. ne présentent aucun roulement parmi ce personnel, alors que la représentation s'abaisse à 61,0% dans l'ensemble des garderies B.L. et 56,6% dans les S.B.L.S. Quand il y a roulement du personnel de garde à temps partiel, il s'avère que la très grande majorité des B.L. et des S.B.L.S. signale un taux très élevé, c'est-à-dire supérieur à 40% (14 garderies B.L. sur 16, soit 87,5% et 86 garderies S.B.L.S. sur 111, soit 77,5%).

TABLEAU 3.3

Distribution des garderies
selon le taux de roulement du personnel
de garde à temps plein et à temps partiel
et le type d'incorporation

Taux de roulement du personnel de garde / Type d'incorporation	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
A temps plein:								
Aucun	21	38,2	16	72,7	122	39,5	159	41,2
1% à 20%	7	12,7	2	9,1	66	21,4	75	19,4
21% à 40%	8	14,5	2	9,1	58	18,8	68	17,6
41% et plus	19	34,6	2	9,1	63	20,3	84	21,8
Total	55	100,0	22	100,0	309	100,0	386	100,0
A temps partiel:								
Aucun	25	61,0	19	90,5	145	56,6	189	59,4
1% à 20%	1	2,4	-	-	12	4,7	13	4,1
21% à 40%	1	2,4	-	-	13	5,1	14	4,4
41% et plus	14	34,1	2	9,5	86	33,6	102	32,1
Total	41	100,0	21	100,0	256	100,0	318	100,0

Aucune autre variation importante n'a été signalée parmi les données relatives au personnel régulier à temps partiel; par conséquent, les analyses suivantes ne concerneront que le personnel régulier à temps plein.

Le taux de roulement du personnel de garde à temps plein varie nettement selon les régions. Les résultats du tableau 3.4 démontrent en effet que les garderies de la région du Saguenay-Lac-St-Jean signalent généralement de la mobilité parmi ce personnel de garde (10 garderies sur 11), alors qu'au contraire la majorité des garderies de la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'en présentent aucune (6 garderies sur 8 ont un taux de roulement nul).

Le tableau 3.5 permet aussi de constater que le taux de roulement du personnel de garde régulier à temps plein varie selon la capacité d'accueil et l'année d'ouverture. Concernant la capacité d'accueil, il semble effectivement que la stabilité du personnel de garde à temps plein est plus élevée dans les petites garderies que toutes les autres: 50,6% des garderies de 30 places et moins ne présentent aucun roulement parmi ce personnel, contre 38,6% des garderies de 31 à 45 places, 37,7% de celles entre 46 et 60 places, et 40,7% des garderies de 61 places et plus. Cela dit, lorsqu'il y a mobilité du personnel de garde à temps plein, les petites garderies ont aussi la particularité d'être plus représentées par des services où le taux de roulement est modéré et très élevé (37 garderies sur 40, soit 92,5% de l'ensemble présentent un taux de roulement supérieur à 20%).

Concernant l'année d'ouverture, il s'avère que plus la garderie est récente plus la stabilité du personnel de garde à temps plein diminue: entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985, aucun membre de ce personnel de garde n'a quitté son poste dans la moitié des garderies ouvertes avant 1975 (49,3%), dans 41,2% des garderies ouvertes entre 1975 et 1980 et dans 36,0% des garderies en opération depuis 1981. Il est à remarquer que lorsqu'il y a roulement de ce personnel dans les garderies anciennes, celui-ci est soit faible (f=17) soit très élevé (f=15) mais rarement modéré (f=5).

TABLEAU 3.4

Distribution des garderies selon le roulement du personnel de garde à temps plein et la région

Taux de roulement du personnel de garde / Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie		02 Saguenay-Lac-St-Jean		03 Québec		04 Trois-Rivières		05 Estrie		6A Montréal-Laval		6B Laurentides-Lanaudière		6C Montérégie		07 Outaouais		08 Abitibi-Témiscamingue		09 Côte-Nord		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
A temps plein:																								
Aucun	7	53,8	1	9,0	27	42,2	10	47,6	4	20,0	63	42,3	17	56,7	17	34,7	6	35,3	6	75,0	1	25,0	159	41,2
1% à 20%	--	--	4	36,4	12	18,8	7	33,3	3	15,0	30	20,1	3	10,0	12	24,5	3	17,6	--	--	1	25,0	75	19,4
21% à 40%	2	15,4	3	27,3	12	18,8	1	4,8	5	25,0	29	19,5	4	13,3	7	14,3	3	17,6	--	--	2	50,0	68	17,6
41% et plus	4	30,8	3	27,3	13	20,3	3	14,3	8	40,0	27	18,1	6	20,0	13	26,5	5	29,4	2	25,0	--	--	84	21,8
Total	13	100,0	11	100,0	64	100,0	21	100,0	20	100,0	149	100,0	30	100,0	49	100,0	17	100,0	8	100,0	4	100,0	386	100,0

TABLEAU 3.5

Distribution des garderies selon le taux de roulement du personnel de garde à temps plein, la capacité d'accueil et l'année d'ouverture

Taux de roulement personnel de garde à temps plein	Aucun		1% à 20%		21% à 40%		41% et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Capacité d'accueil:										
Moins de 30 places	41	50,6	3	3,7	12	14,8	25	30,9	81	100,0
31 à 45 places	51	38,6	24	18,2	26	19,7	31	23,5	132	100,0
46 à 60 places	43	37,7	32	28,1	19	16,7	20	17,5	114	100,0
61 places et plus	24	40,7	16	27,1	11	18,6	8	13,6	59	100,0
Total	159	41,2	75	19,4	68	17,6	84	21,8	386	100,0
Année d'ouverture:										
Avant 1975	36	49,3	17	23,3	5	6,8	15	20,5	73	100,0
1975-1980	82	41,2	38	19,1	43	21,6	36	18,1	199	100,0
1981-1985	41	36,0	20	17,5	20	17,5	33	28,9	114	100,0
Total	159	41,2	75	19,4	68	17,6	84	21,8	386	100,0

La mobilité du personnel de garde serait reliée aux conditions salariales du moins chez celui engagé à temps plein. En effet, comme l'indique le tableau 3.6, dans près de 60% des garderies où le taux de roulement calculé est très élevé, la moyenne des salaires versés se situe au plus bas niveau (6,50 $ et moins). Cette proportion diminue parallèlement à l'augmentation des tranches de salaire moyen du personnel de garde régulier à temps plein.

TABLEAU 3.6

Distribution des garderies selon le taux de roulement du personnel de garde à temps plein, et les tranches de salaire moyen du personnel de garde

Taux de roulement du personnel de garde à temps plein / Salaire du personnel de garde	6,50$ et moins		6,51$ à 7,50$		7,51$ à 8,50$		8,51$ et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucun	46	31,5	40	27,4	31	21,2	29	19,9	146	100,0
1% à 20%	14	20,3	32	46,4	12	17,4	11	15,9	69	100,0
21% à 40%	22	33,8	22	33,8	14	21,5	7	10,8	65	100,0
41% et plus	45	59,2	17	22,4	12	15,8	2	2,6	76	100,0
Total	127	35,7	111	31,2	69	19,4	49	13,8	356	100,0

Le taux de roulement du personnel de garde régulier à temps plein varie selon la conformité au règlement en matière d'expérience auprès des enfants (tableau 3.7). Il s'agit de rappeler qu'une garderie est conforme quand au moins un membre du personnel de garde sur trois (c'est-à-dire 33,0%) a au minimum trois ans d'expérience auprès d'enfants d'âge préscolaire. (Les données disponibles ne permettent d'établir la borne minimale qu'à 30,0% au lieu de 33,0%, mais elles peuvent tout de même représenter un bon indice de la situation des garderies au 31 mars 1985.) Dans 81,3% des garderies où le roulement est nul ou faible le personnel de garde à temps plein a l'expérience requise; cette proportion de garderies conformes diminue à 70,8% quand le roulement est modéré et atteint 56,3% quand le roulement est élevé. En d'autres termes, la mobilité du personnel de garde régulier à temps plein est plus élevée dans les garderies où le pourcentage minimum de personnel de garde avec trois ans et plus d'expérience auprès des enfants n'est pas atteint.

TABLEAU 3.7

Distribution des garderies selon le taux de roulement du personnel de garde à temps plein et le pourcentage de personnel de garde ayant trois ans et plus d'expérience

Taux roulement du personnel de garde à temps plein / Pourcentage de personnel de garde ayant trois ans et plus d'expérience	30% et moins		31% et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%
Aucun	29	18,7	126	81,3	155	100,0
1% à 20%	14	18,7	61	81,3	75	100,0
21% à 40%	19	29,2	46	70,8	65	100,0
41% et plus	35	43,7	45	56,3	80	100,0
Total	97	25,9	278	74,1	375	100,0

Bref, dans l'ensemble des garderies répondantes la mobilité (roulement) est plus souvent signalée pour le personnel de garde régulier à temps plein que pour le personnel de garde engagé à temps partiel. Pourtant, en situation de roulement, ce dernier se caractérise par un niveau de changement très élevé contrairement au premier qui change généralement à un niveau plutôt faible ou modéré. Concernant le personnel de garde régulier à temps plein, les analyses permettent de cerner des différences importantes dans le taux de roulement selon le type d'incorporation, la région, la capacité d'accueil et l'année d'ouverture, rapportant davantage de mobilité dans l'ensemble des garderies B.L. comparativement aux S.B.L. et aux S.B.L.S., une plus forte proportion de garderies en situation de roulement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, de même que dans celles où la capacité d'accueil excède 30 places

ou dont la mise en opération s'est effectuée récemment. Il semblerait finalement que la mobilité de ce personnel de garde à temps plein soit reliée à ses conditions salariales et à la conformité au règlement (article 9 paragraphe 2). En ce qui concerne le personnel de garde régulier à temps partiel, seules des variations significatives entre les types d'incorporation ont été vérifiées, distinguant - toutes proportions gardées - les S.B.L. des autres garderies par la stabilité de cette catégorie de personnel.

3.3 Contrats de travail

Les réponses recueillies à partir de la question 15 fournissent des éléments intéressants sur les contrats de travail établis à l'égard du personnel de garde.

Le tableau 3.8 présente la distribution des garderies selon les différents contrats de travail établis avec le personnel de garde. Les garderies où les conditions de travail du personnel de garde s'inscrivent dans le cadre d'une convention collective sans syndicat sont les plus nombreuses et regroupent 30,0% des répondants. Elles sont suivies des garderies où un contrat individuel avec résolution du conseil d'administration est établi (20,3%), de celles régies par une convention collective avec syndicat (17,4%) et de celles avec simple entente verbale (15,9%). Le contrat individuel est moins présent dans l'ensemble (9,9%).

TABLEAU 3.8

Distribution des garderies selon les contrats de travail établis à l'égard du personnel de garde

Contrats de travail du personnel de garde	F	%
Convention collective sans syndicat	124	30,0
Contrat individuel avec résolution du conseil d'administration	84	20,3
Convention collective avec syndicat	72	17,4
Entente verbale	66	15,9
Contrat individuel	41	9,9
Autres*	27	6,5
Total	414	100,0

* Regroupe les trois contrats de travail suivants: contrat individuel avec entente verbale, résolution du conseil d'administration avec entente verbale, contrat collectif avec entente verbale.

Les types d'incorporation établissent des contrats de travail différents à l'égard de leur personnel de garde (tableau 3.9). Ainsi, aucune B.L. ne traite avec son personnel de garde sur la base d'une convention collective avec syndicat ou d'un contrat individuel avec résolution du conseil d'administration. En fait, la grande majorité des B.L. (72,6%) gèrent le personnel sur la base d'une entente verbale. Les contrats les plus utilisés dans les S.B.L. sont le contrat individuel (33,3%) et l'entente verbale (33,3%). Les contrats de travail sous forme de convention collective avec syndicat et de contrat individuel avec résolution du conseil d'administration relèvent presque exclusivement des S.B.L.S. (154 garderies sur 156, soit 98,7%). Les 154 S.B.L.S. avec de tels contrats de travail représentent 46,2% des services de ce type d'incorporation.

TABLEAU 3.9

Distribution des garderies
selon les contrats de travail établis
à l'égard du personnel de garde et le type d'incorporation

Contrats de travail du personnel de garde \ Type d'incorporation	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Convention collective avec syndicat	-	-	1	5,6	71	21,3	72	17,4
Convention collective sans syndicat	4	6,4	1	5,6	119	35,6	124	30,0
Contrat individuel	5	8,1	6	33,3	30	8,9	41	9,9
Contrat individuel avec résolution du conseil d'administration	-	-	1	5,6	83	24,9	84	20,3
Entente verbale	45	72,6	6	33,3	15	4,5	66	15,9
Autres*	8	12,9	3	16,7	16	4,8	27	6,5
Total	62	100,0	18	100,0	334	100,0	414	100,0

* Regroupe les trois contrats de travail suivants: contrat individuel avec entente verbale, résolution du conseil d'administration avec entente verbale, contrat collectif avec entente verbale.

L'examen des contrats de travail selon les régions fait ressortir des différences importantes (tableau 3.10). Alors que près de la moitié (45,4%) des garderies de la région du Saguenay-Lac-St-Jean traite avec son personnel de garde sur la base d'une convention collective avec syndicat, les garderies de la région des Laurentides-Lanaudière, des Trois-Rivières et de la Montérégie l'utilisent au contraire dans une très faible proportion, soit respectivement 10,0%, 8,3% et 6,9%. Les garderies de la région des Trois-Rivières et de celle des Laurentides-Lanaudière se distinguent plutôt par une représentation respective de 58,3% et 70,0% de services avec convention collective sans syndicat. Les contrats individuels et les ententes verbales sont signalés à plus de 50,0% de l'ensemble dans les garderies de la région de Montréal-Laval (21 garderies sur 41, soit 51,2% pour les contrats individuels, et 39 garderies sur 66, soit 59,1% pour les ententes verbales), et n'apparaissent dans aucune garderie des régions du Saguenay-Lac-St-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord.

Des différences apparaissent selon la capacité d'accueil quant aux priorités accordées à certains contrats de travail (tableau 3.11). Ainsi, la présence d'une convention collective avec syndicat est proportionnellement plus signalée dans les garderies à capacité moyenne et à grande capacité que dans les petites garderies, soit respectivement 18,9% et 21,0% contre 10,7%. Les petites garderies de 30 places et moins privilégient plutôt le contrat individuel avec résolution du conseil d'administration et l'entente verbale pour l'emploi et le maintien de leur personnel de garde en les utilisant dans 53,8% des cas, et les garderies à capacité moyenne de 31 à 60 places présentent de leur côté proportionnellement plus de conventions collectives sans syndicat (35,1%).

TABLEAU 3.10

Distribution des garderies selon les contrats de travail établis à l'égard du personnel de garde et la région

Contrats de travail du personnel de garde / Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie		02 Saguenay-Lac-St-Jean		03 Québec		04 Trois-Rivières		05 Estrie		6A Montréal-Laval		6B Laurentides-Lanaudière		6C Montérégie		07 Outaouais		08 Abitibi-Témiscamingue		09 Côte-Nord		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Convention collective avec syndicat	5	35,7	5	45,4	20	29,9	2	8,3	5	23,8	22	13,7	3	10,0	4	6,9	3	18,7	2	25,0	1	25,0	72	17,4
Convention collective sans syndicat	4	28,6	3	27,3	18	26,9	14	58,3	6	28,6	31	19,3	21	70,0	18	31,0	6	37,5	2	25,0	1	25,0	124	30,0
Contrat individuel	1	7,1	-	-	6	9,0	2	8,3	2	9,5	21	13,0	1	3,3	6	10,3	2	12,5	-	-	-	-	41	9,9
Contrat individuel avec résolution du conseil d'administration	3	21,4	3	27,3	12	17,9	4	16,7	6	28,6	30	18,6	4	13,3	13	22,4	4	25,0	3	37,5	2	50,0	84	20,3
Entente verbale	1	7,1	-	-	9	13,4	2	8,3	1	4,8	39	24,2	-	-	13	22,4	1	6,3	-	-	-	-	66	15,9
Autres*	-	-	-	-	2	2,9	-	-	1	4,8	18	11,2	1	3,3	4	6,9	-	-	1	12,5	-	-	27	6,5
Total	14	100,0	11	100,0	67	100,0	24	100,0	21	100,0	161	100,0	30	100,0	58	100,0	16	100,0	8	100,0	4	100,0	414	100,0

* Regroupe les trois contrats de travail suivants: contrat individuel avec entente verbale, résolution du conseil d'administration avec entente verbale, contrat collectif avec entente verbale.

TABLEAU 3.11

Distribution des garderies
selon les contrats de travail établis
à l'égard du personnel de garde et la capacité d'accueil

Capacité d'accueil / Contrats de travail du personnel de garde	30 places et moins		31 à 60 places		61 places et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Convention collective avec syndicat	10	10,7	49	18,9	13	21,0	72	17,4
Convention collective sans syndicat	16	17,2	91	35,1	17	27,4	124	30,0
Contrat individuel	10	10,7	26	10,0	5	8,1	41	9,9
Contrat individuel avec résolution du conseil d'administration	25	26,9	50	19,3	9	14,5	84	20,3
Entente verbale	25	26,9	28	10,8	13	21,0	66	15,9
Autres*	7	7,5	15	5,8	5	8,1	27	6,5
Total	93	100,0	259	100,0	62	100,0	414	100,0

* Regroupe les trois contrats de travail suivants: contrat individuel avec entente verbale, résolution du conseil d'administration avec entente verbale, contrat collectif avec entente verbale.

La représentation des différents contrats de travail établis à l'égard du personnel de garde change selon l'année d'ouverture comme l'indique le tableau 3.12. La convention collective avec syndicat s'applique dans près du quart des garderies ouvertes entre 1975 et 1980 et beaucoup moins dans toutes les autres. La fréquence d'apparition du contrat individuel avec résolution du conseil d'administration augmente avec l'année d'ouverture, passant d'une représentation de 10,8% des garderies ouvertes avant 1975, à 20,6% des garderies en opération depuis 1975-1980, pour parvenir à 25,2% des garderies plus récentes. Ces résultats n'étonnent guère: l'Office s'est prononcé (printemps 1984) en faveur d'une politique écrite à l'égard du personnel de garde. Depuis, le conseiller en relations de travail et les agents de liaison défendent cette option lors de rencontres avec les groupes promoteurs. L'entente verbale est très utilisée par les garderies les plus anciennes de l'enquête (32,4%) et la convention collective sans syndicat par les garderies ouvertes entre 1975 et 1980 (38,3%).

TABLEAU 3.12

Distribution des garderies
selon les contrats de travail établis
à l'égard du personnel de garde et l'année d'ouverture

Année d'ouverture / Contrats de travail du personnel de garde	Avant 1975		1975-1980		1981-1985		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Convention collective avec syndicat	9	12,2	50	23,9	13	9,9	72	17,4
Convention collective sans syndicat	15	20,3	80	38,3	29	22,1	124	30,0
Contrat individuel	9	12,2	16	7,6	16	12,2	41	9,9
Contrat individuel avec résolution du conseil d'administration	8	10,8	43	20,6	33	25,2	84	20,3
Entente verbale	24	32,4	10	4,8	32	24,4	66	15,9
Autres*	9	12,2	10	4,8	8	6,1	27	6,5
Total	74	100,0	209	100,0	131	100,0	414	100,0

* Regroupe les trois contrats de travail suivants: contrat individuel avec entente verbale, résolution du conseil d'administration avec entente verbale, contrat collectif avec entente verbale.

Il est intéressant de constater au tableau 3.13 que le taux de roulement du personnel de garde régulier à temps plein varie selon le type de contrat de travail. Un taux de roulement élevé (41% et plus) est rarement signalé (f=4) dans les garderies où la convention collective avec syndicat est en vigueur, alors qu'il est rapporté dans plus du tiers (35,3%) des garderies où une entente verbale est établie.

TABLEAU 3.13

Distribution des garderies
selon les contrats de travail établis
à l'égard du personnel de garde et le taux de roulement
du personnel de garde à temps plein

Contrats de travail du personnel de garde \ Taux roulement personnel de garde à temps plein	Aucun		1% à 20% 20%		21% à 40%		41% et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Convention collective avec syndicat	23	14,7	20	26,7	19	19,2	4	7,8	66	17,3
Convention collective sans syndicat	52	33,3	26	34,7	27	27,3	12	23,5	117	30,7
Contrat individuel	13	8,3	5	6,7	12	12,1	7	13,7	37	9,7
Contrat individuel avec résolution du conseil d'administration	33	21,2	11	14,7	27	27,3	8	15,7	79	20,7
Entente verbale	23	14,7	8	10,6	8	8,1	18	35,3	57	15,0
Autres*	12	7,7	5	6,6	6	6,1	2	3,9	25	6,6
Total	156	100,0	75	100,0	99	100,0	51	100,0	381	100,0

* Regroupe les trois contrats de travail suivants: contrat individuel avec entente verbale, résolution du conseil d'administration avec entente verbale, contrat collectif avec entente verbale.

En conclusion, la convention collective sans syndicat est en vigueur dans près du tiers des garderies; elle représente le contrat de travail le plus courant dans l'ensemble du réseau. D'autres contrats de travail comme la convention collective avec syndicat et le contrat individuel avec résolution du conseil d'administration sont presque exclusivement utilisés dans les S.B.L.S. L'usage de certains types de contrats de travail est privilégié à des niveaux différents selon le type d'incorporation, la région, la capacité d'accueil et l'année d'ouverture. Les garderies des régions du Saguenay-Lac-St-Jean de même que les garderies mises en opération entre 1975 et 1980 fonctionnent davantage sur la base d'une convention collective avec syndicat que les autres garderies.

RÉSUMÉ

La quasi-totalité des garderies (91%) se conforme au règlement en matière de qualifications requises mais le ratio personnel de garde /enfants est moins fréquemment respecté. Les garderies non subventionnées sont sur-représentées dans le groupe de garderies qui, selon les deux ratios calculés, contreviennent au règlement.

Les garderies S.B.L. se distinguent par la stabilité de leur personnel. C'est dans les garderies B.L. que le roulement du personnel de garde est le plus fort tant pour les employés à temps plein que pour les employés à temps partiel.

Des taux élevés de roulement sont plus fréquents dans les grandes garderies, dans les garderies récentes et dans les garderies où le personnel a moins d'expérience; ils sont généralement associés à de faibles salaires et aux garderies où les conditions de travail sont établies par entente verbale.

Il existe un éventail assez large de contrats de travail s'appliquant au personnel de garde utilisés à des degrés divers selon le

type d'incorporation de la garderie. Ainsi les B.L. privilégient l'entente verbale (présente dans 72,6% des garderies de ce type), les S.B.L.S., la convention collective sans syndicat (35,6%) et les S.B.L., le contrat individuel ou l'entente verbale (33,3%).

Le contrat individuel avec résolution du conseil d'administration et la convention collective avec syndicat ne sont véritablement utilisés que par les S.B.L.S.

CHAPITRE 4

LA CLIENTÈLE DES GARDERIES

Dans la section du rapport d'activités consacrée à la clientèle, les garderies devaient indiquer le nombre d'enfants pour lesquels les parents devaient payer des frais de garde au cours de la dernière semaine de mars 1985 (question 24). Les 407 garderies répondantes à l'enquête ont déclaré avoir reçu des frais de garde pour 22 929 enfants. Ce chiffre peut être considéré comme un indice acceptable du nombre d'enfants ayant fréquenté les garderies au cours de cette semaine. En faisant l'hypothèse que les garderies non répondantes soient semblables aux garderies répondantes, on peut estimer que les 600 garderies fonctionnant en mars 1985, ont reçu environ 33 800 enfants, au cours de la semaine de référence.

L'analyse de la clientèle des garderies présentée ici comprend les éléments suivants:

- le taux d'occupation des garderies au cours de la dernière semaine de mars 1985
- les modalités de fréquentation de la clientèle (à temps plein ou à temps partiel)
- l'âge des enfants
- les proportions d'enfants provenant de familles monoparentales et biparentales
- la proportion d'enfants provenant des communautés culturelles

Chacun de ces éléments est analysé en fonction des quatre caractéristiques utilisées au cours de cette enquête:

- le type d'incorporation
- la région administrative
- la capacité d'accueil
- l'année d'ouverture

En fin de chapitre, seront présentés les résultats qui concernent les pratiques administratives des garderies pour l'inscription des enfants sur une liste d'attente.

4.1 Le taux d'occupation des garderies au cours de la dernière semaine de mars 1985

À la question 24, les garderies devaient indiquer le nombre d'enfants reçus au cours de la dernière semaine de mars 1985 et le nombre de jours de fréquentation de ces enfants. Ces données ont permis de calculer le taux d'occupation des garderies.

Le taux d'occupation a été calculé de la manière suivante:

Taux d'occupation =(nombre d'enfants ayant fréquenté 5 jours X 5
+ nombre d'enfants ayant fréquenté 4 ou 4½ X 4,25
+ nombre d'enfants ayant fréquenté 3 ou 3½ X 3,25
+ nombre d'enfants ayant fréquenté 2 ou 2½ X 2,25
+ nombre d'enfants ayant fréquenté 1 ou ½ X 1,25
+ nombre d'enfants ayant fréquenté moins de 1 jour X 0,5)
-(la capacité d'accueil de la garderie X 5)

La moyenne provinciale calculée à partir des données de 361 garderies révèle un taux d'occupation très élevé, soit 91,8%[1]; l'écart moyen par rapport à cette moyenne est de 21,7%. Le tableau 4.1 montre la répartition des garderies selon leur taux d'occupation.

---

1 Dans le calcul du taux d'occupation, il est présumé que le nombre d'enfants qui ont fréquenté pendant des journées entières est égal au nombre d'enfants qui ont fréquenté pendant des journées entières plus une fraction, d'où l'utilisation du point milieu de la classe (ex. 4,25, 3,25, 2,25, 1,25). Dans l'hypothèse où il n'y aurait aucun enfant du second groupe, le taux d'occupation serait sur-évalué de 2,8%.

TABLEAU 4.1

Distribution des garderies
selon le taux d'occupation

Taux d'occupation	F	%
50% et moins	13	3,6
51% à 75%	36	10,0
76% à 100%	224	62,0
Plus de 100%[1]	88	24,4
Total	361	100,0

Nous avons ensuite testé les hypothèses selon lesquelles le taux d'occupation varie selon le type d'incorporation de la garderie, la région administrative, la capacité d'accueil et l'année d'ouverture. Aucune des quatre analyses de variances effectuées n'a révélé de différence statistiquement significative.

4.2 Les modalités de fréquentation de la clientèle

L'analyse des réponses obtenues à la question 24 du rapport d'activités a permis d'observer que dans l'ensemble les garderies avaient un taux d'occupation très proche de leur capacité d'accueil. Nous analyserons maintenant de façon plus précise le type de fréquentation des enfants.

Le tableau 4.2 illustre de manière claire que la majorité, 57,6% des enfants ont été présents pendant 5 jours durant la semaine de référence et que la clientèle qui fréquente occasionnellement constitue une très faible proportion de l'ensemble, soit 2,1%.

---

1 Des taux d'occupation supérieurs à 100% peuvent se retrouver dans les cas où les garderies reçoivent plus d'enfants que la capacité indiquée sur leur permis ou dans les cas où les garderies ont sur-évalué le nombre d'enfants reçus.

TABLEAU 4.2

Répartition des enfants selon
le nombre de jours de fréquentation

Nbre de jours de fréquentation	F	%
5 jours	13 213	57,6
4 ou 4½ jours	1 463	6,4
3 ou 3½ jours	2 202	9,6
2 ou 2½ jours	2 807	12,2
1 ou 1½ jour	2 758	12,0
moins de 1 jour	486	2,1
Total	22 929	100,0

Mais comment se répartit cette clientèle dans les différentes garderies? Y a-t-il des garderies qui ne reçoivent qu'une clientèle à temps plein et d'autres qui se spécialisent dans la clientèle à mi-temps ou à temps partiel? Les figures 4.1, 4.2 et 4.3 illustrent la distribution des garderies selon la proportion de clientèle à temps plein, à mi-temps ou à temps partiel. La proportion d'enfants à temps plein regroupe les enfants qui ont fréquenté 4 ou 5 jours durant la semaine; les enfants ayant fréquenté 2 ou 3 jours et demi sont considérés à mi-temps tandis que les enfants ayant été présents moins de 2 jours constituent le dernier groupe. Il est extrêmement intéressant d'observer que seulement deux garderies sur cinq (41%) ont une clientèle presque exclusivement à temps plein, c'est-à-dire plus de 75% des enfants ayant été présents pendant 4 ou 5 jours durant la semaine de référence.

Ce groupe de garderies est le seul que l'on puisse clairement distinguer à partir des distributions de fréquence, car les modalités de fréquentation semblent varier considérablement d'une garderie à l'autre.

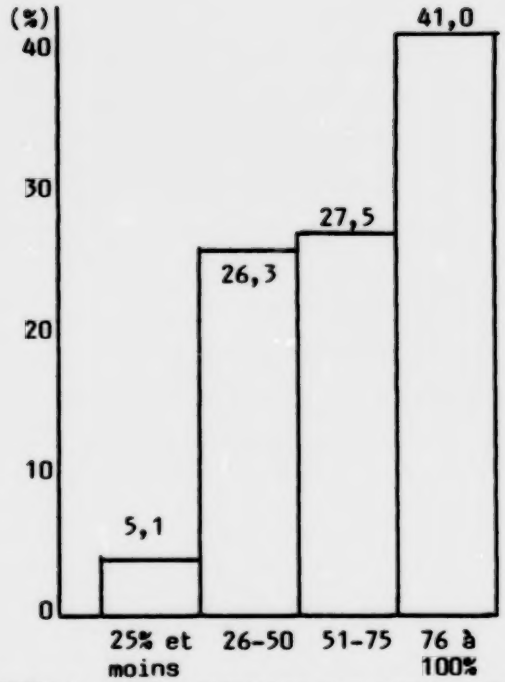

FIGURE 4.1 Distribution des garderies selon la proportion d'enfants à temps plein

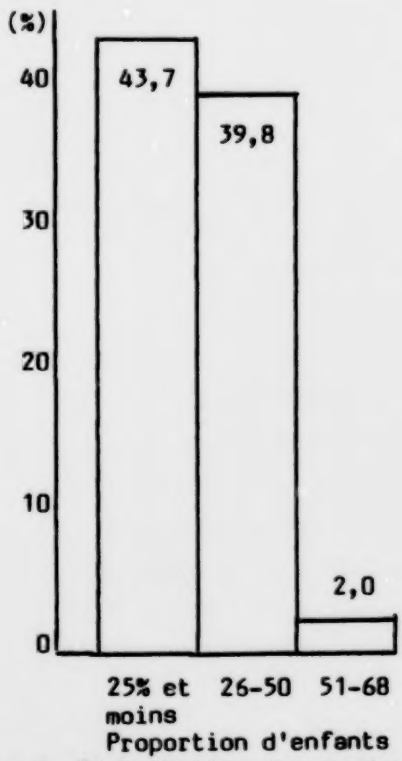

FIGURE 4.2 Distribution des garderies selon la proportion d'enfants à mi-temps

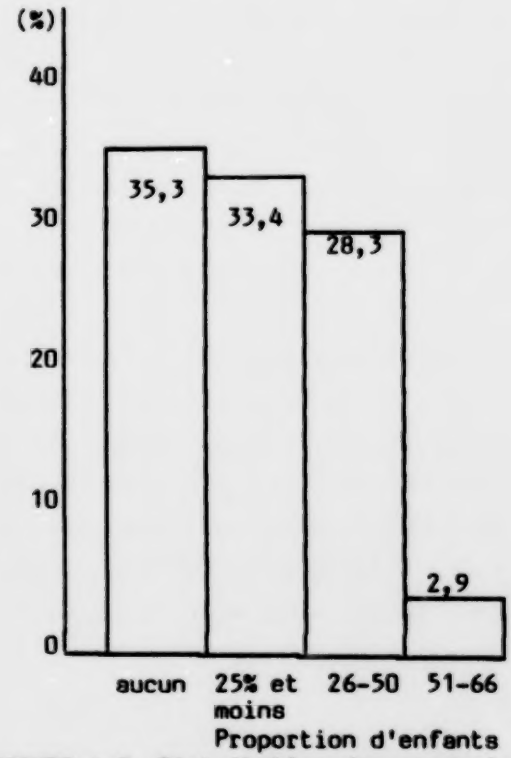

FIGURE 4.3 Distribution des garderies selon la proportion d'enfants à temps partiel

De manière à identifier certains schémas de fréquentation, nous avons comparé la composition de la clientèle (à temps plein, à mi-temps et à temps partiel) selon le type d'incorporation, la région administrative, la capacité d'accueil et l'année d'ouverture de la garderie. Les données brutes apparaissent aux tableaux 4.3, 4.4, 4.5, 4.6.

Les résultats révèlent que la composition de la clientèle varie de façon significative en fonction du type d'incorporation, de la région administrative, de la capacité d'accueil et de l'année d'ouverture de la garderie.

Ainsi, la proportion d'enfants fréquentant à temps plein est significativement plus élevée dans les garderies à but lucratif (76,1%) et dans les garderies sans but lucratif non subventionnées (77,5%) que dans les garderies sans but lucratif subventionnées (62,8%). À l'inverse, c'est dans ces dernières que l'on retrouve la plus forte proportion de clientèle à mi-temps et à temps partiel.

Les comparaisons régionales démontrent que la clientèle à temps plein est significativement plus élevée dans les régions de Montréal-Laval (80,2%) et de l'Outaouais (79,4%) que dans les autres régions, exception faite de la région de la Montérégie qui suit de près avec 66% de sa clientèle à temps plein.

La différence observée entre les garderies à but lucratif et les garderies sans but lucratif subventionnées pourrait être liée à leur situation géographique, car la majorité des garderies à but lucratif se retrouvent dans la région métropolitaine de Montréal. Pour tester cette hypothèse, nous avons comparé la proportion d'enfants à temps plein selon le type d'incorporation de la garderie pour la région de Montréal seulement, isolant ainsi les effets dus

TABLEAU 4.3

Composition de la clientèle des garderies selon le type d'incorporation

Type d'incorporation \ Clientèle	À temps plein %	À mi-temps %	À temps partiel %	Nombre de garderies
B.L.	76,1	15,4	8,4	59
S.B.L.	77,6	14,3	8,1	22
S.B.L.S.	62,8	22,8	14,4	326

TABLEAU 4.4

Composition de la clientèle des garderies selon leur région administrative

Région \ Clientèle	À temps plein %	À mi-temps %	À temps partiel %	Nombre de garderies
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	44,8	27,0	28,1	13
02 Saguenay-Lac-St-Jean	52,2	24,6	23,1	11
03 Québec	53,4	25,9	20,7	64
04 Trois-Rivières	44,9	29,4	25,7	24
05 Estrie	60,5	27,1	12,4	21
06A Montréal-Laval	80,2	15,6	4,1	159
06B Laurentides-Lanaudière	46,9	31,3	21,8	30
06C Montérégie	65,9	21,3	12,8	57
07 Outaouais	79,4	10,7	9,9	17
08 Abitibi-Témiscamingue	35,6	27,7	36,7	8
09 Côte-Nord	68,0	14,8	17,1	3
Ensemble de la province	65,6	21,2	13,2	407

TABLEAU 4.5

Composition de la clientèle des garderies selon leur capacité d'accueil

Capacité d'accueil \ Clientèle	À temps plein %	À mi-temps %	Temps partiel %	Nombre de garderies
30 places et moins	55,8	24,8	19,3	91
31 à 45 places	62,4	22,7	14,8	134
46 à 60 places	67,8	20,8	11,3	120
61 places et plus	82,2	13,4	4,4	62

TABLEAU 4.6

Composition de la clientèle des garderies selon leur année d'ouverture

Année d'ouverture \ Clientèle	À temps plein %	À mi-temps %	Temps partiel %	Nombre de garderies
Avant 1972	87,5	9,5	3,0	38
1972-1974	77,3	14,0	8,7	39
1975-1977	64,9	23,2	11,9	84
1978-1980	60,8	23,5	15,7	120
1981-1982	62,8	25,0	12,2	52
1983-1985	58,5	22,6	18,9	74

au type d'incorporation de ceux attribuables à la situation géographique. Les résultats démontrent que dans la région de Montréal, la proportion d'enfants à temps plein ne varie pas de façon significative selon le type d'incorporation de la garderie (garderies à

but lucratif: 84%; garderies sans but lucratif non subventionnées: 83,1%; garderies sans but lucratif subventionnées: 78,7%). Les variations observées entre les garderies de différents type d'incorporation ne sont que le reflet de la répartition géographique des garderies. Donc, la région d'appartenance est un meilleur prédicteur des modalités de fréquentation de la clientèle que le type d'incorporation.

Il y a peu de différences significatives entre les garderies des autres régions. Il faut noter ici le cas exceptionnel de la région de la Côte-Nord où, à cause du très petit nombre de garderies (n=3), les résultats sont particulièrement sujets à caution.

La composition de la clientèle des garderies varie également en fonction de la capacité d'accueil et de l'année d'ouverture de ces dernières. En ce qui concerne la capacité d'accueil, les résultats démontrent que les garderies se divisent en trois groupes très distincts: les petites garderies de 30 places et moins ont significativement moins d'enfants à temps plein (55,8%) que les garderies moyennes de 31 à 60 places (31 à 45 places = 62,4%; 46 à 60 places = 67,8%) qui elles, en ont moins que les garderies de 60 places et plus (82,2%). Plus la capacité d'accueil est élevée, plus la proportion d'enfants à temps plein est forte. À l'inverse, dans les petites garderies la clientèle à temps partiel est plus élevée que dans les grandes garderies.

Une autre différence intéressante a trait à l'année d'ouverture de la garderie. Dans les garderies ouvertes avant 1971 et dans celles ouvertes entre 1972-1974, la proportion de clientèle à temps plein (87,5% et 77,3% respectivement) est significativement plus élevée que dans les garderies plus récentes.

Bref, les modalités de fréquentation varient significativement selon les caractéristiques des garderies. La clientèle à temps plein se retrouve plus particulièrement dans les garderies à but lucratif et dans les garderies sans but lucratif non subventionnées, dans les garderies de la région de Montréal-Laval et de l'Outaouais, dans les garderies ayant une capacité d'accueil de 60 places et plus et dans les garderies ouvertes avant 1975. Toutefois, les différences observées entre les garderies sans but lucratif subventionnées et les autres garderies se sont révélées, à l'analyse, attribuables à leur situation géographique. En effet, les garderies à but lucratif et les garderies sans but lucratif non subventionnées sont concentrées dans la région de Montréal. Ces résultats sur les modalités de fréquentation viennent compléter les données concernant le taux d'occupation. Alors que nous n'avions observé aucune différence significative entre les taux d'occupation des garderies, quelle que soit la variable analysée, il est extrêmement intéressant d'observer que les garderies parviennent à un taux semblable d'occupation en s'adaptant à la demande malgré les types de fréquentation divers.

4.3 L'âge des enfants

Les données qui suivent proviennent des réponses colligées à la question 25 du rapport d'activités. Les garderies étaient invitées à indiquer le nombre d'enfants reçus selon quatre catégories d'âge. Ces chiffres ne devraient pas être considérés dans l'absolu car il y a une marge d'erreur quand il s'agit d'évaluer l'âge d'un enfant; c'est pourquoi il y a une légère différence entre le nombre d'enfants obtenu ici et celui obtenu à la question précédente. Le tableau 4.7 montre la répartition des enfants selon les divers groupes d'âge.

TABLEAU 4.7

Distribution des enfants selon leur âge

Âge des enfants	F	%
Moins de 18 mois	1 363	6,0
18 mois à 5 ans (ne fréquentant pas la maternelle)	19 168	84,6
Enfants fréquentant la maternelle	1 972	8,7
Enfants de niveau primaire	152	0,7
Total	22 655	100,0

Il n'est pas étonnant d'observer que la très grande majorité des enfants qui fréquentent les garderies sont âgés de 18 mois à 5 ans. Par ailleurs certaines clientèles particulières sont concentrées dans un très petit nombre de garderies: les 152 enfants de niveau primaire sont répartis dans 32 garderies alors que les 1 972 enfants de niveau maternelle sont répartis dans 279 garderies, c'est-à-dire près des deux tiers (68,5%) des 407 garderies répondantes. Si les enfants de 18 mois à 5 ans constituent la clientèle principale des garderies, à l'exception d'une garderie qui n'en reçoit aucun, ce n'est pas le cas pour les poupons. En effet, seulement 140 garderies, soit 34,5% des garderies répondantes reçoivent des enfants âgés de moins de 18 mois; dans ces garderies, il y a en moyenne 9,7 poupons.

Cependant, si certaines variations dans l'âge de la clientèle sont observables, elles ne sont liées à aucune des caractéristiques retenues (le type d'incorporation, la région administrative, la capacité d'accueil, l'année d'ouverture de la garderie).

4.4 Enfants de familles monoparentales

Il faut interpréter avec prudence les résultats qui suivent car l'appartenance d'un enfant à une famille monoparentale ou à une famille biparentale n'est probablement pas toujours connue avec certitude du personnel de la garderie. Il s'agit là de données approximatives.

Les 393 garderies qui ont répondu à la question affirment qu'elles ont reçu 5 531 enfants de familles monoparentales au cours de la semaine de référence. Cela représente environ le quart (25,9%) de leur clientèle.

Les analyses de variances montrent que la proportion d'enfants de familles monoparentales varie significativement en fonction du type d'incorporation de la garderie, de la région administrative et de la capacité d'accueil. La proportion d'enfants de familles monoparentales est plus élevée dans les garderies sans but lucratif non subventionnées (35,3%) que dans les deux autres types de garderies (B.L.=27,9%, S.B.L.S.=25%).

TABLEAU 4.8

Proportion de la clientèle appartenant à des familles monoparentales selon le type d'incorporation de la garderie

Type d'incorporation	%	Nombre de garderies
B.L.	27,9	55
S.B.L.	35,3	17
S.B.L.S.	25,0	318

L'analyse de variances effectuée selon les régions administratives a révélé que si le facteur "région" est significatif, on ne peut observer qu'une seule différence statistiquement significative à partir des comparaisons entre les moyennes de chaque région. Cette différence se situe entre la région de Québec où la moyenne est de 22,7% et celle de la région de Montréal-Laval où la moyenne est de 30,3%. Le tableau 4.9 illustre la proportion de la clientèle appartenant à des familles monoparentales dans les diverses régions de la province. Soulignons que même si les moyennes paraissent différentes, l'application d'un test de différences de moyennes ne permet pas d'affirmer que ces différences sont statistiquement significatives.

TABLEAU 4.9

Proportion de la clientèle appartenant à des familles monoparentales selon la région

Région	%	Nombre de garderies
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	24,9	13
02 Saguenay-Lac-St-Jean	20,3	11
03 Québec	22,7	63
04 Trois-Rivières	27,8	22
05 Estrie	28,1	21
06A Montréal-Laval	30,3	149
06B Laurentides-Lanaudière	20,0	30
06C Montérégie	22,9	54
07 Outaouais	17,8	16
08 Abitibi-Témiscaminque	26,8	8
09 Côte-Nord	14,6	3

Le tableau 4.10 présente la proportion d'enfants de familles monoparentales en fonction de la capacité d'accueil de la garderie. La seule différence significative obtenue à partir d'un test de différence de moyennes concerne les garderies de petite taille (30 places et moins) et les garderies de taille moyenne (31 à 45 places). Ces dernières ont une proportion significativement plus élevée (28,6%) d'enfants de familles monoparentales que les premières (22,1%).

TABLEAU 4.10

Proportion de la clientèle appartenant à des familles monoparentales en fonction de la capacité d'accueil

Capacité d'accueil	%	Nombre de garderies
30 places et moins	22,1	89
31 à 45 places	28,6	128
46 à 60 places	25,0	116
61 places et plus	27,0	57

4.5 Les enfants des communautés culturelles dans les garderies

La présence des enfants des communautés culturelles dans les garderies faisait l'objet de la question 27 du rapport d'activités. Pour identifier ces communautés, c'est-à-dire celles autres que francophone ou anglophone de souche québécoise, les garderies devaient se référer à la langue maternelle, à l'origine ethnique et au pays de naissance des enfants. Cette façon de définir les communautés culturelles, toute aussi juste qu'elle soit, comporte par ailleurs certaines difficultés d'application. Nous ne pouvons être

assurés du critère utilisé par le personnel de garde pour identifier ces enfants. Aussi doit-on considérer que les réponses obtenues des garderies constituent une approximation de la réalité.

Les résultats indiquent que 2 104 enfants des communautés culturelles étaient présents dans 195 des garderies répondantes. Ce chiffre représente environ 10% des 22 929 enfants reçus dans l'ensemble des garderies; cela correspond approximativement à la place occupée par les enfants des communautés culturelles dans la société québécoise. En effet, selon une étude effectuée par Solange Cantin et Claude Larose[1], la proportion des enfants de 5 ans et moins provenant des communautés culturelles se situait entre 4,8% (proportion des enfants de 5 ans et moins dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais) et 10,3% (proportion des enfants dont l'origine ethnique est autre que française ou britannique) de l'ensemble de la population des enfants âgés de 5 ans et moins.

Les résultats des analyses de variances démontrent que certaines caractéristiques des garderies sont reliées à la présence d'enfants des communautés culturelles. C'est dans les garderies de la région de Montréal-Laval que se retrouve la plus grande proportion d'enfants des communautés culturelles (voir tableau 4.11). Cela n'est pas étonnant puisque la grande majorité des immigrants vivent dans la région métropolitaine de Montréal. Comparativement aux autres garderies, les garderies à but lucratif (voir tableau 4.12) et les garderies de 60 places et plus (voir tableau 4.13) ont une proportion significativement plus élevée de leur clientèle provenant de ces communautés.

---

1 CANTIN Solange, LAROSE Claude. L'importance relative des communautés culturelles dans l'ensemble de la population québécoise et dans les services de garde. Office des services de garde à l'enfance, document interne, mars 1984. 45 p.

TABLEAU 4.11

Proportion de la clientèle provenant des communautés culturelles selon la région

Région	Proportion de la clientèle (%)	Nombre de garderies
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	1,5	13
02 Saguenay-Lac-St-Jean	0,59	10
03 Québec	2,66	60
04 Trois-Rivières	1,0	23
05 Estrie	3,7	21
06A Montréal-Laval	21,9	144
06B Laurentides-Lanaudière	7,9	30
06C Montérégie	3,69	55
07 Outaouais	3,36	16
08 Abitibi-Témiscamingue	1,76	8
09 Côte-Nord	3,0	3
Total	9,76	383

TABLEAU 4.12

Proportion de la clientèle des communautés culturelles dans les garderies selon le type d'incorporation de la garderie

Type d'incorporation	Proportion de la clientèle (%)	Nombre de garderies
B.L.	20,68	54
S.B.L.	11,36	18
S.B.L.S.	7,78	311
Total	9,76	383

TABLEAU 4.13

Proportion de la clientèle des communautés culturelles selon la capacité d'accueil des garderies

Capacité d'accueil	Proportion de la clientèle (%)	Nombre de garderies
30 places et moins	7,95	89
31 à 45 places	7,51	125
46 à 60 places	10,13	111
60 places et plus	16,70	58
Total	9,76	383

4.6 Critères de sélection dans le choix de la clientèle

4.6.1 Critères de sélection dans le choix des familles

Les garderies accordent-elles une priorité aux enfants dont les parents travaillent dans le même édifice ou à proximité du lieu où est située la garderie? A cette question (numéro 21), la minorité des services répond de façon positive: 113 des 410 répondants accordent priorité à cette clientèle, ce qui représente 27,6% de l'ensemble.

A l'origine, la question 21 tentait d'estimer la proportion de "garderies en milieu de travail" dans l'ensemble du réseau. Or, la formulation de la question 21 risque de surestimer cette proportion en accordant priorité à des travailleurs du quartier qui n'ont aucun lien avec les entreprises ou les organismes liés à la garderie.

Les B.L. n'accordent pour ainsi dire jamais de priorité aux enfants dont les parents travaillent à proximité de leurs locaux, puisque seulement 6,8% (4 garderies sur 59) de leurs services répondent "oui" à la question formulée ci-dessus. Pour les S.B.L. cette proportion s'élève à 14,3% (3 garderies sur 21) et, finalement, les S.B.L.S. accordent une priorité dans une proportion de 32,1% (106 garderies sur 330).

Il semble intéressant de signaler aussi que dans les garderies où la priorité est donnée aux parents travaillant dans le même édifice ou à proximité, la présence de poupons est plus fréquente que dans les autres garderies: parmi les 112 garderies qui affirment donner priorité, 55 signalent la présence de poupons (49,1%), alors que dans les garderies sans priorité de ce genre, la présence de poupons n'est notée que dans une proportion de 28,1% (c'est-à-dire 83 garderies sur 287).

D'autres critères de sélection peuvent être considérés dans le choix des familles, mais il semble que cette façon de procéder n'est pas courante dans les garderies. En effet, parmi les 419 garderies qui ont répondu à la question 22, 84 donnent priorité à certaines familles en raison d'un ou de plusieurs critères, ce qui représente 20,0% de l'ensemble. Les critères de sélection mentionnés établissent entre autres que les deux parents travaillent ou étudient (f=10), la famille réside dans le quartier (f=9), la famille a un faible revenu (f=4), l'enfant fréquente la garderie à temps plein (f=3), le parent est employé de la garderie (f=3), la famille est monoparentale (f=1). Il est important de signaler qu'à l'exception d'une B.L., les différents critères de sélection mentionnés ci-dessus relèvent des S.B.L.S. (83 répondants sur 84).

4.6.2 Critères de sélection dans le choix des enfants

L'utilisation de critères dans le choix des enfants qui fréquentent la garderie constitue une pratique plus courante comparativement à celle effectuée dans le choix des familles. Comme l'indique le tableau 4.14, près de la moitié des garderies qui ont répondu à la question 23 utilise un ou plusieurs critères lors de la sélection de leur clientèle, soit 45,7%. Parmi la gamme de critères répertoriés, l'âge minimum est le plus courant puisqu'il est signalé

TABLEAU 4.14

Distribution des garderies selon les critères de sélection dans le choix des enfants

Critères de sélection dans le choix des enfants	F	%
Aucun	227	54,3
Age minimum	90	21,5
Composition des groupes	39	9,3
Plus d'un critère (non codifié)	38	9,1
Un critère (non codifié)	12	2,9
Acquisition de la propreté	6	1,4
Acquisition de la marche	3	0,7
Nationalité	3	0,7
Sous-total (utilisation de critères)	191	45,7
Total	418	100,0

dans 21,5% des services répondants[1]. La composition des groupes (c'est-à-dire le nombre et l'âge des enfants qui forment un groupe) représente le deuxième critère de sélection en importance en raison de son utilisation dans 9,3% des garderies répondantes. L'acquisition de la propreté, l'acquisition de la marche et la nationalité constituent finalement des critères de sélection secondaires dans le choix des enfants car ils ne sont signalés au total que dans 2,8% des services.

4.7 Liste d'attente

La liste d'attente peut représenter un indicateur des besoins de la population en matière de services de garde en garderie. Elle peut être également le reflet d'une pratique administrative. Le questionnaire a pu recueillir des informations à ce sujet à partir de la question 28.

Le tableau 4.15 révèle que la grande majorité des garderies de l'enquête (76,1%) ont une liste d'attente. Le nombre d'enfants inscrits sur cette liste varie grandement selon les garderies: certaines (6,2%) y notent entre un et cinq noms alors que d'autres (15,5%) vont jusqu'à y inscrire plus de cinquante noms. (Les informations recueillies à partir de la question 9 de la feuille annexée au questionnaire révèlent que le nombre maximum d'enfants inscrits sur une liste d'attente est de 201.)

---

1 Or, d'après les résultats compilés à partir de la question 25A, 266 garderies (sur 406 répondantes) ne comptent pas d'enfants de moins de 18 mois (poupons) parmi leur clientèle. Elles recourent par le fait même au critère d'un âge minimum dans le choix de leur clientèle. En conséquence, la proportion de 21,5% présentée au tableau 4.14 ne peut représenter qu'un indice de l'importance de ce critère, et pourrait être maximisée à 65,5% si toutes les garderies concernées (266/406) l'indiquaient explicitement à la question 23.

TABLEAU 4.15

Distribution des garderies selon le nombre d'enfants sur la liste d'attente

Nombre d'enfants sur la liste d'attente	F	%
Aucun enfant (pas de liste)	97	23,9
1 à 5	25	6,2
6 à 10	33	8,1
11 à 15	43	10,6
16 à 20	35	8,6
21 à 25	21	5,2
26 à 30	25	6,2
31 à 50	64	15,8
51 et plus	63	15,5
Sous-total (avec liste d'attente)	309	76,1
Total	406	100,0

L'examen du tableau 4.16 permet de constater des différences dans les listes d'attente des trois types d'incorporation. Les S.B.L.S. se distinguent nettement des autres garderies en raison d'une plus grande représentation d'établissements avec liste d'attente : 81,1% des S.B.L.S. contre 59,7% des B.L. et 50,0% des S.B.L. Il est important d'ajouter que les B.L. et les S.B.L. présentent rarement des listes d'attente de plus de 30 noms (respectivement 4,9% et 4,6% de leurs services), alors que 38,2% des S.B.L.S. inscrivent plus de 30 noms sur leur liste d'attente. Bref, non seulement les S.B.L.S. ont proportionnellement plus de listes d'attente que les autres garderies, mais leurs listes sont aussi plus longues.

TABLEAU 4.16

Distribution des garderies selon le nombre d'enfants sur la liste d'attente et le type d'incorporation

Nombre d'enfants sur la liste d'attente \ Type d'incorporation	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucun enfant (pas de liste)	25	40,3	11	50,0	61	18,9	97	23,9
1 à 15	24	38,7	5	22,7	72	22,4	101	24,9
16 à 30	10	16,1	5	22,7	66	20,5	81	20,0
31 et plus	3	4,8	1	4,5	123	38,2	127	31,3
Sous-total (avec liste d'attente)	37	59,7	11	50,0	261	81,1	309	76,1
Total (avec et sans liste d'attente)	62	100,0	22	100,0	322	100,0	406	100,0

Le pourcentage de garderies avec liste d'attente varie selon les régions (tableau 4.17). Alors qu'en général les régions signalent une liste d'attente dans 60,0% à 80,0% de leurs services (ce qui est déjà important), 90,9% des garderies de la région de Trois-Rivières établissent une telle liste; de plus, 54,5% des garderies de cette région présentent des listes de plus de 30 noms. À l'opposé, seulement 35,7% des garderies du Bas-St-Laurent-Gaspésie ont une liste d'attente.

TABLEAU 4.17

Distribution des garderies selon le nombre d'enfants sur la liste d'attente et la région

Nombre d'enfants sur liste d'attente / Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie		02 Saguenay-Lac-St-Jean		03 Québec		04 Trois-Rivières		05 Estrie		6A Montréal-Laval		6B Laurentides-Lanaudière		6C Montérégie		07 Outaouais		08 Abitibi-Témiscamingue		09 Côte-Nord		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucun enfant (pas de liste)	9	64,3	2	18,2	13	20,0	2	9,1	5	23,8	28	17,6	7	25,0	23	39,7	4	23,5	3	37,5	1	33,3	97	23,9
1 à 15	3	21,4	1	9,1	17	26,2	4	18,2	8	38,1	39	24,5	10	35,7	14	24,1	2	11,8	2	25,0	1	33,3	101	24,9
16 à 30	-	-	5	45,4	16	24,6	4	18,2	3	14,3	40	25,2	2	7,1	7	12,1	3	17,6	1	12,5	-	-	81	20,0
31 et plus	2	14,3	3	27,3	19	29,2	12	54,5	5	23,8	52	32,7	9	32,1	14	24,1	8	47,1	2	25,0	1	33,3	127	31,3
Sous-total (avec liste d'attente)	5	35,7	9	81,8	52	80,0	20	90,9	16	76,2	131	82,4	21	75,0	35	60,3	13	76,5	5	62,5	2	66,6	309	76,1
Total (avec et sans liste d'attente)	14	100,0	11	100,0	65	100,0	22	100,0	21	100,0	159	100,0	28	100,0	58	100,0	17	100,0	8	100,0	3	100,0	406	100,0

TABLEAU 4.18

Distribution des garderies selon le nombre d'enfants sur la liste d'attente et la capacité d'accueil

Capacité d'accueil / Nombre d'enfants sur liste d'attente	30 places et moins		31 à 45 places		46 à 60 places		61 places et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucun enfant (pas de liste)	36	39,1	31	23,0	23	19,5	7	11,5	97	23,9
1 à 15	30	32,6	42	31,1	20	16,9	9	14,8	101	24,9
16 à 30	12	13,0	24	17,8	26	22,1	19	31,1	81	20,0
31 et plus	14	15,2	38	28,1	49	41,5	26	42,6	127	31,3
Sous-total (avec liste d'attente)	56	60,9	104	77,0	95	80,5	54	88,5	309	76,1
Total (avec et sans liste d'attente)	92	100,0	135	100,0	118	100,0	61	100,0	406	100,0

La proportion de garderies avec liste d'attente varie aussi selon la capacité d'accueil. Le tableau 4.18 révèle à cet effet que la représentation des services avec liste d'attente augmente à mesure que la capacité d'accueil augmente, passant de 60,9% dans les garderies de moins de 30 places, à 77,0%, 80,5% et 88,5% respectivement dans les garderies de 31 à 45 places, 46 à 60 places et 61 places et plus.

Selon l'année d'ouverture (tableau 4.19), il s'avère que les listes d'attente sont moins fréquentes dans les garderies les plus récentes (1981-1985). En effet, 67,2% des garderies ouvertes entre 1981

TABLEAU 4.19

Distribution des garderies selon le nombre d'enfants sur la liste d'attente et l'année d'ouverture

Année d'ouverture / Nombre d'enfants sur liste d'attente	Avant 1975		1975-1980		1981-1985		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucun enfant (pas de liste)	14	18,2	41	20,4	42	32,8	97	23,9
1 à 15	24	31,2	41	20,4	36	28,1	101	24,9
16 à 30	16	20,8	45	22,4	20	15,6	81	20,0
31 et plus	23	29,8	74	36,8	30	23,4	127	31,3
Total (avec liste d'attente)	63	81,8	160	79,6	86	67,2	309	76,1
Total (avec et sans liste d'attente)	77	100,0	201	100,0	128	100,0	406	100,0

et 1985 affichent des listes d'attente contre 79,6% et 81,8% respectivement pour les services ouverts entre 1975 et 1980 et ceux mis en opération avant 1975. Les garderies en opération depuis les années 1975-1980 ont dans 36,8% des cas des listes d'attente de plus de 30 noms.

Les critères de sélection dans le choix de la clientèle semblent aller de pair avec un accroissement des listes d'attente. En comparant par exemple les garderies où la priorité est donnée aux enfants dont les parents travaillent dans le même édifice ou à proximité avec celles où la priorité n'existe pas, il s'avère que les premières présentent proportionnellement plus de listes d'attente que les secondes, soit 90,7% contre 71,0%. D'ailleurs, pour

les garderies où la priorité est accordée à ces familles, les longues listes d'attente (30 noms et plus) se retrouvent plus fréquemment que dans les autres, soit dans 41,7% des services avec priorité et 28,2% des services sans priorité.

4.8 Refus d'enfants faute de place

Les 97 garderies sans liste d'attente sont aussi à considérer même si elles ne représentent qu'une minorité dans l'ensemble des répondants. Il s'agit en fait de savoir dans quelle mesure ces garderies sans liste d'attente refusent des enfants faute de place. Et il semble que de façon générale, elles ne refusent pas d'enfants: 75 garderies ont répondu à la deuxième partie de la question 28, dont 54 garderies (72,0%) disent ne pas refuser d'enfants.

Le tableau 4.20 permet de constater que faute de place, les S.B.L.S. refusent des enfants dans une même proportion de services que les S.B.L., soit 30,0%. Les B.L. refusent des enfants dans une proportion inférieure évaluée à 20,0%.

TABLEAU 4.20

Distribution des garderies sans liste d'attente selon qu'elles refusent ou non des enfants et selon le type d'incorporation

Type d'incorporation	Refus d'enfants faute de place				Total	
	Oui		Non			
	F	%	F	%	F	%
B.L.	3	20,0	12	80,0	15	100,0
S.B.L.	3	30,0	7	70,0	10	100,0
S.B.L.S.	15	30,0	35	70,0	50	100,0
Total	21	28,0	54	72,0	75	100,0

Il ne semble pas y avoir de lien entre la capacité d'accueil de la garderie et son taux de refus.

Concernant l'année d'ouverture (tableau 4.21), il s'avère qu'en proportion, les garderies ouvertes avant 1975 refusent des enfants dans la même proportion que celles ouvertes entre 1975 et 1980, soit 33,3% dans le cas des premières et 37,8% dans le cas des deuxièmes. Alors que faute de place, les garderies les plus récentes (ouvertes depuis 1981) refusent proportionnellement moins d'enfants (13,8%).

TABLEAU 4.21

Distribution des garderies sans liste d'attente selon qu'elles refusent ou non des enfants et selon l'année d'ouverture

Année d'ouverture	Refus d'enfants faute de place				Total	
	Oui		Non			
	F	%	F	%	F	%
Avant 1975	3	33,3	6	66,7	9	100,0
1975-1980	14	37,8	23	62,2	37	100,0
1981-1985	4	13,8	25	86,2	29	100,0
Total	21	28,0	54	72,0	75	100,0

RÉSUMÉ

Durant la dernière semaine du mois de mars 1985, les garderies ont eu dans l'ensemble un taux d'occupation très proche de leur capacité d'accueil (91,8%). La majorité des enfants (57,6%) ont été pré-

sents pendant cinq jours. Les B.L., les garderies des régions de Montréal-Laval et de l'Outaouais, les garderies à grande capacité d'accueil et les garderies les plus anciennes (avant 1975) ont reçu en proportion plus d'enfants à temps plein. A l'inverse, les S.B.L.S. ont reçu proportionnellement plus de clientèle à mi-temps et à temps partiel.

Seulement 34,5% des garderies reçoivent des poupons. Les enfants de familles monoparentales constituent le quart de la clientèle (25,9%) et leur proportion est plus élevée dans les S.B.L.S. et les garderies de 31 à 45 places. Les enfants de communautés culturelles représentent 10% de la clientèle et se retrouvent proportionnellement plus dans les B.L., dans les garderies de la région de Montréal-Laval et dans celles à grande capacité d'accueil.

La minorité des garderies (27,6%) accorde une priorité aux enfants dont les parents travaillent dans le même édifice ou à proximité du lieu où est située la garderie. Elles ont plus souvent des poupons parmi leur clientèle que les garderies où cette priorité n'est pas accordée. D'autres critères de sélection dans le choix des familles sont signalés dans une minorité de services presque exclusivement S.B.L.S.

Par contre près de la moitié des garderies (45,7%) utilisent un ou plusieurs critères de sélection dans le choix des enfants: les plus fréquemment évoqués sont l'âge minimum et la composition des groupes.

La majorité des garderies de l'enquête (76,1%) a une liste d'attente. On la retrouve surtout dans les S.B.L.S. (qui y inscrivent généralement plus de noms), dans les garderies de la région des Trois-Rivières, dans celles à grande capacité d'accueil de même que

dans celles dont la mise en opération s'est effectuée avant 1981.

Dans l'ensemble, les garderies sans liste d'attente ne refusent pas d'enfants faute de place.

CHAPITRE 5

LOCAL DES GARDERIES

Les informations relatives au local des garderies sont présentées dans ce chapitre. L'attention sera concentrée sur les garderies locataires en décrivant leurs différents locateurs, ainsi que leurs conditions de location telles la durée du bail et sa résiliation. (Les données sur la superficie du local recueillies à partir de la question 16 ne seront pas traitées dans le présent document en raison du taux élevé de non-réponse, soit 27,9% (f= 117). De plus, il semble que les garderies ont calculé différemment la superficie de leurs locaux, certaines ayant inclus des espaces qui ne leur sont pas exclusivement réservés, un gymnase par exemple.)

5.1 Mode d'occupation

Avant d'examiner les différents locateurs des garderies,il apparaît important de déterminer dans quelle mesure celles-ci louent effectivement le local qu'elles occupent, et par le fait même jusqu'à quel point elles sont propriétaires dans le réseau. Ainsi, des 414 garderies qui ont répondu à la question 17, 283 sont locataires, ce qui représente une majorité de 68,2%.

En fonction du type d'incorporation (tableau 5.1), une majorité de B.L. et de S.B.L.S. louent le local où elles sont installées, soit respectivement 77,4% (f=48) et 68,0% (f=225), alors que les S.B.L. sont locataires d'un peu moins de la moitié de leurs locaux (47,6%, f=10).

TABLEAU 5.1

Distribution des garderies propriétaires et locataires selon le type d'incorporation, la région et la capacité d'accueil

Garderie	Propriétaire F	Propriétaire %	Locataire F	Locataire %	Total F	Total %
Type d'incorporation:						
B.L.	14	22,6	48	77,4	62	100,0
S.B.L.	11	52,4	10	47,6	21	100,0
S.B.L.S.	106	32,0	225	68,0	331	100,0
Total	131	31,6	283	68,4	414	100,0
Région:						
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	5	35,7	9	64,3	14	100,0
02 Saquenay-Lac-St-Jean	-	-	11	100,0	11	100,0
03 Québec	26	38,8	41	61,2	67	100,0
04 Trois-Rivières	10	41,7	14	58,3	24	100,0
05 Estrie	9	42,9	12	57,1	21	100,0
06A Montréal-Laval	27	16,8	134	83,2	161	100,0
06B Laurentides-Lanaudière	13	43,3	17	56,7	30	100,0
06C Montérégie	28	48,3	30	51,7	58	100,0
07 Outaouais	8	47,1	9	52,9	17	100,0
08 Abitibi-Témiscaminque	3	42,9	4	57,1	7	100,0
09 Côte-Nord	2	50,0	2	50,0	4	100,0
Total	131	31,6	283	68,4	414	100,0
Capacité d'accueil:						
30 places et moins	17	18,1	77	81,9	94	100,0
31 à 60 places	100	38,6	159	61,4	259	100,0
61 places et plus	14	23,0	47	77,0	61	100,0
Total	131	31,6	283	68,4	414	100,0

Dans la plupart des régions (tableau 5.1), les garderies sont locataires dans des proportions allant de 50,0% à 64,3%. Deux régions se distinguent par une représentation plus élevée de garderies locataires: toutes les garderies de la région du Saguenay-Lac-St-Jean sont locataires de l'établissement qu'elles occupent et celles de Montréal-Laval le sont dans une proportion de 83,2%.

Selon la capacité d'accueil (tableau 5.1), il s'avère que les petites garderies de 30 places et moins de même que les grandes de 60 places et plus louent davantage le local où elles sont installées que les garderies à capacité moyenne: les petites et les grandes garderies sont respectivement locataires dans des proportions de 81,9% (f=77) et 77,0% (f=47) alors que les garderies à capacité moyenne de 31 à 60 places louent leurs locaux dans une proportion de 61,4% (f=159).

5.2 Type de locateurs

Le tableau 5.2 présente la répartition des 283 garderies locataires entre les différents locateurs. Il révèle que les organismes reliés au ministère de l'Education du Québec fournissent des baux à un peu plus du quart des garderies (27,6%) dont 19,1% se situent dans des commissions scolaires (f=54), 6,4% dans les cégeps (f=18) et 2,1% dans les universités (f=6). Les individus ou corporations à but lucratif sont locateurs d'une proportion relativement semblable de garderies, soit 25,8%. Viennent ensuite les organismes reliés au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (e.g. centres hospitaliers, CLSC, centres d'accueil) et les organismes sans but lucratif (religieux...) louant respectivement à 16,6% et 14,5% des garderies. Quant aux municipalités ou municipalités régionales de comté, elles fournissent un bail à 20 garderies de l'enquête (7,1%). Finalement, les autres ministères et organis-

TABLEAU 5.2

Distribution des garderies locataires
selon le locateur

Locateur	F	%	
Organismes reliés au réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec:			
Centre hospitalier	20	7,1	
Centre local de services communautaires	14	4,9	
Centre d'accueil	7	2,5	16,6%
Autres organismes du réseau de la Santé et des Services sociaux du Québec	6	2,1	
Organismes reliés au réseau du ministère de l'Éducation du Québec:			
Université	6	2,1	
Cégep	18	6,4	27,6%
Commission scolaire	54	19,1	
Autres ministères ou organismes provinciaux et fédéraux:			
Ministère ou organisme du gouvernement du Québec	8	2,8	
Ministère ou organisme du gouvernement fédéral	3	1,1	3,9%
Municipalité ou municipalité régionale de comté	20	7,1	
Individu ou corporation à but lucratif	73	25,8	52,0%
Organisme sans but lucratif	41	14,5	
Autres (non codifiés)	13	4,6	
Total	283	100,0	

mes fédéraux et provinciaux (non codifiés) se présentent rarement comme locateurs (3,9%).

Comme le démontre le tableau 5.3, la très grande majorité des garderies locataires sont des S.B.L.S. (225 garderies sur 283, soit 79,5%); il n'est donc pas surprenant d'apprendre que les S.B.L.S. représentent les locataires exclusifs de certains locateurs; c'est le cas des municipalités ou municipalités régionales de comté (f= 20) et des organismes et ministères fédéraux et provinciaux autres que le M.S.S.S. et le M.E.Q. (f=11). Dans l'ensemble des S.B.L.S., les organismes reliés aux réseaux des ministères de l'Education et de la Santé et des Services sociaux du Québec constituent les locateurs les plus importants avec respectivement 75 (33,3%) et 44 (19,6%) garderies locataires. Compte tenu de leurs modalités d'incorporation, les B.L. ont plutôt recours dans une très forte majorité (87,5%) à des individus ou corporations à but lucratif pour la location de leur établissement; et ce même locateur est représenté dans une proportion assez importante (40,0%) de S.B.L.

La distribution des garderies locataires selon la région (tableau 5.4) révèle que tous les locateurs répertoriés dans l'enquête sont représentés dans la région de Montréal-Laval, de Québec et de la Montérégie alors que certains sont absents dans d'autres régions. Les garderies des régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie, du Saguenay-Lac-St-Jean et de l'Estrie recourent généralement à des organismes reliés aux ministères de la Santé et des Services sociaux et de l'Education du Québec comme locateurs, soit dans des proportions respectives de 77,7%, 63,7% et 58,3%. Et un bon nombre de garderies des régions des Laurentides-Lanaudière et de la Montérégie font plutôt appel à des individus ou corporations à but lucratif pour la location de leur établissement (41,2% et 36,7%).

TABLEAU 5.3

Distribution des garderies locataires
selon le locateur et le type d'incorporation

Locateur \ Type d'incorporation	B.L. F	B.L. %	S.B.L. F	S.B.L. %	S.B.L.S. F	S.B.L.S. %	Total F	Total %
Organismes reliés au réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	1	2,1	2	20,0	44	19,6	47	16,6
Organismes reliés au réseau du ministère de l'Education du Québec	1	2,1	2	20,0	75	33,3	78	27,6
Autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux	-	-	-	-	11	4,9	11	3,9
Municipalité ou municipalité régionale de comté	-	-	-	-	20	8,9	20	7,1
Individu ou corporation à but lucratif	42	87,5	4	40,0	27	12,0	73	25,8
Organisme sans but lucratif	3	6,2	2	20,0	36	16,0	41	14,5
Autre	1	2,1	-	-	12	5,3	13	4,6
Total	48	100,0	10	100,0	225	100,0	283	100,0

TABLEAU 5.4

Distribution des garderies locataires selon le locateur et la région

Locateur \ Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie F	%	02 Saguenay-Lac-St-Jean F	%	03 Québec F	%	04 Trois-Rivières F	%	05 Estrie F	%	6A Montréal-Laval F	%	6B Laurentides-Lanaudière F	%	6C Montérégie F	%	07 Outaouais F	%	08 Abitibi-Témiscamingue F	%	09 Côte-Nord F	%	Total F	%
Organismes reliés au réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	4	44,4	3	27,3	6	14,6	2	14,3	4	33,3	17	12,7	2	11,8	5	16,7	2	22,2	2	50,0	-	-	47	16,6
Organismes reliés au réseau du ministère de l'Education du Québec	3	33,3	4	36,4	10	24,4	3	21,4	3	25,0	39	29,1	4	23,5	9	30,0	3	33,3	-	-	-	-	78	27,6
Autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux	-	-	-	-	3	7,3	-	-	-	-	4	3,0	2	11,8	1	3,3	1	11,1	-	-	-	-	11	3,9
Municipalité ou municipalité régionale de comté	1	11,1	2	18,2	8	19,5	4	28,6	-	-	4	3,0	-	-	1	3,3	-	-	-	-	-	-	20	7,1
Individu ou corporation à but lucratif	-	-	-	-	9	22,0	2	14,3	2	16,7	39	29,1	7	41,2	11	36,7	2	22,2	1	25,0	-	-	73	25,8
Organisme sans but lucratif	1	11,1	2	18,2	4	9,8	1	7,1	2	16,7	26	19,4	1	5,9	2	6,7	1	11,1	1	25,0	-	-	41	14,5
Autres	-	-	-	-	1	2,4	2	14,3	1	8,3	5	3,7	1	5,9	1	3,3	-	-	-	-	2	100,0	13	4,6
Total	9	100,0	11	100,0	41	100,0	14	100,0	12	100,0	134	100,0	17	100,0	30	100,0	9	100,0	4	100,0	2	100,0	283	100,0

TABLEAU 6.3

Distribution des garderies selon le tarif fixé pour le deuxième enfant d'une même famille et la région

Tarif fixé pour deuxième enfant \ Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie F	%	02 Saguenay-Lac-St-Jean F	%	03 Québec F	%	04 Trois-Rivières F	%	05 Estrie F	%	6A Montréal-Laval F	%	6B Laurentides-Lanaudière F	%	6C Montérégie F	%	07 Outaouais F	%	08 Abitibi-Témiscamingue F	%	09 Côte-Nord F	%	Total F	%
Plein tarif	2	14,3	-	-	10	15,9	2	8,3	6	28,6	52	33,1	5	10,3	5	8,8	5	29,4	-	-	-	-	85	21,0
15 à 45	-	-	-	-	2	4,4	-	-	-	-	-	-	1	4,8	3	6,7	-	-	-	-	-	-	6	2,3
55 à 85	8	72,7	8	72,7	7	15,6	13	59,1	3	21,4	6	8,4	7	33,3	12	26,7	2	20,0	7	100,0	-	-	75	28,7
95 à 125	3	27,3	1	9,1	26	57,8	8	36,4	9	64,3	45	63,4	10	47,6	22	48,9	4	40,0	-	-	-	-	129	49,4
135 et plus	-	-	2	18,2	10	22,2	1	4,5	2	14,3	20	28,2	3	14,3	8	17,8	4	40,0	-	-	1	25,0	51	19,5
Sous-total (avec tarif précisé)	11	78,6	11	100,0	45	71,4	22	91,7	14	66,7	71	45,2	21	72,4	45	78,9	10	58,8	7	87,5	1	25,0	261	64,4
Avec tarif non précisé	1	7,1	-	-	8	12,7	-	-	1	4,7	34	21,7	5	17,2	7	12,3	2	11,8	1	12,5	-	-	59	14,6
Sous-total (avec tarif en vigueur)	12	85,7	11	100,0	53	84,1	22	91,7	15	71,4	105	66,9	26	89,7	52	91,2	12	70,6	8	100,0	4	100,0	320	79,0
Total (avec et sans tarif préférentiel)	14	100,0	11	100,0	63	100,0	24	100,0	21	100,0	157	100,0	29	100,0	57	100,0	17	100,0	8	100,0	4	100,0	405	100,0

particulières (maladie ou vacances des enfants). Les conditions de paiement traduisent des exigences différentes des garderies quant à l'entrée des revenus: certaines demandent aux usagers de payer le tarif au complet. D'autres permettent aux usagers de payer en partie, notamment selon une banque de 3 à 9 jours, une banque de 10 jours et plus, ou encore permettent de ne pas payer durant les mois de juillet et août.

Le tableau 6.4 présente à cet effet la distribution des garderies selon les conditions de paiement dans les cas d'absence des enfants pour cause de maladie ou de vacances. La moitié des garderies (50,3%) exigent une contribution durant l'absence des enfants en cas de maladie, et de façon générale les usagers peuvent payer en partie (163 garderies sur 209). Pour ce qui est d'une contribution durant les vacances, elle est en vigueur dans beaucoup plus de garderies, soit 70,9% de l'ensemble, et bon nombre d'usagers doivent payer au complet (représentant 122 garderies sur 297, soit 41,0%).

En comparant les types d'incorporation, le tableau 6.4 révèle qu'une proportion beaucoup plus faible de S.B.L. exige d'être payées lors d'absence des enfants. En cas de vacances, 18,1% d'entre elles demandent une contribution comparativement à 57,4% des B.L. et 51,0% des S.B.L.S.; mais de façon générale, les usagers de chaque type d'incorporation ont la possibilité de payer en partie. En cas de maladie, la proportion de S.B.L. qui demandent une contribution est encore inférieure à celles des B.L. et des S.B.L.S. (respectivement 36,3% contre 74,2% et 72,6%) mais les conditions de paiement des S.B.L. ne s'apparentent cette fois qu'aux S.B.L.S. en demandant plus souvent à leurs usagers de payer en partie, alors que les B.L. exigent plus souvent un paiement complet.

La représentation des locateurs varie également selon la capacité d'accueil des garderies locataires comme le révèle le tableau 5.5. Près de la moitié (42,9%) des garderies de 30 places et moins louent des établissements régis par des individus ou des corporations à but lucratif - ce qui n'est pas étonnant compte tenu du fait qu'une bonne partie des petites garderies sont des B.L. - alors qu'un peu plus du tiers des garderies de 31 à 45 places et de 61 places et plus sont liées à des organismes du réseau du ministère de l'Education du Québec pour tout ce qui concerne la location.

Des variations apparaissent finalement selon l'année d'ouverture (tableau 5.6). Ainsi, au 31 mars 1985, près du tiers des garderies les plus anciennes et les plus récentes louent leur local d'un individu ou d'une corporation à but lucratif (respectivement 36,4% et 32,6%), alors qu'une proportion équivalente (35,9%) de garderies mises en opération entre 1975 et 1980 est liée à des organismes du réseau du ministère de l'Education du Québec. Il est à signaler aussi que les garderies les plus récentes de l'enquête représentent pour ainsi dire les seules locataires des organismes et ministères autres que ceux reliés à la Santé et aux Services sociaux ou à l'Education du Québec (9 garderies sur 11).

TABLEAU 5.5

Distribution des garderies locataires selon le locateur et la capacité d'accueil au permis

Capacité d'accueil au permis / Locateur	30 places et moins		31 à 45 places		46 à 60 places		61 places et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Organismes reliés au réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	14	18,2	12	14,3	15	20,0	6	12,8	47	16,6
Organismes reliés au réseau du ministère de l'Education du Québec	11	14,3	32	38,1	17	22,7	18	38,3	78	27,6
Autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux	3	3,9	4	4,8	4	5,3	-	-	11	3,9
Municipalité ou municipalité régionale de comté	6	7,8	4	4,8	9	12,0	1	2,1	20	7,1
Individu ou corporation à but lucratif	33	42,9	17	20,2	14	18,7	9	19,1	73	25,8
Organisme sans but lucratif	8	10,4	8	9,5	13	17,3	12	25,5	41	14,5
Autre	2	2,6	7	8,3	3	4,0	1	2,1	13	4,6
Total	77	100,0	84	100,0	75	100,0	47	100,0	283	100,0

TABLEAU 5.6

Distribution des garderies locataires selon le locateur et l'année d'ouverture

Année d'ouverture / Locateur	Avant 1975		1975-1980		1981-1985		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Organismes reliés au réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	7	12,7	24	16,9	16	18,6	47	16,6
Organismes reliés au réseau du ministère de l'Education du Québec	12	21,8	51	35,9	15	17,4	78	27,6
Autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux	-	-	2	1,4	9	10,5	11	3,9
Municipalité ou municipalité régionale de comté	3	5,5	10	7,0	7	8,1	20	7,1
Individu ou corporation à but lucratif	20	36,4	25	17,6	28	32,6	73	25,8
Organisme sans but lucratif	10	18,2	24	16,9	7	8,1	41	14,5
Autre	3	5,5	6	4,2	4	4,7	13	4,6
Total	55	100,0	142	100,0	86	100,0	283	100,0

5.3 Conditions de location

Les conditions de location traitées brièvement dans cette section réfèrent à la durée du bail et à son mode de résiliation.

Dans l'ensemble des garderies locataires qui ont répondu à la question 18B (f=264), 4,2% (f=11) ne signent pas de bail avec leur locateur; parmi les autres (f=253), 64,0% (f=162) signent des baux d'une durée de deux ans et moins et se voient dans l'obligation (relativement rapprochée) de quitter les lieux si leur bail n'est pas renouvelé: 2 garderies à moins de 12 mois, 94 garderies à 12 mois (37,2%) et 66 garderies entre 13 et 24 mois (26,1%); dans les autres garderies locataires qui signent un bail, la durée est supérieure à deux ans, ce qui rend leurs conditions moins précaires: 8,3% ont un bail allant de 25 à 36 mois (2 à 3 ans), 2,0% en ont un de 37 à 48 mois (3 à 4 ans), 18,2% ont un bail de 49 à 60 mois (4 à 5 ans), 1,2% en ont un d'une durée de 61 à 72 mois (5 à 6 ans) et finalement 6,3% ont des baux de plus de 72 mois (6 ans) (constituées presque exclusivement de S.B.L.S., soit 15 garderies sur 16).

Tel qu'indiqué au tableau 5.7, des baux d'une durée de 2 ans et moins sont signés dans la quasi totalité des garderies des régions du Saquenay-Lac-St-Jean (90,9%) et de l'Estrie (90,9%), les plaçant dans des conditions plus précaires que les garderies des autres régions.

La majorité des baux sont non seulement d'une durée relativement courte, ils sont aussi résiliables à quelques mois d'avis. En effet, 63,0% des garderies locataires qui ont répondu à la question 18C (f=128) signent un bail dont le préavis de résiliation est de 3 mois et moins (57,7% à 3 mois d'avis et 11,3% à 1 et 2 mois d'avis). Les résiliations sur avis de 4 à 6 mois sont aussi relative-

TABLEAU 5.7

Distribution des garderies locataires selon la durée du bail et la région

Durée du bail \ Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie		02 Saguenay-Lac-St-Jean		03 Québec		04 Trois-Rivières		05 Estrie		6A Montréal-Laval		6B Laurentides-Lanaudière		6C Montérégie		07 Outaouais		08 Abitibi-Témiscamingue		09 Côte-Nord		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
24 mois et moins	1	16,7	10	90,9	27	73,0	4	36,4	10	90,9	74	61,7	8	53,3	20	74,1	4	44,4	3	75,0	1	50,0	162	64,0
25 mois et plus	5	83,3	1	9,1	10	27,0	7	63,6	1	9,1	46	38,3	7	46,7	7	25,9	5	55,6	1	25,0	1	50,0	91	36,0
Total	6	100,0	11	100,0	37	100,0	11	100,0	11	100,0	120	100,0	15	100,0	27	100,0	9	100,0	4	100,0	2	100,0	253	100,0

ment fréquentes, représentant 25,6% des répondants. Les baux avec clause de résiliation de plus de 6 mois sont plus rares (5,9% des répondants).

Les S.B.L. se distinguent des deux autres types d'incorporation par une majorité accrue de services avec baux résiliables à 3 mois et moins d'avis, soit 85,7% (f=6) contre 57,6% des B.L. (f=20) et 68,0% des S.B.L.S. (f=102).

RÉSUMÉ

La majorité des garderies sont locataires (68,2%). Les locateurs les plus importants sont les organismes reliés au réseau du ministère de l'Education du Québec et les individus ou corporations à but lucratif (ces derniers étant les locateurs privilégiés des B.L.). Les S.B.L.S. sont les locataires exclusifs de certains locateurs comme les municipalités ou municipalités régionales de comté.

Plus de 60,0% des garderies signent un bail d'une durée de 2 ans et moins; et celui-ci est très souvent résiliable à 3 mois d'avis et moins. Ces conditions semblent bien précaires lorsque l'on songe aux délais d'implantation et aux montants investis pour développer une garderie. Des conditions aussi serrées sont la porte ouverte à des problèmes fréquents de relocalisation.

CHAPITRE 6

TARIFS EN VIGUEUR DANS LES GARDERIES

Cette section s'intéresse aux tarifs et aux frais d'inscription exigés dans les garderies de l'enquête. La première partie présente d'abord le tarif quotidien moyen et ses variations selon les différents types d'incorporation et les régions; elle traite ensuite des tarifs préférentiels éventuels et de conditions de paiement particulières. La deuxième partie procède à des analyses semblables pour ce qui concerne les frais d'inscription (et de réinscription annuelle) exigés pour un enfant et pour une famille.

6.1 Tarifs quotidiens et tarifs particuliers

6.1.1 Tarifs quotidiens par enfant

Le tableau 6.1 présente les tarifs quotidiens exigés en moyenne pour la garde d'un enfant dans les garderies de l'enquête[1]. Selon le type d'incorporation, il s'avère que les B.L. ont des tarifs plus élevés que les autres, fixant en moyenne 13,46$ pour une journée de garde alors que les S.B.L.S. et les S.B.L. demandent respectivement 12,62$ et 12,09$. En outre, plus du quart des B.L. (f=11, 26,8%) demandent les tarifs les plus élevés de l'ordre de plus de 15$, alors que cette situation est signalée dans 18,7% des S.B.L. (f=3) et seulement 5,9% des S.B.L.S. (f=18).

---

1 Les tarifs quotidiens ont été calculés en termes de garderies dans la présente enquête et non pas en termes de places comme dans le rapport annuel d'activités (1984-1985). Ceci justifierait l'écart entre les tarifs moyens de l'enquête et ceux du rapport annuel.

TABLEAU 6.1

Tarifs quotidiens pour la garde d'un enfant dans les garderies répondantes selon le type d'incorporation, la région, la capacité d'accueil

	F	Moyenne $	Ecart-type $	Minimum $	Maximum $
Type d'incorporation:					
B.L.	41	13,46	1,32	11,00	16,00
S.B.L.	16	12,09	3,24	7,00	17,00
S.B.L.S.	307	12,62	1,45	9,00	18,00
Total	364	12,70	1,57	7,00	18,00
Région:					
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	13	11,79	0,63	11,00	13,00
02 Saquenay-Lac-St-Jean	11	12,00	1,20	10,00	14,00
03 Québec	61	12,97	1,21	10,00	15,00
04 Trois-Rivières	23	11,29	0,88	10,00	12,00
05 Estrie	20	11,89	1,28	10,00	14,00
06A Montréal-Laval	133	13,19	1,80	7,00	18,00
06B Laurentides-Lanaudière	28	12,29	1,04	10,00	14,00
06C Montérégie	48	12,74	1,41	10,00	16,00
07 Outaouais	16	12,87	2,02	9,00	17,00
08 Abitibi-Témiscamingue	7	11,57	0,98	10,00	13,00
09 Côte-Nord	4	12,63	0,75	12,00	13,00
Total	364	12,70	1,57	7,00	18,00
Capacité d'accueil:					
30 places et moins	76	12,46	1,73	9,00	17,20
31 à 45 places	122	12,54	1,40	9,00	16,00
46 à 60 places	110	12,76	1,46	7,00	17,80
61 places et plus	56	13,22	1,83	7,00	18,00
Total	364	12,70	1,57	7,00	18,00

Le tableau 6.1 permet aussi de constater que deux régions se distinguent nettement des autres, soit Montréal-Laval où les garderies imposent les tarifs quotidiens les plus élevés (13,19$ en moyenne), et Trois-Rivières où les garderies fixent les tarifs les plus bas (11,29$ en moyenne). Dans les autres régions, les tarifs quotidiens moyens vont de 11,57$ à 12,97$. Les garderies de certaines régions ont la particularité de présenter peu de variations dans leurs tarifs comparativement à d'autres: c'est le cas des garderies de la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie où l'échelle des tarifs se limite entre un minimum de 11,00$ et un maximum de 13,00$, de même que celles des Trois-Rivières (10,00$ à 12,00$), de l'Abitibi-Témiscaminque (10,00$ à 13,00$) et de la Côte-Nord (12,00$ à 13,00$). A l'opposé, dans les garderies de la région de Montréal-Laval les tarifs varient de 7,00$ à 18,00$.

Selon le tableau 6.1, les grandes garderies de 61 places et plus fixent en moyenne les tarifs les plus élevés, soit 13,22$. Ce tarif moyen représente un écart de 0,76$ avec celui des petites garderies de 30 places et moins (où le tarif moyen est de 12,46$) et de 0,68$ avec celui des garderies à capacité moyenne de 31 à 45 places (où le tarif moyen est de 12,54$).

En somme dans l'enquête, les tarifs quotidiens moyens (pour un enfant) les plus élevés sont rapportés dans les B.L., dans les garderies de la région de Montréal-Laval, de même que dans celles à grande capacité d'accueil.

6.1.2 Tarifs pour le deuxième enfant d'une même famille

Il arrive que des tarifs particuliers soient fixés notamment pour les familles qui veulent faire garder plus d'un enfant. Et comme le montre le tableau 6.2, ces tarifs sont en vigueur dans près de

80,0% des garderies répondantes (f=320). (En répondant au questionnaire, certaines garderies (f=59) ont signalé l'existence des tarifs particuliers pour le deuxième enfant d'une même famille mais n'en ont pas précisé le montant. En conséquence, les résultats relatifs à la garde du deuxième enfant que nous présentons ici ne concernent que 261 garderies.)

TABLEAU 6.2

Distribution des garderies selon le tarif fixé pour le deuxième enfant d'une même famille et le type d'incorporation

Type d'incorporation / Tarif pour le deuxième enfant	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Plein tarif	15	25,9	12	57,1	58	17,8	85	21,0
1$ à 4$	-	-	-	-	6	2,7	6	2,3
5$ à 8$	4	13,8	2	28,6	69	30,7	75	28,7
9$ à 12$	10	34,5	3	42,8	116	51,6	129	49,4
13$ et plus	15	51,7	2	28,6	34	15,1	51	19,5
Sous-total (avec (tarif précisé)	29	50,0	7	33,3	225	69,0	261	64,4
Avec tarif non précisé	14	24,1	2	9,5	43	13,2	59	14,6
Sous-total (avec tarif en vigueur)	43	74,1	9	42,9	268	82,2	320	79,0
Total (avec et sans tarif préférentiel)	58	100,0	21	100,0	326	100,0	405	100,0

Les tarifs pour la garde du deuxième enfant d'une même famille vont de 1$ à plus de 13$ (ceux de 1$ à 4$ ne concernent que 6 garderies S.B.L.S. soit 2,3% de l'ensemble); et les plus couramment exigés - du moins parmi les garderies qui les précisent - se situent entre 9$ et 12$ (signalés dans une proportion de 49,4%).

Des variations apparaissent selon le type d'incorporation (tableau 6.2). La mise en vigueur d'un tarif pour la garde du deuxième enfant d'une même famille est signalée dans une proportion supérieure de S.B.L.S. (82,2%) et de B.L. (74,1%) que de S.B.L. (42,9%). Parmi les B.L. qui précisent le montant de la contribution, la moitié (51,7%) exige 13$ et plus; en comparaison, de tels tarifs sont exigés dans une plus faible proportion de S.B.L. et de S.B.L.S., soit respectivement 28,6% et 15,1%.

D'après le tableau 6.3 des tarifs pour le deuxième enfant d'une même famille sont en vigueur dans la totalité des garderies du Saguenay-Lac-St-Jean, de l'Abibiti-Témiscaminque et de la Côte-Nord. Ces tarifs sont peu élevés - du moins dans les deux premières régions citées - se situant généralement entre 5$ et 8$. Les tarifs les plus élevés pour le deuxième enfant sont ceux des régions de l'Outaouais, de Montréal-Laval et de Québec: des montants de 13$ et plus y sont exigés dans des proportions respectives de 40,0%, 28,2% et 22,2%. En outre, dans la région de Montréal-Laval les tarifs s'élèvent généralement (dans une proportion de 91,6%) à plus de 8$.

6.1.3 Conditions de paiement particulières

Les tarifs quotidiens - qui de façon générale (90,6% des répondants) ne sont pas fixés en fonction du revenu des parents - sont parfois associés à des conditions de paiement pour des situations

TABLEAU 6.4

Distribution des garderies selon les conditions de paiement et le type d'incorporation

Conditions de paiement \ Type d'incorporation	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Durant absence des enfants en vacances:								
Oui, au complet	9	14,8	1	4,5	36	10,8	46	11,1
Oui, en partie	26	42,6	3	13,6	134	40,2	163	39,2
Non	26	42,6	18	81,8	163	48,9	207	49,7
Total (avec et sans tarif)	61	100,0	22	100,0	333	100,0	416	100,0
Durant absence des enfants en cas de maladie:								
Oui, au complet	28	45,2	3	13,6	91	27,2	122	29,1
Oui, en partie	18	29,0	5	22,7	152	45,4	175	41,8
Non	16	25,8	14	63,6	92	27,4	122	29,1
Total (avec et sans tarif)	62	100,0	22	100,0	335	100,0	419	100,0

Selon le tableau 6.5, l'exigence d'être payé durant les vacances des enfants est notée dans la majorité des garderies de l'Estrie (76,2%) et de l'Outaouais (82,3%), et à l'inverse aucune garderie des régions de l'Abitibi-Témiscaminque et de la Côte-Nord ne réclame de tels revenus. La majeure partie des garderies qui exigent d'être payées au complet (durant l'absence des enfants en vacances)

sont concentrées dans les régions de Montréal-Laval et de l'Outaouais (40 garderies sur 46). Mais cette condition de paiement n'est véritablement privilégiée que dans les garderies de la dernière région citée (dans une proportion de 52,9% de services) alors que les garderies des autres régions exigent plus souvent un paiement partiel. Dans les cas d'absence d'enfants pour cause de maladie, une proportion plus élevée de garderies des régions de Québec, de l'Estrie, de Montréal-Laval et de l'Outaouais exigent une contribution (que ce soit au complet ou en partie). Les garderies de l'Outaouais sont encore une fois les seules à privilégier (9 fois sur 15) le paiement au complet, alors que les garderies d'autres régions exigent davantage d'être payées en partie (Bas-St-Laurent-Gaspésie, Québec, Trois-Rivières, Laurentides-Lanaudière, Abitibi-Témiscaminque, Côte-Nord), et d'autres enfin où les paiements au complet et en partie se retrouvent dans une proportion relativement semblable de services (garderies des régions du Saquenay-Lac-St-Jean, de l'Estrie, de Montréal-Laval et de la Montérégie).

Les garderies qui exigent d'être payées au complet durant l'absence des enfants s'assurent ainsi d'une entrée régulière de revenus. Mais d'après le tableau 6.6, cette situation n'arrive pas souvent, soit dans 9,1% des garderies de l'enquête. Une part relativement plus importante de garderies (25,7%) demande plutôt à ses usagers de payer en partie; une proportion similaire de garderies (26,7%) n'exigent aucune contribution lors d'absence des enfants. Dans les autres garderies (38,3%), les conditions de paiement varient.

Le manque à gagner induit par ces conditions particulières peut donc dans certains cas nuire à la santé financière des garderies.

TABLEAU 6.5

Distribution des garderies selon les conditions de paiement et la région

Conditions de paiement \ Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie		02 Saguenay-Lac-St-Jean		03 Québec		04 Trois-Rivières		05 Estrie		6A Montréal-Laval		6B Laurentides-Lanaudière		6C Montérégie		07 Outaouais		08 Abitibi-Témiscaminque		09 Côte-Nord		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Durant absence des enfants en vacances:																								
Oui, au complet	-	-	-	-	2	3,0	-	-	2	9,5	31	19,0	1	3,3	1	1,8	9	52,9	-	-	-	-	46	11,1
Oui, en partie	4	28,6	2	18,2	36	53,7	5	20,8	14	66,7	66	40,5	12	40,0	19	33,3	5	29,4	-	-	-	-	163	39,2
Non	10	71,4	9	81,8	29	43,3	19	79,2	5	23,8	66	40,5	17	56,7	37	64,9	3	17,7	8	100,0	4	100,0	207	49,7
Total (avec et sans tarif)	14	100,0	11	100,0	67	100,0	24	100,0	21	100,0	163	100,0	30	100,0	57	100,0	17	100,0	8	100,0	4	100,0	416	100,0
Durant absence des enfants en cas de maladie:																								
Oui, au complet	1	7,1	2	18,2	14	20,9	-	-	9	42,9	64	38,8	3	10,0	19	32,8	9	52,9	1	12,5	-	-	122	29,1
Oui, en partie	3	21,4	2	18,2	41	61,2	8	33,3	8	38,1	68	41,2	14	46,7	21	36,2	6	35,3	2	25,0	2	50,0	175	41,8
Non	10	71,4	7	63,6	12	17,9	16	67,6	4	19,0	33	20,0	13	43,3	18	31,0	2	11,8	5	62,5	2	50,0	122	29,1
Total (avec et sans tarif)	14	100,0	11	100,0	67	100,0	24	100,0	21	100,0	165	100,0	30	100,0	58	100,0	17	100,0	8	100,0	4	100,0	419	100,0

TABLEAU 6.6

Distribution des garderies selon les conditions de paiement durant l'absence des enfants en cas de vacances et de maladie

Paiement en cas de maladie / Paiement en cas de vacances	Oui, au complet		Oui, en partie		Non		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Oui, au complet	38	9,1	8	1,9	-	-	46	11,0
Oui en partie	46	11,1	107	25,7	10	2,4	163	39,2
Non	37	8,9	58	14,0	112	26,9	207	49,8
Total	121	29,1	173	41,6	122	29,3	416	100,0

6.2 Frais d'inscription

6.2.1 Coût des frais d'inscription par enfant et par famille

Les frais d'inscription de l'enfant ou de la famille constituent une pratique courante (87,1% des garderies). Comme le montre le tableau 6.7, ces frais sont variés, allant de 1,00$ à plus de 26$. Près de 60,0% des garderies qui exigent des frais d'inscription ne demandent jamais plus de 15,00$ que ce soit pour un enfant ou une famille. Les frais d'inscription les plus couramment exigés dans l'ensemble (dans une proportion de plus de 40%) se situent entre 10,00$ et 15,00$.

TABLEAU 6.7

Distribution des garderies selon les frais d'inscription exigés par enfant et par famille

Frais d'inscription	Par enfant			Par famille		
	F	%		F	%	
1,00$ à 9,00$	37	16,2	59,6%	28	13,9	59,7%
10,00$ à 15,00$	99	43,4		92	45,8	
16,00$ à 20,00$	28	12,3		20	10,0	
21,00$ à 25,00$	32	14,0		30	14,9	
26,00$ et plus	32	14,0		31	15,4	
Total	228	100,0		201	100,0	

Les frais pour l'inscription d'un enfant diffèrent selon le type d'incorporation (tableau 6.8). Près de 70,0% des B.L. qui exigent de tels frais fixent le montant à 16,00$ et plus, alors qu'une proportion beaucoup moins importante de S.B.L.S. (33,5%) exigent de tels montants. Les S.B.L. qui exigent des frais d'inscription par enfant les fixent à 16,00$ et plus dans 43,8% de leurs services.

Les frais d'inscription par enfant varient aussi selon les régions (tableau 6.8). La totalité des garderies des régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie, du Saguenay-Lac-St-Jean, de l'Outaouais et de la Côte-Nord (où les frais d'inscription par enfant sont en vigueur) ne demandent jamais plus de 15,00$. Ce maximum s'applique généralement aux garderies des Trois-Rivières et de l'Estrie, dans des proportions respectives de 90,9% et 86,7%. A l'opposé, les garderies des régions de Montréal-Laval et de Québec ont les exigences les plus fortes à l'égard de leurs usagers en fixant des frais de 16,00$ et plus dans la moitié de leurs services qui en réclament.

TABLEAU 6.8

Frais d'inscription par enfant dans les garderies répondantes selon le type d'incorporation et la région

Frais d'inscription par enfant	1$ à 15$		16$ et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%
Type d'incorporation:						
B.L.	12	30,8	27	69,2	39	100,0
S.B.L.	9	56,2	7	43,8	16	100,0
S.B.L.S.	115	66,5	58	33,5	173	100,0
Total	136	59,6	92	40,4	228	100,0
Région:						
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	5	100,0	-	-	5	100,0
02 Saguenay-Lac-St-Jean	3	100,0	-	-	3	100,0
03 Québec	19	50,0	19	50,0	38	100,0
04 Trois-Rivières	10	90,9	1	9,1	11	100,0
05 Estrie	13	86,7	2	13,3	15	100,0
06A Montréal-Laval	53	48,2	57	51,8	110	100,0
06B Laurentides-Lanaudière	8	72,7	3	27,3	11	100,0
06C Montérégie	16	64,0	9	36,0	25	100,0
07 Outaouais	4	100,0	-	-	4	100,0
08 Abitibi-Témiscaminque	2	66,7	1	33,3	3	100,0
09 Côte-Nord	3	100,0	-	-	3	100,0
Total	136	59,6	92	40,4	228	100,0

Les frais d'inscription par famille semblent être fixés conjointement aux frais d'inscription par enfant puisque l'existence des frais de 15$ et moins et de 16$ et plus sont exigés dans des proportions relativement semblables de services selon le type d'incorporation et la région (tableau 6.9).

TABLEAU 6.9

Frais d'inscription par famille dans les garderies répondantes selon le type d'incorporation et la région

Frais d'inscription par famille	1$ à 15$		16$ et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%
Type d'incorporation:						
B.L.	9	39,1	14	60,9	23	100,0
S.B.L.	2	66,7	1	33,3	3	100,0
S.B.L.S.	109	62,3	66	37,7	175	100,0
Total	120	59,7	81	40,3	201	100,0
Région:						
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	6	100,0	-	-	6	100,0
02 Saguenay-Lac-St-Jean	7	87,5	1	12,5	8	100,0
03 Québec	20	55,5	16	44,5	36	100,0
04 Trois-Rivières	14	82,4	3	17,6	17	100,0
05 Estrie	5	62,5	3	37,5	8	100,0
06A Montréal-Laval	26	41,3	37	58,7	63	100,0
06B Laurentides-Lanaudière	13	76,5	4	23,5	17	100,0
06C Montérégie	15	50,0	15	50,0	30	100,0
07 Outaouais	10	90,9	1	9,1	11	100,0
08 Abitibi-Témiscamingue	4	80,0	1	20,0	5	100,0
09 Côte-Nord	-	-	-	-	-	100,0
Total	120	59,7	81	40,3	201	100,0

En bref, parmi les garderies où les frais d'inscription par enfant et par famille sont en vigueur, les B.L. et les garderies de Montréal-Laval et de Québec signalent toujours plus fortement des frais de plus de 15$.

6.2.2 Mise en vigueur des frais d'inscription

Comme l'indique le tableau 6.10, la mise en vigueur des frais d'inscription varie selon le type d'incorporation tant pour un enfant que pour une famille. La majorité des S.B.L. de l'enquête

(72,7%) exigent des frais d'inscription pour un enfant alors que très peu d'entre elles (14,3%) chargent des frais par famille. De la même façon, une part importante de B.L. (62,9%) fixe des frais d'inscription par enfant mais à la différence des S.B.L., elles optent davantage pour la mise en vigueur de frais d'inscription par famille. Les S.B.L.S. fonctionnent différemment en fixant des tarifs par enfant et par famille dans une même proportion de services, soit 52,7% et 53,8%.

TABLEAU 6.10

Distribution des garderies selon l'existence de frais d'inscription et le type d'incorporation

Type d'incorporation / Frais d'inscription en vigueur	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Pour un enfant:								
Oui	39	62,9	16	72,7	173	52,7	228	55,3
Non	23	37,1	6	27,3	155	47,3	184	44,7
Total	62	100,0	22	100,0	328	100,0	412	100,0
Pour une famille:								
Oui	24	39,3	3	14,3	176	53,8	203	49,6
Non	37	60,7	18	85,7	151	46,2	206	50,4
Total	61	100,0	21	100,0	327	100,0	409	100,0
Réinscription annuelle:								
Oui	30	49,2	15	68,2	209	63,0	254	61,2
Non	31	50,8	7	31,8	123	37,0	161	38,8
Total	61	100,0	22	100,0	332	100,0	415	100,0

Il arrive aussi fréquemment que les parents doivent réinscrire leur enfant chaque année. Dans la plupart des cas, ils ont à défrayer annuellement une inscription. (Deux garderies seulement n'exigent pas de frais lors de la réinscription.) Le tableau 6.10 fait état de frais de réinscription annuelle dans 61,2% des garderies du réseau; les S.B.L. et les S.B.L.S. sont plus représentées que les B.L. (soit respectivement dans des proportions de 68,2% et 63,0% contre 49,2%).

La fréquence des frais d'inscription varie aussi selon la région (tableau 6.11). Toutes proportions gardées, la mise en vigueur des frais d'inscription par enfant est signalée dans la majorité des garderies des régions de l'Estrie (75,0%), de la Côte-Nord (75,0%) et de Montréal-Laval (67,9%) et dans une proportion beaucoup moins importante de garderies des régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie (35,7%), du Saguenay-Lac-St-Jean (27,3%), des Laurentides-Lanaudière (37,9%), de l'Outaouais (23,5%) et de l'Abitibi-Témiscaminque (37,5%). Pour l'entrée de revenus supplémentaires, les garderies des régions du Saguenay-Lac-St-Jean et des Trois-Rivières comptent très clairement sur les frais d'inscription par famille (dans des proportions respectives de 80,0% et 73,9% de leurs services). Finalement, les frais de réinscription annuelle sont courants dans les garderies des régions de Québec (76,9%), des Trois-Rivières (83,3%) et de la Montérégie (73,7%) et sont plus rares dans la région de l'Estrie (soit dans seulement 19,0% de leurs garderies).

TABLEAU 6.11

Distribution des garderies selon l'existence de frais d'inscription et la région

Frais d'inscription \ Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie		02 Saguenay-Lac-St-Jean		03 Québec		04 Trois-Rivières		05 Estrie		6A Montréal-Laval		6B Laurentides-Lanaudière		6C Montérégie		07 Outaouais		08 Abitibi-Témiscamingue		09 Côte-Nord		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Pour un enfant:																								
Oui	5	35,7	3	27,3	39	58,2	11	47,8	15	75,0	110	67,9	11	37,9	25	43,1	4	23,5	3	37,5	3	75,0	229	55,4
Non	9	64,3	8	72,7	28	41,8	12	52,2	5	25,0	52	32,1	18	62,1	33	56,9	13	76,5	5	62,5	1	25,0	184	44,6
Total	14	100,0	11	100,0	67	100,0	23	100,0	20	100,0	162	100,0	29	100,0	58	100,0	17	100,0	8	100,0	4	100,0	413	100,0
Pour une famille:																								
Oui	6	42,9	8	80,0	37	56,1	17	73,9	8	40,0	63	39,1	17	56,7	31	55,4	9	52,9	5	62,5	-	-	201	49,1
Non	8	57,1	2	20,0	29	43,9	6	26,1	12	60,0	98	60,9	13	43,3	25	44,6	8	47,1	3	37,5	4	100,0	208	50,9
Total	14	100,0	10	100,0	66	100,0	23	100,0	20	100,0	161	100,0	30	100,0	56	100,0	17	100,0	8	100,0	4	100,0	409	100,0
Réinscription annuelle:																								
Oui	6	42,9	5	45,5	50	76,9	20	83,3	4	19,0	94	57,3	19	63,3	42	73,7	9	52,9	5	62,5	2	50,0	256	61,7
Non	8	57,1	6	54,5	15	23,1	4	16,7	17	81,0	70	42,7	11	36,7	15	26,3	8	47,1	3	37,5	2	50,0	159	38,3
Total	14	100,0	11	100,0	65	100,0	24	100,0	21	100,0	164	100,0	30	100,0	57	100,0	17	100,0	8	100,0	4	100,0	415	100,0

Le tableau 6.12 permet de savoir si dans l'ensemble, les garderies s'assurent une entrée importante de revenus en percevant à la fois des frais d'inscription par enfant, par famille et par réinscription annuelle. Il semble que le cumul de tous ces frais se retrouve dans 12,2% des garderies de l'enquête. La moitié des garderies (53,1%) exigent le paiement de deux frais particuliers d'inscription. Près du quart des garderies (24,0%) demande à ses usagers de défrayer un seul type d'inscription; et finalement bon nombre de garderies (10,7%) ne perçoivent aucuns frais d'inscription.

TABLEAU 6.12

Distribution des garderies selon la mise en vigueur des frais d'inscription*

Mise en vigueur des frais d'inscription	F	%	
3 frais à payer	49	12,2	
2 frais à payer:			
par enfant et par famille	26	6,5	53,1%
par enfant et réinscription annuelle	96	23,8	
par famille et réinscription annuelle	92	22,8	
1 frais à payer:			
par enfant	54	13,4	24,0%
par famille	34	8,4	
réinscription annuelle	9	2,2	
Aucuns frais à payer	43	10,7	
Total	403	100,0	

* Incluant les frais d'inscription par enfant, par famille et les frais de réinscription annuelle.

RÉSUMÉ

Les B.L. ont les tarifs quotidiens moyens les plus élevés soit 13,46$ pour une journée de garde, alors que les S.B.L.S. et les S.B.L. demandent respectivement 12,62$ et 12,09$. Les garderies de

Montréal-Laval exigent les tarifs les plus élevés (13,19$ en moyenne) et à l'opposé, les garderies des Trois-Rivières fixent les tarifs les plus bas (11,29$ en moyenne).

Des tarifs particuliers pour la garde du deuxième enfant d'une même famille sont en vigueur dans la majorité des garderies. Des conditions particulières sont généralement accordées pour l'absence des enfants (malades ou en vacances); la pratique la plus courante consiste à réclamer un paiement partiel pour ces périodes.

Près de 90% des garderies imposent des frais d'inscription ou de réinscription. Les B.L. fixent généralement des frais élevés (de plus de 15$), alors qu'une part importante de S.B.L. et de S.B.L.S. exigent des frais inférieurs. Les garderies des régions de Montréal-Laval et de Québec ont des exigences plus fortes que les autres relativement à ces sources de revenus supplémentaires. Le cumul des trois types de frais d'inscription dans un même service n'est pas très courant.

CHAPITRE 7

FONCTIONNEMENT INTERNE DES GARDERIES

Les comités internes, les activités de la garderie auxquelles participent les parents, les périodes de fermeture, les services complémentaires de soir et de week-end, le nombre de jours d'activité et la langue d'usage représentent des caractéristiques du fonctionnement interne des garderies. Ces variables sont tirées des questions 3, 4, 19 et 20 du questionnaire ainsi que des questions 11 et 12 de la feuille annexée. Elles feront l'objet d'une analyse descriptive dans ce septième chapitre.

7.1 Comités internes

Le répondant doit, à la question 3, faire l'inventaire des comités internes en vigueur dans la garderie, indiquer pour chacun de ces comités le nombre de parents, de membres du personnel de garde et autres personnes qui y participent, et le nombre de réunions ayant eu lieu entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985.[1]

On rencontre un éventail assez large de comités: financement-budget; pédagogie-programmation; relations de travail-réunions d'employés; sélection-évaluation du personnel; aménagement-relocalisation; santé-nourriture-hygiène; information-publicité; entretien-réparation; fêtes-sorties; autres comités (non codifiés). Une liste précise du type de comités internes est ainsi dressée à partir des garderies qui en organisent moins de quatre; elle permet de

---

1 Dans son analyse des comités internes, la présente étude exclut ce qui est obligatoire dans la loi sur les services de garde à l'enfance (article 10), c'est-à-dire les réunions du conseil d'administration, les assemblées générales et les comités consultatifs de parents. Par ailleurs, la participation aux comités (parents, personnel de garde) fera l'objet d'un document distinct.

dégager les priorités accordées par les garderies relativement à ces comités internes. Dans les garderies qui mettent sur pied plus de trois comités, le regroupement des données permet de procéder à un dénombrement des comités sans en préciser le type.

7.1.1 Nombre de comités internes

La distribution des garderies selon le nombre de comités internes est présentée au tableau 7.1; près des deux tiers des 407 garderies qui ont répondu à cette question organisent au moins un comité (70,8%). Les garderies ayant un, deux ou trois comités représentent respectivement 15,7%, 12,8% et 14,3% de l'ensemble des garderies pour une part totale de 42,8%. Quant aux garderies ayant quatre comités et plus - certaines en ont plus de huit (f=15) - elles composent 28,0% de l'ensemble des répondants.

TABLEAU 7.1

Distribution des garderies selon le nombre de comités internes

Nombre de comités internes	F	%
Aucun	119	29,2
1	64	15,7
2	52	12,8
3	58	14,3
4 et plus	114	28,0
Sous-total (1 comité et plus)	288	70,8
Total	407	100,0

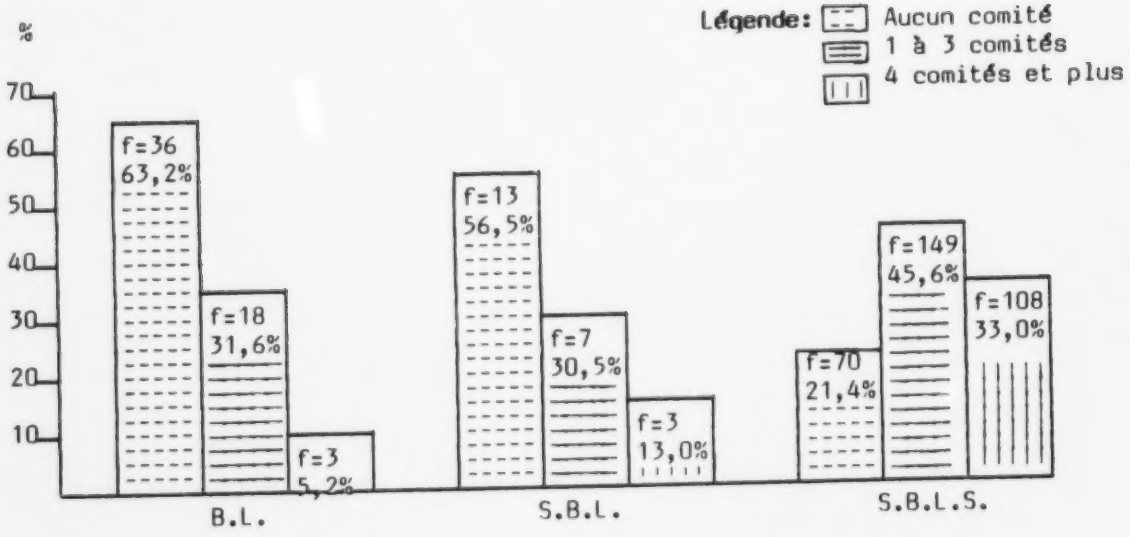

Figure 7.1 Histogramme de la distribution des garderies selon le nombre de comités internes et le type d'incorporation

L'absence ou la présence de comités à l'intérieur des garderies semble être reliée au type d'incorporation. La figure 7.1 démontre à ce sujet que les garderies S.B.L.S. se distinguent nettement des B.L. et des S.B.L. Alors qu'une part importante de B.L. et de S.B.L. n'offre aucun comité (63,2% et 56,5% respectivement), pour les S.B.L.S. cette proportion est de 21,4%. Il importe de souligner que la quasi totalité des garderies offrant quatre comités et plus sont des S.B.L.S. (108 sur 114, soit 94,7%).

Dans les garderies qui n'ont pas de comités, les petites sont surreprésentées. Les résultats du tableau 7.2 révèlent aussi une

TABLEAU 7.2

Distribution des garderies
selon le nombre de comités internes
et la capacité d'accueil

Capacité d'accueil / Nombre de comités internes	30 places et moins		31 à 45 places		46 à 60 places		61 places et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucun	37	39,4	38	28,6	26	21,7	18	30,0	119	29,2
1 à 3	42	44,7	52	39,1	57	47,5	23	38,3	174	42,8
4 et plus	15	15,9	43	32,3	37	30,8	19	31,7	114	28,0
Sous-total (1 et plus)	57	60,6	95	71,4	94	78,3	42	70,0	288	70,8
Total	94	100,0	133	100,0	120	100,0	60	100,0	407	100,0

particularité chez les garderies moyennes de 46 à 60 places; une plus grande proportion de celles-ci offrent des comités internes, soit 78,3% contre 60,6% pour les 30 places et moins, 71,4% pour les 31 à 45 places et 70,0% pour les 61 places et plus.

7.1.2 Types de comités internes

Comme il a été dit précédemment, les données codées ne permettent de déterminer que les types de comités internes parmi les garderies qui en organisent moins de quatre. Et comme le rapportait le tableau 7.1, 64 garderies organisent un comité, 52 garderies en organisent deux et 58 garderies mettent trois comités internes sur pied.

Le tableau 7.3 présente à cet effet la fréquence d'apparition des différents types de comités internes parmi les 174 garderies qui offrent un, deux ou trois comités. Il est clair que le comité pédagogie-programmation occupe une place privilégiée parmi toute la gamme de comités possibles: il apparaît dans 50,6% des garderies ayant moins de 4 comités. D'autres comités portant sur les relations de travail-réunions d'employés, le financement-budget, la sélection-évaluation du personnel ainsi que l'aménagement-relocalisation sont moins représentés dans l'ensemble mais conservent eux aussi un caractère relativement important: ils sont présents dans respectivement 29,3%, 23,0%, 21,3% et 16,6% des garderies précitées. Les comités information-publicité, fêtes-sorties, santé-nourriture-hygiène et entretien-réparation représentent pour leur part des choix secondaires.

TABLEAU 7.3

Fréquence d'apparition des différents types de comités internes dans l'ensemble des garderies qui organisent moins de quatre comités et pourcentage de garderies concernées

Type de comités internes	F	%
Pédagogie-programmation	88	50,6
Relations de travail-réunions d'employés	51	29,3
Financement-budget	40	23,0
Sélection-évaluation du personnel	37	21,3
Aménagement-relocalisation	29	16,6
Information-publicité	16	9,2
Fêtes-sorties	17	9,8
Santé-nourriture-hygiène	11	6,3
Entretien-réparation	6	3,4
Autre comité (non codifié)	47	27,0
Nombre total de garderies	174	100,0

7.1.3 Nombre total de réunions pour les comités internes

L'examen du nombre total de réunions effectuées par les comités internes mis sur pied au cours de l'année 1984-1985 vient s'ajouter à la description de ces comités. Comme pour les autres sous-thèmes, il s'agit de voir si le nombre de réunions varie selon les caractéristiques importantes des garderies.

Au tableau 7.4, il est intéressant de constater que malgré leur très faible fréquence d'apparition (f=9), certaines garderies répondantes mettent sur pied des comités sans qu'aucune réunion n'ait lieu. Pour toutes les autres (f=270), il va de soi que le nombre de réunions a tendance à augmenter selon le nombre des comités implantés. En effet, lorsque les garderies disent organiser un comité, elles convoquent généralement les parents et les employés à moins de 11 réunions (72,1%). Dans le cas des garderies qui offrent deux et trois comités, près de la moitié rapporte plutôt une convocation de ces personnes entre 1 et 10 fois, l'autre moitié entre 11 et 30 fois. Quand le nombre de comités s'élève à quatre, la très grande majorité des garderies (74,3%) organise entre 11 à 30 réunions. Et finalement, quand 5 comités et plus sont mis en oeuvre, les garderies convoquent davantage les parents et les employés à 31 réunions et plus (48,7%) et offrent rarement moins de 11 réunions (9,2%).

TABLEAU 7.4

Distribution des garderies selon le nombre total de réunions pour les comités internes et le nombre de comités internes

Nombre de comités internes \ Nombre total de réunions pour comités	Aucune réunion		1 à 10 réunions		11 à 30 réunions		31 réunions et plus		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
1	5	8,2	44	72,1	12	19,7	-	-	61	100,0
2	1	2,0	21	42,0	26	52,0	2	4,0	50	100,0
3	1	1,8	24	42,1	28	49,1	4	7,0	57	100,0
4	1	2,9	3	8,6	26	74,3	5	14,3	35	100,0
5 et plus	1	1,3	7	9,2	31	40,8	37	48,7	76	100,0
Total	9	3,2	99	35,5	123	44,1	48	17,2	279	100,0

Le nombre de réunions est relié au type d'incorporation comme le démontre le tableau 7.5. En effet, les comités organisés par les gestionnaires des B.L. et des S.B.L. diffèrent de ceux des S.B.L.S. en ce sens que les deux premiers types d'incorporation rapportent généralement la convocation des parents et des employés entre 1 a 10 réunions (respectivement 66,7% et 55,6%). Elles ne consacrent pour ainsi dire jamais plus de 30 réunions pour leurs comités internes (une seule garderie parmi chacun de ces deux types d'incorporation offre 31 réunions et plus). Seules les S.B.L.S. consacrent autant de réunions à leurs comités d'autant plus qu'elles sont les seules à présenter 5 comités et plus.

TABLEAU 7.5

Distribution des garderies selon le nombre total de réunions pour les comités internes et le type d'incorporation

Nombre total de réunions pour comités internes \ Type d'incorporation	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
1 à 10 réunions	14	66,7	5	55,6	80	33,3	99	36,7
11 à 30 réunions	6	28,6	3	33,3	114	47,5	123	45,6
31 réunions et plus	1	4,7	1	11,1	46	19,2	48	17,8
Total	21	100,0	9	100,0	240	100,0	270	100,0

7.2 Nombre d'activités avec les parents

À la question 4, les répondants sont invités à préciser la nature des activités auxquelles les parents peuvent participer: réunions pédagogiques, fêtes, sorties, entretien. Dans les analyses, la nature de ces activités n'a pas été codifiée mais leur regroupement a été effectué de façon à en déterminer le nombre.

La distribution des garderies répondantes selon le nombre d'activités est présentée au tableau 7.6. Ainsi, la présence d'activités est signalée dans 96,3% des garderies. Une grande majorité d'entre elles offre entre deux et quatre activités (79,3%), la proportion la plus élevée provenant des garderies où trois activités sont données (36,2%). Près de 10% des garderies vont même jusqu'à offrir cinq activités et plus.

TABLEAU 7.6

Distribution des garderies selon le nombre d'activités avec les parents

Nombre d'activités avec les parents	Nombre de garderies répondantes	
	F	%
Aucune	15	3,7
1	34	8,4
2	90	22,2
3	147	36,2
4	85	20,9
5 et plus	35	8,6
Sous-total (1 activité et plus)	391	96,3
Total	406	100,0

Est-ce que le nombre d'activités avec les parents change de façon importante selon le type d'incorporation des garderies? La figure 7.2 semble démontrer que les B.L., les S.B.L. et les S.B.L.S. diffèrent les unes des autres en ce sens. La majeure partie des B.L. offre deux et trois activités (75,0%) et rarement plus (10,7% offrent quatre activités et plus). Dans les S.B.L., la tenue de quatre activités prend un peu plus d'ampleur avec une part de 15,8%, laissant toujours la place à la présence majeure de une, deux et trois activités (79,0%). Enfin, les S.B.L.S. offrent généralement plus d'une activité, et accordent encore davantage de place à l'organisation de quatre activités et plus (34,8%).

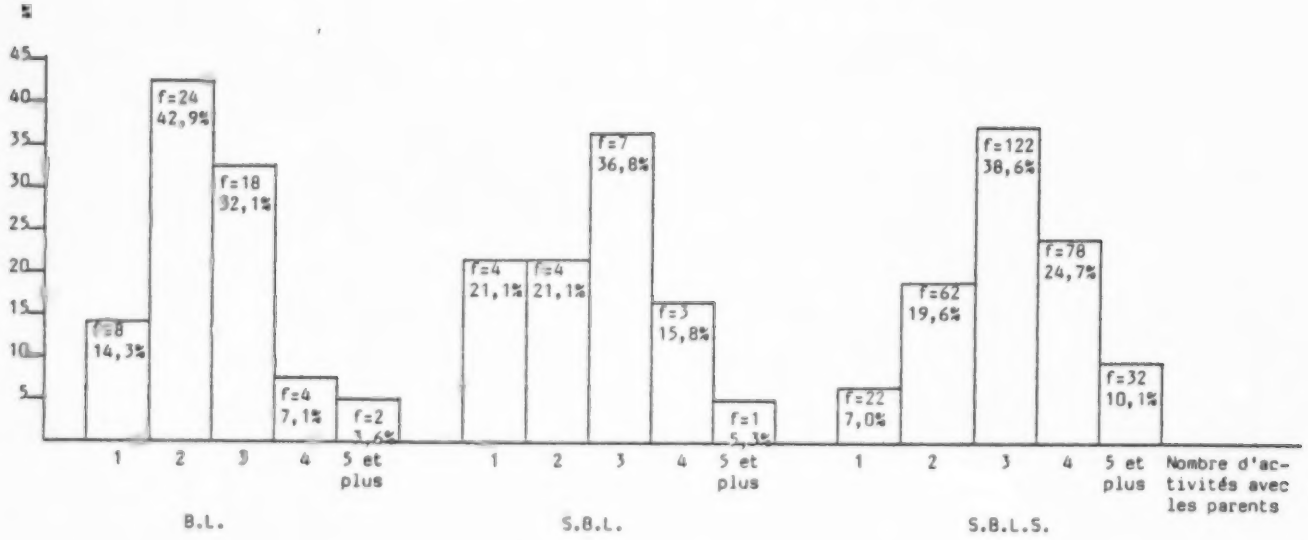

Figure 7.2 Histogramme de la distribution des garderies selon le nombre d'activités avec les parents et le type d'incorporation

7.3 Services complémentaires offerts par les garderies

Les périodes d'ouverture et de fermeture, les services de soir et de fin de semaine représentent des services additionnels offerts par les garderies et s'inscrivent eux aussi dans la définition de leur fonctionnement interne. Les informations sur ces services complémentaires ont été compilées à partir des questions 19 et 20 de l'enquête.

7.3.1 Périodes de fermeture

Comme l'indique la distribution des garderies selon la période de fermeture au tableau 7.7, un peu plus de la moitié des 407 garderies ne ferme ses portes en aucune période de l'année (57,5%). Parmi celles qui prennent la décision de fermer d'une façon plus ou moins prolongée, Noël est la période la plus courante et concerne 20,4% des garderies. D'autres garderies (8,3%) s'accordent aussi une période de vacances dans l'année, l'été par exemple. Quant aux garderies qui rapportent deux périodes de fermeture durant l'année (celle de Noël accompagnant celle de l'été par exemple), elles sont évaluées à 13,7% de l'ensemble des répondants.

Le tableau 7.8 révèle que près de 75,0% des garderies B.L. sont ouvertes toute l'année, alors que cette proportion est moindre pour les S.B.L.S. (56,7%) et pour les S.B.L. (33,3%). La période de fermeture privilégiée par les S.B.L.S. est celle de Noël pendant laquelle 75 garderies sur 141 n'offrent pas de services, mais elle est rarement retenue par les S.B.L. (n=1). Ces dernières choisissent plutôt une autre période dans l'année (non codifiée) pour interrompre leurs services (33,3%); elles ferment aussi pendant deux périodes dans une proportion plus élevée que les autres types d'incorporation (29,2% comparativement à 14,0% de B.L. et 12,6% de S.B.L.S.).

TABLEAU 7.7

Distribution des garderies selon
la période de fermeture

Période de fermeture	Nombre de garderies répondantes	
	F	%
Aucune	234	57,5
Noël	83	20,4
1 période (autre)	34	8,4
2 périodes	56	13,7
Sous-total	173	42,5
Total	407	100,0

TABLEAU 7.8

Distribution des garderies selon
la période de fermeture
et le type d'incorporation

Type d'incorporation / Période de fermeture	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucune	41	71,9	8	33,3	185	56,7	234	57,5
Noël	7	12,3	1	4,2	75	23,0	83	20,4
1 période (autre)	1	1,8	8	33,3	25	7,7	34	8,3
2 périodes	8	14,0	7	29,2	41	12,6	56	13,8
Sous total	16	28,1	16	66,7	141	43,3	173	42,5
Total	57	100,0	24	100,0	326	100,0	407	100,0

Les régions présentent aussi des variations dans les périodes de fermeture de leurs garderies (tableau 7.9). La région des Trois-Rivières est différente des autres avec une proportion beaucoup plus élevée de garderies interrompant leurs services au moins une fois dans l'année (83,3%).

7.3.2 Services de soir et de fin de semaine

Les services complémentaires de soir et de fin de semaine sont presque inexistants. En fait, parmi les 419 garderies qui ont répondu à la question 20, 411 signalent l'absence de l'un et l'autre de ces services, ce qui représente une proportion de 98,1%.

7.4 Nombre de jours d'activités et langue d'usage

Les informations sur le nombre de jours d'activités enregistrées entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985 ont été recueillies à partir de la question 11 de la feuille annexée au questionnaire.

Il va de soi que les analyses de variances effectuées à ce sujet ne retiennent pas les garderies mises en opération en 1985 (n=4) puisque celles-ci n'offraient pas de services au début de l'exercice financier 1984-1985.

Aucune différence significative n'est démontrée relativement au nombre moyen de jours d'activités des trois types d'incorporation entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985: les S.B.L.S. signalent en moyenne 241,7 jours d'activités, les S.B.L. en rapportent 229,5 et les B.L. en offrent 228,4. En se rappelant qu'une garderie qui ouvre ses portes cinq jours par semaine durant toute l'année accumule 260 jours d'activités, il s'avère que chaque type d'incorporation offre en moyenne un nombre de jours d'activités satisfaisant. Aucune différence significative n'apparaît en outre selon les

TABLEAU 7.9

Distribution des garderies selon
la période de fermeture et la région

Période de fermeture \ Région	01 Bas-St-Laurent-Gaspésie		02 Saguenay-Lac-St-Jean		03 Québec		04 Trois-Rivières		05 Estrie		6A Montréal-Laval		6B Laurentides-Lanaudière		6C Montérégie		07 Outaouais		08 Abitibi-Témiscamingue		09 Côte-Nord		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Aucun	9	64,3	4	36,4	40	60,6	4	16,7	11	52,4	96	60,8	23	79,3	30	52,6	11	68,8	3	42,9	3	75,0	234	57,5
Noël	2	14,3	3	27,3	14	21,2	6	25,0	5	23,8	29	18,4	4	13,8	12	21,1	4	25,0	3	42,9	1	25,0	83	20,4
1 période (autre)	2	14,3	1	9,1	5	7,5	2	8,3	3	14,3	12	7,6	2	6,9	7	12,3	-	-	-	-	-	-	34	8,4
2 périodes	1	7,1	3	27,3	7	10,6	12	50,0	2	9,5	21	13,3	-	-	8	14,0	1	6,2	1	14,2	-	-	56	13,7
Sous-total	5	35,7	7	63,6	26	39,4	20	83,3	10	47,6	62	39,2	6	20,7	27	47,4	5	31,2	4	57,1	1	25,0	173	42,5
Total	14	100,0	11	100,0	66	100,0	24	100,00	21	100,0	158	100,0	29	100,0	57	100,0	16	100,0	7	100,0	4	100,0	407	100,0

régions. Toutefois, comme le démontre le tableau 7.10, le nombre moyen de jours d'activités change selon la capacité d'accueil. La seule différence statistiquement significative apparaît entre les petites garderies et celles à grande capacité d'accueil: durant l'exercice financier 1984-1985, les garderies de 30 places et moins ont ouvert leurs portes (en moyenne) durant 233,4 jours comparativement aux garderies de 61 places et plus qui ont opéré davantage, soit 249,2 jours en moyenne. Les garderies de 31 à 45 places et celles de 46 à 60 places ont offert respectivement 241,8 jours et 235,6 jours d'activités durant la même période. Le nombre de jours d'activités varie aussi selon l'année d'ouverture distinguant nettement les garderies les plus récentes de toutes les autres par un nombre moyen inférieur: 219,5 jours en moyenne parmi les garderies mises en opération en 1983 et 1984 comparativement à des nombres moyens de l'ordre de 245,8 jours à 250,8 jours parmi toutes les autres.

TABLEAU 7.10

Nombre moyen de jours d'activités durant l'exercice financier 1984-1985 selon la capacité d'accueil et l'année d'ouverture

	F	Moyenne (jours)	Ecart-type (jours)
Capacité d'accueil:			
30 places et moins	79	233,4	37,4
31 à 45 places	122	241,8	33,4
46 à 60 places	110	235,6	48,3
61 places et plus	53	249,2	16,4
Total	364	239,2	37,9
Année d'ouverture:			
Avant 1972	26	247,6	14,5
1972-1974	30	250,8	13,2
1975-1977	80	241,1	31,0
1978-1980	112	248,1	14,3
1981-1982	49	245,8	21,1
1983-1984	63	219,5	54,4
Total	360	241,4	31,4

Les données sur les langues en usage dans les garderies viennent clore les analyses sur le fonctionnement interne; elles proviennent de la question 12 de la feuille annexée au questionnaire.

D'après le tableau 7.11, la majorité des garderies de l'enquête est unilingue francophone (69,5%). Un bon nombre (11,7%) utilise à la fois le français et l'anglais. Les garderies unilingues anglaises

TABLEAU 7.11

Distribution des garderies selon la langue en usage et le type d'incorporation

Type d'incorporation / Langue en usage	B.L.		S.B.L.		S.B.L.S.		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Français seulement	23	37,1	11	50,0	257	76,7	291	69,5
Anglais seulement	-	-	-	-	4	1,2	4	1,0
Français-anglais	17	27,4	2	9,1	30	9,0	49	11,7
Autre*	22	35,5	9	40,9	44	13,1	75	17,9
Total	62	100,0	22	100,0	335	100,0	419	100,0

* Regroupe les garderies où une ou plusieurs langues autres que le français et l'anglais sont en usage (e.g. italien, arménien), celles où le français se joint à une ou des langues autres que l'anglais, et celles où l'anglais se joint à une ou plusieurs langues autres que le français.

sont à peu près inexistantes, représentant à peine 1,0% de l'ensemble des répondants.[1] Les garderies où une ou plusieurs langues autres que le français et l'anglais sont en usage s'avèrent au contraire relativement nombreuses puisqu'elles représentent près d'une garderie sur cinq, soit 17,9%. On y parle notamment l'italien, l'arménien.

Toujours selon le tableau 7.11, il semble que les B.L. soient moins représentées en proportion par des services unilingues francophones (37,1%) comparativement aux S.B.L. où le français (seulement) est parlé dans la moitié des services et aux S.B.L.S. où cette langue (seulement) est utilisée dans plus de 75% des services. À l'inverse, les B.L. ont la plus forte proportion de garderies bilingues: on parle le français et l'anglais dans plus du quart des B.L. (27,4%). Les langues autres que l'anglais et le français sont (en proportion) couramment utilisées dans les B.L. et les S.B.L. comparativement aux S.B.L.S. Et finalement, les quatre garderies unilingues anglophones sont des S.B.L.S. À titre d'informations supplémentaires, il suffit de dire que les garderies unilingues anglaises sont situées dans les régions de Montréal-Laval et de Québec, que les garderies bilingues (c'est-à-dire où le français et l'anglais sont parlés) se retrouvent pour la plupart dans la région métropolitaine (34 garderies à Montréal-Laval sur un total de 49), et que des langues autres que le français et l'anglais sont utilisées principalement dans les régions de Montréal-Laval (f=46), de la Montérégie (f=12) et de Québec (f=10).

---

1 Comme le questionnaire était disponible uniquement en français, il est possible que la proportion de garderies unilingues anglaises ait été sous-estimée.

RÉSUMÉ

Des comités internes sont organisés dans la majeure partie des garderies mais seules les S.B.L.S. en mettent plus de trois sur pied. Dans l'ensemble, les priorités sont accordées à la pédagogie-programmation, les relations de travail, le financement et le budget, de même qu'à la sélection et l'évaluation du personnel.

Les activités avec les parents sont signalées dans la majorité des garderies.

Les services complémentaires de soir et de fin de semaine ne sont que très rarement offerts. Des périodes de fermeture sont également enregistrées dans près de la moitié des établissements, la période de Noël étant la plus courante.

Le nombre de jours d'activités pendant l'exercice financier 1984-1985 est inférieur en moyenne dans les petites garderies (comparativement à celles à grande capacité d'accueil) et dans les garderies mises récemment en opération (en 1983 et 1984).

La majorité des garderies est unilingue francophone. Les garderies bilingues (où le français et l'anglais sont utilisés) sont situées pour la plupart dans la région métropolitaine. L'usage d'une langue autre que le français et l'anglais est signalée assez fréquemment dans le réseau.

CHAPITRE 8

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES GARDERIES ENTRE 1981 ET 1985

La comparaison des données de la présente enquête avec celles Des garderies malgré tout de 1981 permet de décrire l'évolution de certaines caractéristiques des garderies durant ces quatre années.

Les données comparables disponibles permettent d'examiner les aspects suivants: utilisation des critères de sélection de la clientèle et des listes d'attente, conditions de location, tarification, services complémentaires et langues d'usage.

Il est important de noter que contrairement aux données de 1985 où les S.B.L. et les S.B.L.S. sont distinguées, celles de 1981 les regroupaient dans la catégorie des garderies sans but lucratif (S.B.L.).

8.1 Evolution dans l'utilisation des critères de sélection de la clientèle et des listes d'attente

Peu de changements sont observés entre 1981 et 1985 dans la proportion de services avec critères de sélection dans le choix des familles. Ces services représentent toujours la minorité des répondants et leur proportion diminue même légèrement, tant parmi les incorporations à but lucratif (B.L.) que parmi celles sans but lucratif (S.B.L. et S.B.L.S.). Comparativement à une proportion de 9,8% (f=5) lors de l'enquête de 1981, 1,6% (f=1) des B.L. de l'enquête de 1985 ont de tels critères; et dans les S.B.L., la minorité des services avec critère particulier diminue de 10%, passant de 33,2% (f=92) en 1981 à 23,2% (f=83) en 1985. En d'autres mots, les

critères de sélection dans le choix des familles sont de moins en moins utilisés par les gestionnaires des garderies et n'existent plus pour ainsi dire dans les garderies B.L. au 31 mars 1985.

L'utilisation de critères de sélection dans le choix des enfants s'avère aussi une pratique moins courante en 1985 qu'en 1981. En effet, alors que 57,4% (f=187) des garderies de l'enquête de 1981 disaient se servir de critères de sélection dans le choix des enfants, leur proportion - encore relativement importante - diminue à 45,7% (f=191). L'âge minimum demeure le critère principalement retenu. Les garderies de l'enquête de 1981 rapportent ensuite l'acquisition de la marche, alors que celles de 1985 citent plutôt la composition des groupes, l'acquisition de la marche devenant un critère de sélection très secondaire.

Les listes d'attente sont de plus en plus utilisées dans les garderies: déjà en 1981, 55,8% des services l'utilisaient; cette proportion s'élève à 76,1% dans l'enquête de 1985. Dans l'intervalle, les B.L. avec liste d'attente sont passées de 47,1% (f=24) à 59,7% (f=37) de l'ensemble des B.L. et les S.B.L. (incluant les S.B.L.S.) avec liste d'attente de 57,3% (f=160) à 79,1% (f=272). Toutes les régions ont vu augmenter leur proportion de garderies avec liste d'attente entre 1981 et 1985. Sur ce plan, les régions du Saguenay-Lac-St-Jean et des Trois-Rivières signalent des changements majeurs comparativement aux autres régions en affichant une liste d'attente dans respectivement 9,1% (f=1) et 38,1% (f=8) de leurs services à l'enquête de 1981 pour passer à des proportions de 81,8% (f=9) et 90,9% (f=20). (Il faut remarquer que dans l'intervalle, le nombre de garderies dans ces deux régions n'a pas beaucoup augmenté comparativement à celui des autres régions. Il est fort probable qu'elles soient moins en mesure de répondre aux demandes de la clientèle en 1985. Entre avril 1981 et avril 1985, six garde-

ries des Trois-Rivières et trois garderies du Saguenay-Lac-St-Jean ont ouvert leurs portes, ce qui représente une augmentation respective de 27,3%. Et dans d'autres régions comme celles des Laurentides-Lanaudière, de la Montérégie et de l'Outaouais, l'augmentation des effectifs a été de l'ordre de 65,2%, 55,8% et 50,0%.)

Il semble que la proportion de garderies sans liste d'attente et qui refusent des enfants faute de place est relativement équivalente en 1981 et en 1985. Les données de l'enquête de 1981 relevaient cette pratique dans 31,0% (f=35) de l'ensemble des garderies sans liste d'attente, et celles de 1985, dans une proportion de 28,0% (f=21). En 1981, le refus d'enfants dans les garderies sans liste d'attente était plus fréquent parmi les B.L. que parmi les S.B.L. (incluant les S.B.L.S.), et cette situation semble vouloir s'inverser en 1985: les données de l'enquête de 1981 rapportent des refus d'enfants dans 56,0% (f=14) des B.L. et dans 23,9% (f=21) des S.B.L. (incluant les S.B.L.S.), et celles de la présente enquête évaluent ces refus dans une proportion de 20,0% (f=3) des B.L. et 30,0% (f=18) des S.B.L. (incluant les S.B.L.S.).

8.2 Évolution des conditions de location

La proportion de garderies locataires n'a pas changé depuis la première enquête de 1981, représentant déjà à ce moment-là une majorité de 65,5% des répondants (f=215). Le changement apparu dans l'intervalle vient d'une augmentation de la représentation des B.L. à titre de locataires: elles ne représentaient alors que 9,3% (f=20) de l'ensemble des garderies locataires et passent à une proportion de 17,0% (f=48) en 1985.

Les données comparables sur les locateurs permettent simplement de dire que les garderies sans but lucratif (S.B.L. et S.B.L.S.) sont

encore en 1985 les locataires exclusifs des établissements du ministère de la Santé et des Services sociaux, des cégeps et des universités (au 31 mars 1985, une seule B.L. était locataire d'un établissement du M.S.S.S.).

Comme en 1981, la majorité des garderies ont des baux de deux ans et moins et leurs délais de résiliation sont de très courte durée (à moins de 4 mois d'avis). Donc, de ce point de vue les conditions de location ne se sont pas améliorées et bon nombre de garderies locataires vivent encore en 1985 dans l'éventualité relativement rapprochée de quitter le local qu'elles ont loué.

8.3 Évolution des tarifs

Comparativement aux données de l'enquête de 1981, celles de 1985 démontrent que les B.L. exigent encore (en moyenne) les tarifs quotidiens les plus élevés. Dans les B.L. le coût moyen d'une journée de garde (avec repas) est passé de 10,64$ à 13,46$ soit une augmentation de 26,5% en quatre ans. Cette augmentation est de 25,3% dans le reste du réseau; le tarif moyen des S.B.L. (incluant les S.B.L.S.) est passé de 10,05$ à 12,59$. Ces augmentations sont inférieures à l'évolution de l'indice canadien des prix pour l'ensemble des services qui s'est accrue de 29,7% pendant la même période.

En 1981, les tarifs quotidiens moyens les plus élevés se retrouvaient dans les garderies de la région de la Montérégie (10,94$); suivaient les garderies des régions de Montréal-Laval, de Québec et des Laurentides-Lanaudière avec des tarifs moyens respectifs de 10,50$, 10,38$ et 10,35$. Les tarifs moyens les plus bas étaient relevés à ce moment-là dans les garderies des régions du Saguenay-Lac-St-Jean (8,50$), de l'Outaouais (8,65$) et du Bas-St-Laurent-Gaspésie (8,80$). Entre 1981 et 1985, ce sont les garderies des régions de l'Outaouais, du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Côte-Nord

qui ont augmenté le plus leurs tarifs, soit respectivement de 4,22$ (c'est-à-dire de 8,65$ à 12,87$), 3,50$ (c'est-à-dire de 8,50$ à 12,00$) et 3,38$ (c'est-à-dire de 9,25$ à 12,63$) comparativement aux garderies des autres régions où les augmentations de tarifs ont été de l'ordre de 2,99$ et moins.

Il semble que les tarifs quotidiens soient de moins en moins fixés en fonction du revenu des parents, si l'on en juge par la diminution entre 1981 et 1985 de la proportion de garderies où cette pratique est en vigueur (13,0% dans l'enquête de 1981 contre 9,4% dans celle de 1985).

D'autres changements sont survenus dans l'intervalle relativement aux tarifs particuliers exigés pour les familles qui font garder plus d'un enfant, mais seulement dans les B.L. Lors de l'enquête de 1981, 43,2% (f=16) de leurs services exigeaient un paiement moindre pour la garde d'un deuxième enfant alors que dans les S.B.L. (incluant les S.B.L.S.) cette pratique était plus généralisée (77,1% de leurs services). Or, en 1985, les B.L. ont établi un tarif préférentiel dans la majorité de leurs services (74,1%, f=43); cette proportion est à peu près équivalente à celle des S.B.L. (79,8%, f=277).

La contribution des parents lors de l'absence des enfants (pour cause de maladie) s'est légèrement intensifiée dans l'ensemble du réseau entre 1981 et 1985: déjà signalée dans une majorité de garderies lors de la première enquête (64,6%, f=203), elle existe dans 70,9% (f=297) des garderies de l'enquête de 1985. Le paiement complet est exigé dans environ 30,0% des garderies (28,3% en 1981 et 29,1% en 1985) et les pratiques de paiement partiel augmentent de 36,3% (f=114) à 41,8% (f=175). Les B.L. ont apporté des modifications importantes dans ce domaine: alors que plus de la moitié de

leurs services (54,2%, f=26) exigeaient d'être payés au complet en 1981, cette exigence n'est plus en vigueur que dans 23,7% (f=63) des garderies (B.L.) de 1985. C'est l'exigence du paiement en partie qui s'avère plus courante dans ce type d'incorporation, passant d'une proportion de 16,7% de services en 1981 à 39,8% en 1985.

L'exigence d'une contribution durant l'absence des enfants (pour cause de vacances) a aussi pris de l'ampleur dans l'ensemble du réseau entre 1981 et 1985 mais celle-ci demeure encore une modalité de paiement moins courante que celle exigée lors d'absence des enfants en cas de maladie. Effectivement, elle était signalée dans 39,8% des garderies de 1981 et l'est en 1985 dans 50,3% des services. C'est encore une fois dans les B.L. que les modalités de paiement en cas de vacances des enfants ont le plus changé: comparativement à 1981, où le paiement était en vigueur dans 44,7% (f=21) de leurs garderies, il existe dans 74,2% (f=46) des services (B.L.) de l'enquête de 1985. Le paiement au complet est en outre de plus en plus demandé dans ce type d'incorporation passant dans l'intervalle d'une proportion de 21,3% (f=10) de B.L. à 45,2% (f=28).

8.4 Evolution des services complémentaires et de la langue en usage

L'existence des services complémentaires de soir et de week-end était déjà très rare en 1981: elle n'était signalée que dans 4,5% des garderies de cette enquête; en 1985, ces services ne sont offerts que dans 1,9% des garderies.

La majorité des garderies où l'usage exclusif du français est en vigueur a légèrement diminué entre 1981 et 1985 passant d'une proportion de 78,6% (f=261) à 69,5% (f=291). Une diminution des garderies bilingues (où l'anglais et le français sont parlés) est éga-

lement à signaler, passant d'une représentation de 18,7% (f=62) de l'ensemble des garderies de l'enquête de 1981 à 11,7% (f=49) des garderies de la présente enquête. C'est ainsi, qu'en 1985, l'usage d'une langue autre que le français et l'anglais prend de l'ampleur dans les services: plutôt rare en 1981 (f=6 ou 2,8%), il est signalé dans 17,9% (f=75) des garderies de 1985.

En proportion, l'usage du français seulement a diminué de moitié dans les B.L.: noté dans 64,7% (f=33) de leurs services de 1981, il ne l'est plus que dans 37,1% (f=23) quatre ans plus tard. Les S.B.L. (incluant les S.B.L.S.) ont de leur côté gardé une majorité de leurs services unilingues francophones durant la même période (81,1% (f=228) en 1981 et 75,1% (f=268) en 1985). En 1981 comme en 1985, les B.L. sont proportionnellement plus bilingues (français-anglais) que les S.B.L. (incluant les S.B.L.S.): 33,3% (f=17) des B.L. de 1981 utilisent le français et l'anglais contre 16,0% (f=45) de S.B.L., et en 1985, 27,4% des B.L. font usage des deux langues contre seulement 8,9% des S.B.L.

CONCLUSION

Cette enquête avait pour but de mieux connaître la situation des garderies en 1985 en examinant les caractéristiques de leur personnel de direction, celles de leur personnel de garde, de leur clientèle, leurs locaux, leurs tarifs et leur fonctionnement interne.

Les résultats recueillis ont non seulement permis de découvrir que ces caractéristiques changent selon le type d'incorporation du service, la région où il est situé, sa capacité d'accueil et l'année où il a été mis en opération, mais aussi que la situation a évolué depuis la dernière enquête de 1981.

Près de 70,0% des garderies ont participé à l'enquête. Ce taux global de participation est satisfaisant; le taux varie selon les caractéristiques importantes retenues dans les analyses mais il est permis de considérer les résultats de l'enquête comme représentatifs de la population générale des garderies au Québec pour ce qui concerne les régions et la capacité d'accueil des garderies. Précisons que les garderies à but lucratif sont sous-représentées dans l'échantillon.

Les S.B.L.S. gérées par les parents-usagers constituent la grande majorité des garderies de l'enquête; elles sont réparties dans toutes les régions administratives du Québec; de leur côté, les B.L. et les S.B.L. sont concentrées dans la région de Montréal-Laval.

Le personnel de direction des garderies est essentiellement féminin et relativement jeune; il porte souvent le titre de directrice surtout dans les B.L. et les S.B.L.; le personnel y est généralement plus âgé. Les études, généralement de niveau collégial ou même

13. **Éducateurs et éducatrices** de la garderie au 31 mars 198 ___

Inscrire un numéro pour chaque employé	Nombre d'années d'expérience à titre d'éducatrice dans une garderie	DIPLÔME niveau d'étude* complété	DIPLÔME champ d'étude : tech. garderie	DIPLÔME champ d'étude : éduc. préscolaire	DIPLÔME champ d'étude : psychologie	DIPLÔME champ d'étude : autres	Nombre d'années de scolarité	Statut d'emploi : occasionnel	Statut d'emploi : régulier temps plein/partiel	Salaire horaire	Sexe	Âge	(32)	(33)	(34)	(35)	(36)	(37)	(38)	(39)	(40)

* Primaire, Secondaire, Attestation d'études collégiales (AEC), Certificat d'études collégiales (CEC), Diplôme d'études collégiales (DEC), Certificat universitaire, Baccalauréat, Maîtrise

14 Combien d'éducateurs et éducatrices ont quitté définitivement la garderie et ont été remplacés au cours de l'année (excluant les départs temporaires pour congé de maternité ou d'étude)

a) Nb d'éducateurs et d'éducatrices réguliers temps complet ____ (41)

b) Nb d'éducateurs et d'éducatrices réguliers temps partiel ____ (42)

15 Les conditions de travail des éducateurs et éducatrices sont établies de quelle façon?

1 Convention collective avec un syndicat accrédité ____
2 Contrat collectif sans syndicat ____
3 Contrat individuel ____ (43)
4 Résolution du C.A. avec politique écrite ____
5 Entente verbale ____
6 Autres (précisez) ____

C) LOCAL

16 Superficie totale du local de la garderie

____ pi² ou ____ m² (44-45)

17 La garderie est-elle propriétaire ou locataire?

1 propriétaire 2 locataire ____ (46)

18 a) Si la garderie est locataire, avec qui a-t-elle un bail?

1 Centre hospitalier ____
2 Centre local de services communautaires ____
3 Centre d'accueil ____
4 Un autre organisme du réseau des Affaires sociales du Québec (précisez) ____
5 Université ____
6 CÉGEP ____
7 Commission scolaire ____ (47-48)
8 Un ministère ou organisme du gouvernement du Québec ____
9 Un ministère ou organisme du gouvernement fédéral ____
10 Une municipalité ou une municipalité régionale de comté ____
11 Un individu ou une corporation à but lucratif ____
12 Un organisme sans but lucratif (organisme communautaire, communauté religieuse, fabrique de paroisse, etc.) ____
13 Autres (précisez) ____

b) Durée du bail: ____ mois (49)

c) Bail résiliable à combien de mois d'avis? ____ (50)

supérieur, sont fréquemment orientées vers les disciplines concernant la petite enfance (50,4%). Le personnel le moins scolarisé est celui des S.B.L. et des garderies ouvertes avant 1975.

Le personnel de direction cumule en général des fonctions de gestion et d'éducation; dans les B.L. et les S.B.L. et dans les petites garderies, les tâches des responsables ont fréquemment un fort contenu éducatif.

Ces personnes responsables sont peu nombreuses à avoir une véritable formation en gestion; elles sont recrutées parmi les éducatrices et éducateurs et leur apprentissage de la gestion se fera au travail.

Ainsi, la plupart des responsables ont accumulé une double expérience. C'est dans les S.B.L.S. que l'expérience est la moins élevée surtout en ce qui concerne la gestion mais le personnel y est aussi plus jeune. Par contre les S.B.L.S. offrent des salaires plus élevés que les B.L. et S.B.L. Globalement le taux de rémunération augmente avec la capacité d'accueil des garderies et donc avec l'importance croissante des tâches administratives. Les garderies les plus récentes accordent les salaires les plus faibles.

Le personnel de garde est lui aussi essentiellement féminin et plus jeune (moins de 30 ans en moyenne). Une fois sur deux il détient une formation de niveau collégial mais il arrive souvent qu'il n'ait pas encore atteint ce niveau. Il se conforme largement au Règlement sur les services de garde en garderie avec 63,25% de ses membres répondant aux exigences actuelles des paragraphes 1 ou 2 de l'article 9.

Cette main-d'oeuvre occupe des emplois stables avec 70% d'employés réguliers à temps plein. La rémunération horaire moyenne est de 7,22$; à qualifications égales, le réseau subventionné (S.B.L.S.) offre de meilleurs salaires.

La sélection du personnel de garde par les garderies aboutit dans 91% des cas au respect du règlement pour ce qui concerne le ratio personnel de garde/enfants ayant la compétence requise (au moins un éducateur sur trois). Mais le ratio personnel de garde/enfant est moins souvent respecté. Les garderies non subventionnées sont surreprésentées dans le groupe de garderies non conformes selon les deux ratios calculés.

De plus, on observe une forte mobilité du personnel de garde dans les garderies où celui-ci est moins expérimenté, dans les grandes garderies et les garderies récentes. Si les garderies S.B.L. se distinguent par la stabilité de leur personnel, c'est dans les garderies B.L. que le roulement est le plus fort tant pour les employés à temps plein que pour les employés à temps partiel. Une forte mobilité du personnel est à noter dans les garderies versant de faibles salaires et dans les garderies où les conditions de travail font l'objet d'une entente verbale.

On rencontre divers types de contrat de travail s'appliquant au personnel de garde mais les garderies B.L. privilégient l'entente verbale (72% de leurs services), les S.B.L.S. utilisent surtout la convention collective sans syndicat (35,6%) et les S.B.L. le contrat individuel ou l'entente verbale (33,3%). Le contrat individuel avec résolution du conseil d'administration et la convention collective avec syndicat (liée aux meilleurs salaires) ne sont véritablement présents que dans les S.B.L.S.

Qu'en est-il de la clientèle des garderies? Les enfants occupent les services à un niveau très proche de la capacité d'accueil. Bon nombre d'entre eux fréquentent le service à temps plein, et ce, tout particulièrement dans les B.L., les garderies des régions de Montréal-Laval et de Québec. La fréquentation à mi-temps et à temps partiel se retrouve davantage dans les S.B.L.S.. La présence de poupons est signalée dans le tiers des garderies. Les enfants de familles monoparentales (plus représentés dans les S.B.L.S.) constituent le quart de la clientèle. Et les enfants de communautés culturelles (environ 10% de l'ensemble) se concentrent dans les garderies de la région métropolitaine. Entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985, l'utilisation de critères de sélection dans le choix des familles n'est pas une pratique courante dans le réseau; et lorsqu'elle est signalée, elle relève presque exclusivement des S.B.L.S. Par contre, près de la moitié des garderies utilisent des critères de sélection pour le choix des enfants; l'âge minimum et la composition des groupes sont alors les principaux critères évoqués. La liste d'attente fait partie des pratiques habituelles du réseau; elle est davantage utilisée dans les S.B.L.S. qui y inscrivent en outre plus d'enfants.

La majorité des garderies sont locataires et les locateurs les plus importants sont les organismes reliés au réseau du ministère de l'Éducation du Québec et les individus ou corporations à but lucratif (ces derniers étant bien sûr les locateurs privilégiés des B.L.). En outre, les municipalités ou municipalités régionales de comté louent exclusivement leurs locaux aux S.B.L.S. Les conditions de location ne garantissent pas la stabilité puisque près de 60,0% des garderies locataires signent des baux de deux ans et moins et que leur bail est très souvent résiliable à trois mois d'avis et moins.

La stabilité des revenus des garderies n'est pas assurée non plus étant donné la diversité des modes de tarification. Dans l'ensemble du réseau les tarifs quotidiens ne sont pas fixés en fonction du revenu des parents mais il existe un tarif préférentiel pour le deuxième enfant. Les B.L. et les garderies de la région de Montréal-Laval ont des exigences plus fortes en matière de tarifs quotidiens pour la garde d'un enfant et du deuxième enfant d'une même famille. Les contributions en cas d'absence des enfants malades ou en vacances constituent une source de revenus moins constante pour les garderies d'autant plus que bon nombre d'entre elles permettent à leurs usagers de payer en partie; les garderies de l'Outaouais se distinguent à cet égard en privilégiant le paiement au complet. L'exigence des deux contributions (en cas d'absence) dans un même service n'est pas fréquente. La perception des frais d'inscription par enfant et par famille est également plus élevée parmi les B.L. et les garderies des régions de Montréal-Laval et de Québec. L'exigence de frais de réinscription (annuelle) constitue une source de revenus supplémentaires pour un grand nombre de garderies et a nettement la faveur des garderies des régions de Québec, des Trois-Rivières et de la Montérégie. À l'instar des contributions en cas d'absence, la mise en vigueur de tous les frais d'inscription dans un même service n'est pas très courante dans le réseau.

L'organisation de comités internes fait partie intégrante du fonctionnement interne des garderies; elle s'effectue dans la majeure partie d'entre elles, mais les S.B.L.S. sont presque les seules à en mettre plus de trois sur pied. Les comités qui ont la priorité dans le réseau concernent la pédagogie-programmation, les relations de travail, le financement et le budget, de même que la sélection et l'évaluation du personnel. L'organisation d'activités où les parents sont invités à participer est très fréquente. Les services

services complémentaires de soir et de fin de semaine ne sont pas offerts. La moitié des garderies décide d'une (ou deux) période(s) de fermeture durant l'année, la plus courante étant celle de Noël. Le nombre de jours d'activités (240 jours en moyenne) varie selon la capacité d'accueil au permis et l'année d'ouverture des garderies, il sera inférieur dans les petites garderies et dans les garderies récentes. La majorité des services utilise exclusivement le français et la plupart des garderies bilingues sont situées dans la région métropolitaine.

D'après les données comparables disponibles, d'importants changements sont survenus dans les garderies entre 1981 et 1985. Ainsi, l'utilisation de listes d'attente a pris de l'ampleur dans le réseau jusqu'à devenir (en 1985) une pratique administrative courante. Au chapitre des tarifs, l'écart s'est largement agrandi entre les B.L. et les autres types d'incorporation: les premières fixent en moyenne des tarifs plus élevés pour la garde d'un enfant mais accordent maintenant en majorité un tarif préférentiel pour le deuxième enfant d'une même famille.

Par contre, les conditions de location sont tout aussi précaires dans les garderies en 1985 qu'elles ne l'étaient en 1981.

Toutes ces données permettent de faire le point sur la situation des garderies. On ne peut cependant être assurés que les changements qui ont pris place entre 1981 et 1985 se maintiendront dans les années à venir. Sur certains plans on a noté une évolution alors que sur d'autres la situation est restée sensiblement la même.

Il sera certainement nécessaire de procéder à une nouvelle enquête d'ici quelques années afin d'évaluer la situation puisqu'un grand nombre de facteurs sont susceptibles d'influer sur celle-ci. Les

décisions politiques à l'égard du dossier de la garde des enfants, le niveau de financement que l'État privilégiera en regard des services de garde, le rythme de développement de nouveaux services, l'évolution des relations de travail, la disponibilité des programmes de formation à l'intention du personnel de direction et du personnel de garde, les attentes des parents en sont quelques-uns.

À l'Office des services de garde à l'enfance comme dans le milieu même des garderies, une préoccupation majeure motivera cet examen régulier et, avouons-le, parfois fastidieux de la situation: la recherche de l'amélioration de la qualité des services offerts aux enfants.

ANNEXE

Gouvernement du Québec
Office des services de garde à l'enfance
201, place Charles-Lemoyne
3e étage
Longueuil, QC J4K 2T5

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'Office se doit de bien connaître la réalité vécue dans les garderies pour mieux planifier les différentes actions qu'il réalise (rédaction de politiques, réglementation, support technique et professionnel, ouverture de nouveaux services de garde...)

Les informations complémentaires au rapport d'activités constituent la base des informations à recueillir auprès des garderies. Elles permettent d'établir un profil de leur fonctionnement et de leurs activités.

Les objectifs de ce questionnaire

- Connaître les principales activités administratives mises en oeuvre par les garderies pour remplir leur mission générale de garde des enfants.
- Obtenir des informations minimum sur le personnel et les locaux.
- Identifier les services dispensés et la clientèle desservie.
- Recueillir une information sur la structure des tarifs.

Toutes les garderies du Québec sont invitées à fournir les informations complémentaires au rapport d'activités. Même si celles-ci ne constituent pas une exigence administrative obligatoire, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de votre participation.

Nous verrons à ce que l'analyse des résultats soit diffusée.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

- Ce questionnaire comporte 33 questions regroupées sous 5 thèmes.
- Pour plusieurs de ces questions, il vous suffit de cocher la ligne correspondant à votre choix. Vous pouvez cocher plus d'une ligne lorsque plus d'un énoncé s'appliquent à votre situation.
- Pour quelques questions nous vous demandons d'inscrire certains renseignements supplémentaires. Veuillez autant que possible être précis et concis.
- N'inscrivez rien dans les cases situées à la droite de chaque page.
- Vous repondez directement sur le questionnaire.
- Veuillez retourner les informations complémentaires au rapport d'activités au plus tard le 30 juin à

L'OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE
DIRECTION RECHERCHE ET COMMUNICATION
201, Place Charles Lemoyne, 3e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5

A) GÉNÉRALITÉS

1. a) Nom de la garderie _____ ☐☐☐☐☐☐☐☐ (1-8)

   b) Région administrative _____ ☐ (9)

2. Année d'ouverture _____ ☐☐ (10-11)

3. Nom des comités internes et nombre de réunions (exemples: comité de pédagogie, de financement, d'information...)
   du 1er avril 198__ au 31 mars 198__ ☐ (12) ☐ (13)

Nom des comités (permanents et ad hoc)	Nombre de parents-utilisateurs	Nombre de personnel de garde	Nombre de autres	Nombre de réunions

☐☐☐ (14-16)
☐ (17)
☐ (18)
☐ (19)

Aucun comité interne

4. Énumérer les activités (autres que comités et assemblées générales) de la garderie auxquelles les parents sont invités à participer (exemples: réunions pédagogiques, fêtes, sorties, entretien,...)

_____

_____

_____

Aucune ☐ (20)

B) PERSONNEL

5 Dans les garderies, les personnes qui assument la responsabilité de la gestion quotidienne peuvent porter différents titres
Dans votre garderie, quel est le titre utilisé pour cette fonction:

1 Coordonnateur-coordonnatrice
2 Directeur-directrice
3 Responsable
4 Autres (precisez) _____

☐ (21)

Les questions 6 à 12 inclusivement s'adressent à cette personne

6 Cette personne consacre habituellement quel % de son temps à des activités auprès des enfants _____ %

☐ (22)

7 Nb d'années d'expérience dans les services de garde:

a) à titre d'éducateur-d'éducatrice _____ ☐ (23)
b) à titre de responsable _____ ☐ (24)

8 Niveau d'étude complete

1 Primaire
2 Secondaire
3 Collégial — 3 1 Attestation (AEC) / 3 2 Certificat (CEC) / 3 3 Diplôme (DEC)
4 Universitaire — 4 1 Certificat / 4 2 Baccalauréat / 4 3 Maîtrise / 4 4 Doctorat
5 Autres (precisez) _____

☐☐ (25-26)

9 Champ d'étude

Secondaire
01 Infirmières auxiliaires
02 Puériculture
03 Autres (precisez) _____

Collégial
04 Techniques de garderie
05 Techniques d'éducation spécialisée
06 Techniques d'assistance sociale
07 Techniques de loisirs
08 Techniques infirmières
09 DEC en Sciences humaines
10 Autres (precisez) _____

Universitaire
11 Éducation préscolaire
12 Éducation préscolaire et élémentaire
13 Psychologie
14 Autres (précisez) _____

☐☐ (27-28)

10 Salaire horaire: ☐ (29)

11 Sexe: ☐ (30)

12. Âge: ☐ (31)

D) CLIENTÈLE

Les questions 19 à 23 inclusivement se réfèrent à la période du 1er avril 198__ au 31 mars 198__

19. Périodes de fermeture entre le 1er avril 198 __ et le 31 mars 198__

du _____ au _____ ☐(51)

du _____ au _____

aucune _____

20. En plus de la garde de jour, la garderie offre-t-elle:

a) un service de soir: Oui __ Non __

Si oui, précisez les jours et les heures: _____

_____ ☐(52)

b) un service de fin de semaine: Oui __ Non __

Si oui, précisez l'horaire: _____

_____

21. La garderie accorde-t-elle une **priorité** aux enfants des parents travaillant dans le même édifice ou à proximité du lieu où est située la garderie? ☐(53)

1 Oui __ 2 Non __

22. La garderie a-t-elle d'autres **critères** de sélection dans le **choix des familles?** (familles monoparentales, à faible revenu, résidents du quartier,...) ☐(54)

1 Oui __ 2 Non __

Si oui, lesquels? _____

_____ ☐(55)

_____

23. La garderie a-t-elle des **critères** de sélection dans le **choix des enfants** (ex.: âge, acquisition de la marche ou de la propreté, nationalité, religion, sexe, composition des groupes, etc.)? ☐(56)

1 Oui __ 2 Non __

Si oui, lesquels? _____ ☐(57)

_____

_____

NOTE: Pour les deux questions suivantes, le **total** d'enfants doit être le même, puisqu'on réfère aux enfants pour qui des frais de garde sont versés à la garderie pendant la **même** semaine.

24. **Pendant la dernière semaine complète de mars 198 ____**

Nombre d'enfants pour lesquels les parents devront payer...

	Nombre d'enfants	
a) 5 jours de garde à la garderie	_____	☐ (58)
b) 4 jours ou 4 jours et ½ de garde à la garderie	_____	☐ (59)
c) 3 jours ou 3 jours et ½ de garde à la garderie	_____	☐ (60)
d) 2 jours ou 2 jours et ½ de garde à la garderie	_____	☐ (61)
e) 1 jour ou 1 jour et ½ de garde à la garderie	_____	☐ (62)
f) moins d'un jour de garde à la garderie	_____	☐ (63)
Total d'enfants	_____	

25. **Pendant la dernière semaine complète de mars 198 ____**

La garderie recevra des frais de garde pour:

	Nombre d'enfants	
a) Nombre d'enfants de 1 à 17 mois	_____	☐ (64)
b) Nombre d'enfants de 18 mois à 5 ans (ne fréquentant pas la maternelle)	_____	☐ (65)
c) Nombre d'enfants fréquentant la maternelle	_____	☐ (66)
d) Nombre d'enfants de niveau primaire	_____	☐ (67)
Total d'enfants	_____	

26. **Pendant la dernière semaine complète de mars 198 ____**

La garderie recevra des frais de garde pour combien d'enfants de familles monoparentales? _____ ☐ (68)

27. **Pendant la dernière semaine complète de mars 198 ____**

La garderie recevra des frais de garde pour combien d'enfants de communautés culturelles* (ie autres que des francophones ou des anglophones de souche québécoise)? _____ ☐ (69)

* Pour identifier les communautés culturelles on réfère à la langue maternelle, l'origine ethnique et le pays de naissance.

28. Le 31 mars 198 _, la garderie avait-elle une liste d'attente? ☐(70)

1 Oui ___ 2 Non __

Si oui, de combien d'enfants? _____

Si non, refusez-vous des enfants faute de place? ☐(71)

1 Oui ___ 2 Non __

E) TARIFS

29. Le tarif de la garderie est-il fixé en fonction du revenu des parents?

1 Oui ___ 2 Non __ ☐(72)

30. Les parents doivent-ils payer le tarif durant les jours d'absence des enfants, lorsqu'il s'agit des vacances des parents et que ces derniers préviennent la garderie dans les délais prévus?

1 Oui, au complet
2 Oui, en partie
3 Non ☐(73)

31. Les parents doivent-ils payer le tarif durant les jours d'absence des enfants, en cas de maladie?

1 Oui, au complet
2 Oui, en partie
3 Non ☐(74)

32. Y a-t-il des tarifs particuliers lorsque plus d'un enfant par famille est gardé?

1 Oui 2 Non

Si oui, tarif quotidien au 31 mars exigé pour le deuxième enfant de la même famille ☐(75)

33. a) Y a-t-il des frais d'inscription qui sont exigés par la garderie?

1 Oui 2 Non ☐(76)

Si oui, combien par enfant? _____ par famille? _____ ☐(77)

b) Les parents doivent-ils réinscrire leurs enfants chaque année?

1 Oui 2 Non ☐(78)

Merci de votre collaboration

Date: Complété par: _____ Signature: _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNEXÉ AU RAPPORT FINANCIER

Nom du service de garde:_____ _____ **No. du permis:**_____

	Catégorie Poupons (0-17 mois)	Enfants (18 mois-5 ans)	Total
5. Nombre de places au permis (capacité totale)			
au début de l'exercice	(5.1) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋	(5.4) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋	(5.7) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋
à la fin de l'exercice	(5.2) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋	(5.5) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋	(5.8) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋
date de l'augmentation (ou diminution), le cas échéant	(5.3) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋ année mois jour	(5.6) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋ année mois jour	
6. Nombre de places subventionnées,			
au début de l'exercice			(6.1) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋
à la fin de l'exercice			(6.2) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋
date de l'augmentation (ou diminution), le cas échéant			(6.3) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋ année mois jour

7. Tarif quotidien/enfant (pour garde à temps plein)

du ⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋ au ⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	(7.1) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋ $	(7.4) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋ $
du ⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋ au ⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋	(7.2) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋ $	(7.5) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋ $
du ⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋ année mois jour au ⌊⌋⌊⌋⌊⌋⌊⌋ année mois jour	(7.3) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋ $	(7.6) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋ $

8. **Pouponnières:**

Nombre de places occupées au 31 mars (8.1) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋

Nombre moyen de places occupées pendant l'exercice (8.2) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋

9. Au 31 mars, combien d'enfants étaient inscrits sur une liste d'attente? (8) ⌊⌋⌊⌋⌊⌋

10. Heures d'ouverture du service de garde (10.1) de_____ (10.2) à_____

11. Nombre de jours d'activités pendant l'exercice ⌊⌋⌊⌋⌊⌋

12. Langue d'usage à la garderie Français ☐ Anglais ☐ Autre: précisez_____

Date_____ **Complété par**_____ **Signature**_____

Au nom du conseil d'administration:

_____ _____

Administrateur **Administrateur**

Gouvernement du Québec
Office des services de garde à l'enfance